

L'ACTION NATIONALE

« THERE'LL ALWAYS BE AN ENGLAND », MAIS... 439

Lionel GROULX, ptre	<i>L'annexionnisme au Canada français.....</i>	443
Jacques PERRAULT	<i>Un aspect favorable de l'annexionnisme.....</i>	455
Edmond LEMIEUX	<i>De l'optimisme juridique au pessimisme politique..</i>	473
François-Albert ANGERS	<i>Québec, 57e étoile sur le drapeau de l'oncle Sam...</i>	481
Jean NICOLET	<i>Si nous étions Américains</i>	500
Jacques COUSINEAU, S.J.	<i>Ne nous induisez pas en tentation.....</i>	508
Burton LE DOUX	<i>Le Canada français jugé par l'oncle Sam.....</i>	522
André LAURENDEAU	<i>Conclusion.....</i>	534

Nos enquêtes

D'UNE CULTURE CANADIENNE-FRANÇAISE

VALDOMBRE	<i>Notre culture sera pay- sanne ou ne sera pas.....</i>	538
François HERTEL	<i>Honni soit qui mal y pense</i>	543
Philippe HAMEL	<i>La canalisation du Saint- Laurent.....</i>	546
Arthur LAURENDEAU	<i>Olivar Asselin.....</i>	580
* * *	<i>En deux mots.....</i>	585

Table des matières... 588

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● *Directeur: André LAURENDEAU* ●

On est prié de noter
la nouvelle adresse
de l'**Action Nationale:**

**DIRECTION
et
ADMINISTRATION :**

**C. P. 133
Outremont, P.Q.**

•

On communique avec le directeur de la
revue à son domicile privé : 415, ave Stuart,
Outremont, P.Q. Téléphone : CRescent 2221.

L'abonnement est de \$2.00 par année

Pour l'étranger : \$2.50 par année

Abonnement de soutien \$5.00 par année

Tous droits réservés, Ottawa, 1933

●

DEMANDEZ À VOTRE AGENT UNE
POLICE D'ASSURANCE-INCENDIE

DANS UNE COMPAGNIE DE
CHEZ NOUS —

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

LA PROTECTION NATIONALE

SOLVABILITÉ
PROMPTITUDE
COURTOISIE

SIEGE SOCIAL :
Cité de ST-JEAN, P.Q.

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

**LEVURE
LALLEMAND**

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La Levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, C et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles
HARBOUR 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITEE

SONT LES MEILLEURS

EXIGEZ-LES

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités:

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ÉLECTRIQUES ET AUTOGÈNES, ETC.

206, RUE DU PONT - - - - - QUÉBEC

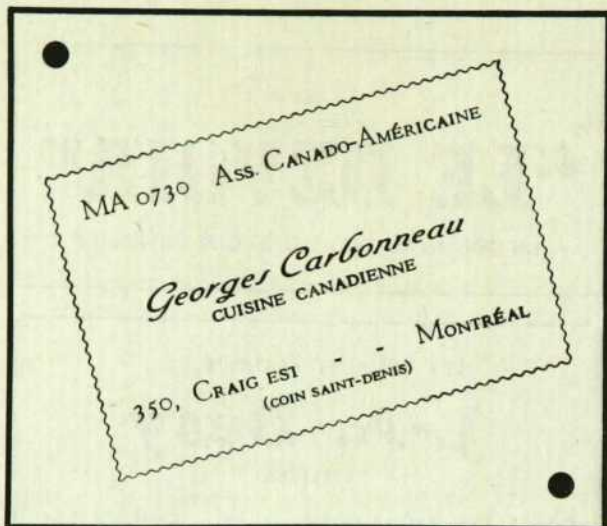
COMPAGNIE DE BISCUIT STUART Ltée

BISCUITS, GATEAUX et TARTES

•

Alfred ALLARD

Président et gérant général



TROIS *grand Bazars...*

1

6835,
rue Saint-Hubert

2

905 est,
rue Ste-Catherine

3

1692 est,
avenue Mont-Royal

●
Rencontrez vos amis à nos restaurants.

●
La nourriture y est vraiment délicieuse.

●
Où vous procurer tous les articles désirés de 5c à \$1.

●
*Pour toutes occasions.
Pour toutes saisons.*

Sterling 5c to \$1.00 Stores Ltd. — Propriétaires :

LARIVIÈRE & LEBLANC



LA DOUBLE PROTECTION?

Nos certificats la
donnent. A toute la
famille : au chef
nous payons une
rente viagère; à la
veuve et aux orphe-
lins, des annuités.
Le tout garanti.
Quel est votre âge?
Vous allez connaî-
tre le montant de
votre chèque de
pension annuelle.

✻ **CAISSE** ✻
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S.-Jacques
Montréal — HArbour 3291

Bureau :
M^Arquette 5845

Résidence :
C^Lairval 5723

LUCIEN VIAU, C.G.A.

COMPTABLE-VERIFICATEUR

SPECIALISTE EN IMPOT SUR LE REVENU

"La comptabilité est la boussole des affaires"

4527 ST-DENIS

MONTREAL

Tousignant & Frères Ltée

Marchands de beurre et de provisions

Bureau-chef : 6306-12, St-Hubert C^Rescent 2135

11 magasins

1127, Mont-Royal est	6920, St-Hubert
2309, Ontario est	2034, Mont-Royal est
3475, Ontario est	1374, Ontario est
5195, St-Laurent	1584, Ste-Catherine est
4835, Wellington, Verdun	2929, Masson

CHerrier 1300

CHerrier 3052

I. N^ANTEL

BOIS DE CONSTRUCTION

1717 Demontigny est, coin Papineau, Montréal

J.-H. PETIT, *Prés.*

J.-M. PETIT, *V.-Prés.*

Dominion Sprinkler Co. Ltd.

Montréal, P. Q.

AVANTAGES :

★ Le taux des assurances-feu réduit au minimum

★ Protection de la vie et de la propriété

35, MOLIERE

DO 8748

COUPON

Corporation de Prêt et Revenu
934, Ste-Catherine est
Montréal.

Messieurs,

La Corporation de Prêt et Revenu étant la seule corporation d'épargnes essentiellement canadienne-française du genre au Canada, j'aimerais à me renseigner sur ses activités.

Vous seriez donc bien aimable de me faire parvenir sans obligation de ma part des renseignements concernant ses certificats d'épargnes.

NOM.....

Adresse.....

DÉCOUPEZ CE COUPON ET MALLEZ-LE IMMÉDIATEMENT

Hommages de

CHALIFOUX & FILS, LIMITÉE

INGENIEURS • FONDEURS • MECANICIENS

Spécialité : Foyers
"VOLCANO"
et chaudières industrielles

Usine : St-Hyacinthe, P.Q.

Bureau de ventes : 1106, Côte Beaver Hall,
Montréal

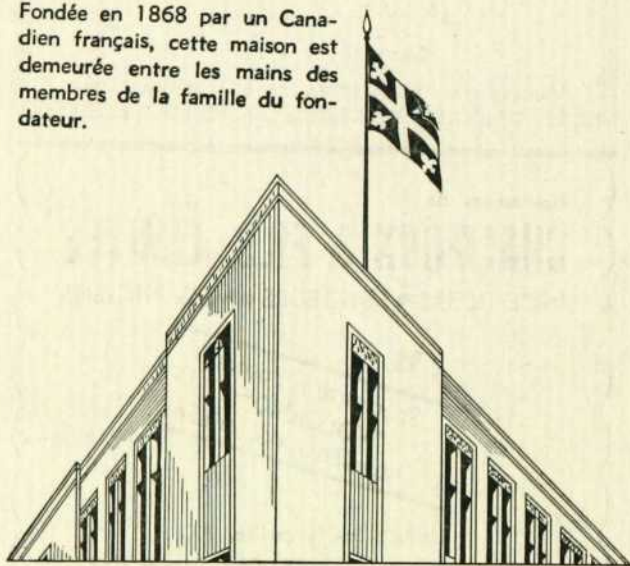
Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général

DUPUIS

vous offre

- des marchandises
pour tous les goûts;
- des modes de paiement pour
convenir à tous les budgets.

Fondée en 1868 par un Canadien français, cette maison est demeurée entre les mains des membres de la famille du fondateur.



Dupuis Frères

MONTREAL

VIII

There'll always be an England, mais...

Y aura-t-il un Canada?

Oui, il y aura toujours une Angleterre comme il y aura toujours une France.

Toujours, dans les choses humaines, signifie plusieurs siècles, et des nations façonnées et martelées par une histoire millénaire, des peuples aussi cohérents, possédant une culture originale et profonde, une géographie impérative, le sens aigu de la patrie, des pays aussi indiscutables ont des siècles devant eux, et selon toute vraisemblance, survivront aux catastrophes.

— Mais le Canada, cette création précaire des hommes ? Le Canada, qui n'a pour lui qu'un passé d'à peine quatre-vingts ans, des parties juxtaposées et non liées, une agglomération mécanique de toutes les races de la terre disséminées sur un territoire plus vaste que la Chine; le Canada, qui ne possède aucune culture propre, pas d'unité géographique, pas d'unité nationale authentique, sortirait-il indemne d'un cataclysme militaire, économique ou simplement financier ?

Des Canadiens interrogent avec angoisse. D'autres entrevoient l'annexion comme un pis-aller. D'autres enfin, mal satisfaits d'un maître, et n'imaginant point que le Canada puisse vivre autrement qu'esclave, se cherchent un nouveau seigneur et sont heureux de l'avoir trouvé.

Tout cela demeure secret ou confus. L'homme d'affaires songe à part lui que les États-Unis sont

un bien autre marché que le Canada et rêve à une expansion de son commerce ou de son industrie. Tel songe-creux demande l'abolition des tarifs protecteurs, mesure qui nous acheminerait vers l'annexion, les douanes étant pour nous ce que les Pyrénées sont à la France. Un autre désire que la canalisation du Saint-Laurent soit la première étape vers une union économique totale, préfigurant l'absorption politique. Un député dénonce le mouvement Union Now comme attentatoire à la souveraineté du Canada, et M. Blackmore, le chef du Crédit social fédéral, se demande si le gouvernement actuel ne s'efforce pas de rendre l'annexion inévitable « en réduisant le Canada à l'impuissance économique ».

Ici on imagine que les entretiens d'Ogdensburg et l'Entente de Hyde Park signifient plus qu'il n'a été avoué et paveront la voie, le cas échéant, à des mesures radicales: on le prétend aux États-Unis. Là on veut que le Canada opte pour une politique franchement américaine, et l'on ne croit celle-ci possible qu'à l'intérieur des États-Unis.

L'annexion? Aucun journal n'en parle carrément, mais l'on y songe dans l'Ouest, paradis des immigrants de fraîche date, et qu'éblouit le mirage américain. L'on y songe dans les milieux plus britanniques que canadiens, comme à une solution de désespoir, quand on prévoit le pire. Et voici que chez nous, dans une communauté nationale tendue depuis deux siècles contre ce rêve, des Canadiens français l'adoptent subitement: pour eux, le Canada français fera mieux sa vie à l'ombre du drapeau étoilé, et le Québec sera mieux assuré de son avenir

comme État américain que comme province du Dominion.

Qu'en est-il au juste ? Voilà ce que ce numéro spécial veut examiner.



Théoriquement, on peut envisager plusieurs hypothèses. Nous pourrions changer d'Empire sans que soit modifié notre status actuel, le Canada devenant colonie ou protectorat de Washington. Ou encore, l'annexion pulvériserait les cadres actuels, et ce sont des groupes ou des parties de provinces qui deviendraient des États de la République. Enfin, le Québec passerait armes et bagages aux États-Unis, en gardant ses frontières et son autonomie politique. C'est ce dernier cas que nous étudierons, parce qu'il est plus clair et fournit aux investigations un appui plus solide et plus précis.

Dans cette hypothèse, qu'advierait-il au Canada français du point de vue —

JURIDIQUE — POLITIQUE — ÉCONOMIQUE
CULTUREL — RELIGIEUX?

Nos collaborateurs analyseront chacun de ces aspects en spécialistes, chacun gardant ses opinions personnelles. Comme préface à l'enquête, l'abbé Lionel Groulx nous donne un abrégé historique: ce que les Canadiens français ont pensé de l'annexionnisme depuis 1763. Et en postface, un essayiste étatsunien d'origine canadienne-française, M. Burton LeDoux, trace le tableau assez lugubre des préjugés américains touchant notre collectivité.

Ces notes sont souvent provisoires et inachevées, nous le reconnaissons. La question est si grave qu'elle veut être traitée avec beaucoup de prudence. Et comme on le verra, nos conclusions n'ont rien de catégorique.

Nous posons le problème. Nous voulons mettre nos compatriotes en garde contre un emballement prématuré. Scrutez vous-même la question, leur disons-nous, et vous verrez comme elle est complexe, et comme la solution annexionniste paraît hasardeuse. N'acceptons pas de gaieté de coeur ce qui semble le maximum d'aventure et de risque. Après tout, l'option politique comporte des conséquences redoutables et l'on ne change pas de pays comme l'on change de chemise.

Vous avez mille motifs de vous plaindre de la Confédération canadienne; n'allez pas conclure que tout vaudrait mieux que le présent. On ne guérit pas un mal par un mal plus grand. Et avant de s'engager dans une aventure, encore faut-il savoir où elle mène.

L'ACTION NATIONALE

Il faut avoir lu

DE L'ÉDUCATION par René CHALOULT

Notre actualité no 5 se vend 10c l'exemplaire,
\$1.00 la douzaine, \$8.00 le cent.

C.P. 133, Outremont, P.Q.

CRescent 2221

L'annexionnisme au Canada français

L'annexionnisme! Ce mot prend un double sens chez nous. Il signifie parfois les visées de l'impérialisme américain sur notre pays; le plus souvent, il désigne l'inverse: les mouvements d'idées ou les mouvements politiques de ce côté-ci de la frontière, qui tendent à jeter le Canada sous l'empire du drapeau étoilé. Un simple regard sur une carte de géographie explique ce double mouvement. La structure du continent, du golfe du Mexique à la mer glaciale, révèle, entre ces deux points, plus de convergences que de divergences; le continentalisme y est inscrit à l'état de postulat.

Les Français, les premiers, ont apporté, en Amérique, le rêve de cet impérialisme. Appuyés sur la route conquérante du Saint-Laurent et sur la charnière des grands lacs, d'où ils peuvent s'élancer vers tous les points cardinaux, pendant cent ans, ils s'acharnent à la construction de l'un des plus vastes empires de l'histoire coloniale. Une seule enclave leur échappe: le territoire des colonies anglo-américaines entre les Alléghanys et l'Atlantique. Que, par conquête ou achat, l'enclave ne devienne terre française, il n'y a point de leur faute. De Talon à Denonville, puis de Denonville à Frontenac et à Callière, pendant trente ans, ils importunent la cour de France pour faire entrer la Virginie et tout le bassin de l'Hudson sous le signe du fleurdelisé. Ce fut plutôt

la petite enclave qui finit par absorber le continent. Le traité de Paris fait, ou peu s'en faut, l'unité politique de l'hémisphère-nord, au profit de l'Angleterre. Onze ans plus tard, le congrès de Philadelphie qui consomme le grand schisme des races anglo-saxonnes, marque de nouveau un recul du continentalisme. Cette fois, par un de ces paradoxes fréquents en histoire, ce sont les Français d'Amérique qui se refusent à l'idée impérialiste ressaisie par les Anglo-américains mais contre l'Angleterre. Bel exemple où l'on voit l'humain échapper au déterminisme géographique. C'est un petit peuple de 100,000 âmes qui fait rater le continentalisme. Et il opère ce coup — l'événement vaut d'être noté — malgré ses concitoyens britanniques devenus, à peu d'exceptions près, les fourriers de la révolution coloniale. Ces Français qui eussent voulu d'un empire dont ils eussent été les maîtres, se refusent à la constitution d'un empire où ils risqueraient de perdre leur individualité religieuse et nationale. Pour qui observe, en effet, l'état d'âme des Canadiens pendant la guerre de l'Indépendance américaine, surtout dans leurs masses profondes, leur attitude à l'égard des insurgés de Philadelphie leur est dictée, quoique prétende l'éloquence officieuse, beaucoup moins par le sentiment de loyauté à l'égard de leur conquérant d'hier que par la volonté de suivre leur propre destin. A partir de ce moment l'on peut dire que, sur ces graves problèmes de vie, leur position est prise pour toujours.

Sur ce point, la guerre de 1812-1815 nous fournit une première confirmation. Les Canadiens

sortent de la période tracassière de sir James Craig. En avanies de toute espèce, rien ne leur a manqué de ce qui aurait pu les dégoûter du régime britannique. Leurs voisins du sud se présentent à eux avec le prestige d'un peuple libre, joyeux, prospère, exorcisé pour jamais des misères de la sujétion coloniale. Ils se drapent, au surplus, dans le manteau de gloire d'une France qui est celle de Bonaparte. Mais il est arrivé que les brimades du « little king » ont produit l'effet ordinaire de toutes ces sottises politiques. Trop longtemps bercés et assoupis par leurs illusions naïves de 1791, les Canadiens ont pris, sous les chocs de 1809 et de 1810, une conscience plus vive de leur nationalité. De 1812 à 1815 leur neutralité de 1776 se transforme en une défense active de leur territoire. Et ils se portent à cette autre position, moins encore par un accès de ferveur loyaliste envers la métropole et moins par la vertu d'une propagande de guerre qui leur montre, en Napoléon, un « monstre sanguinaire » et un « bandit international », que par la résolution toujours la même de rester dans leur pays et d'avoir une vie à eux. Le miracle, ne sera-ce point que nulle variation n'apparaisse en leur attitude pendant l'insurrection de 1837-1838 ? Leur mécontentement ne saurait monter plus haut. Les fils du conquérant ne leur ont rien épargné de ce qu'un peuple peut endurer de menaces à son avenir, à ses intérêts matériels, à sa culture, de blessures à sa fierté. Épris jusque vers 1830 d'un britannisme sincère et orthodoxe, les plus prestigieux des chefs canadiens sont devenus, par dépit ou désillusion, des admirateurs

passionnés de la liberté et de la grandeur américaines. Volontiers, opposent-ils ce libéralisme au despotisme attardé de la Grande-Bretagne. Leur credo politique, ces hommes qui ont, en outre, l'esprit infecté de romantisme, ils l'emprunteront désormais à la Déclaration des droits de l'homme et à la Déclaration d'indépendance de Philadelphie. Dans son Rapport, lord Durham a noté, non sans inquiétude, l'extraordinaire puissance d'attraction des États-Unis sur les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Cependant voici le phénomène: pas un instant ces insurgés qui, dans leur lutte téméraire, espèrent l'aide de l'Américain, ne songent à lui livrer leur pays. S'ils sollicitent l'assistance du voisin, ils ne le font que pour secouer le joug qui leur pèse trop. Et s'ils forment des projets d'émancipation, leur audace ne va pas au delà du rêve d'une république canadienne indépendante sur les bords du Saint-Laurent.

Une tentation autrement plus grave se présenterait à eux à la fin de l'année 1849. La récente évolution économique de la Grande-Bretagne ébranlait la structure financière des colonies de l'Amérique anglaise. Dans les salons mondains de la société coloniale anglophone, dans ses cercles politiques, dans ses journaux, l'on ne se tient plus de colère contre l'égoïsme métropolitain. Le 8 octobre paraît, à Montréal, à l'adresse du peuple du Canada, le « Manifeste annexionniste ». Décidément la citoyenneté britannique coûte trop cher; l'on refuse d'en payer le prix. Après l'examen, pour la forme, de quelques autres solutions, telles

qu'une fédération des colonies, l'indépendance des Canadas, les auteurs du « Manifeste » se prononcent résolument pour l'annexion aux États-Unis des provinces canadiennes. Au premier rang des signataires du document, figurent un bon nombre des dirigeants anglais du monde financier et politique de Montréal. Tous les groupes, conservateurs, réformistes, rouges, s'y trouvent représentés, avec cette particularité savoureuse toutefois, que l'élément tory tient la prépondérance. Dix ans à peine après l'insurrection, les Canadiens français avaient donc devant les yeux le spectacle des suprêmes pontifes du loyalisme britannique, sonnait allègrement la marche à la trahison. Parmi les coryphées du mouvement, Papineau non sans malin plaisir, désigne à O'Callaghan, un nommé Jones, « fougueux terroriste » de '37, organisateur d'un corps de volontaires chargé, en ce temps-là, de barrer aux fugitifs canadiens la frontière américaine. Le « Manifeste » engendre l'« Association d'annexion ». Pour gagner le pays à leur idée, les nouveaux apôtres rêvent d'imiter Richard Cobden, l'incomparable propagandiste de l'école manchestérienne. (En passant, l'on notera, qu'en son exposé du malaise économique et politique qui aurait préparé la Confédération canadienne, le Rapport Sirois a glissé avec une discrétion plus qu'absolue sur ce considérable incident de 1849.) En peu de temps les annexionnistes ont enrégimenté les plus influents des journaux anglais de Montréal. Le *Herald*, le *Courier*, le *Montreal Witness* brûlent, avec un souverain dédain, ce qu'ils ont adoré, propagent, à qui

mieux-mieux, la désaffection à l'égard de la Grande-Bretagne, dénoncent âprement sa désinvolte politique. Plus circonspecte, la *Montreal Gazette* refuse de s'engager jusqu'à l'annexion, mais ne refuse point d'y recourir comme à la dernière carte à jouer. On devine l'émotion dans le public. Que Montréal, encore capitale du pays, soit le centre de cette agitation; que le « Manifeste » et l'« Association » y aient pris naissance, et que l'un et l'autre soient épaulés par la presse la plus puissante du Canada, en faut-il davantage pour que les annexionnistes aient l'air d'exprimer la pensée de fond de tout le pays ?

Le mouvement s'élance toutes ailes déployées. « Tout ce qui est jeune chez les Anglais », écrit Papineau à son fils Amédée, veut, de gré ou de force, la rupture du lien colonial. De Montréal l'annexionnisme rebondit dans les cantons de l'est, y rallie la *Sherbrooke Gazette*, le *Standard Journal*, le *Mississiquoi News* et surtout l'homme le plus puissant de la région, Alexander Tilloch Galt. Québec, bientôt atteint, se donne une section de la ligue annexionniste qui y a aussi ses journaux. Le Haut-Canada, plus réfractaire au vent empoisonné, ne laisse point pourtant de le humer avec quelque complaisance. Toronto lancera son manifeste, aura son Association annexionniste flanquée d'un régiment de journaux. La *Montreal Gazette*, un peu alarmée du revirement d'opinion dans les villes de la région et le long des lacs, voyait venir le jour très prochain où, dans le Haut, « le sentiment loyal serait confiné au vieux pays des colons, dans les cantons reculés ». Les provinces

maritimes n'échappent point à la contagion. Là encore, ce sont les tories pleins de rancœur qui s'en font les propagandistes, pour se venger de la « défenestration » que leur a valu l'avènement du « gouvernement responsable ». Ainsi, en quelques mois, avait couru, des grands lacs à Halifax, l'idée lancée à Montréal en octobre 1849. En Angleterre, le détachement trop affiché d'une forte partie de l'opinion, à l'égard des colonies, favorise, comme à point, de ce côté-ci de l'océan, le mouvement annexionniste. Des journaux tels que le *London Morning Advertiser*, le *Liverpool Mercury*, tirent déjà leur révérence au Canada en mal de séparatisme et ne seraient pas fâchés que son exemple fût suivi. Le *Times* se livre à des pronostics résignés sur la fatale dislocation de l'empire. En son fameux discours du 8 février 1850, lord John Russel vaticine mélancoliquement sur le même sujet; et l'homme d'État y va d'un ton assez désintéressé pour révolter ici même des hommes comme Robert Baldwin et le gouverneur Elgin.



Par ce vent d'apparence irrésistible les Canadiens français vont-ils se laisser chavirer la tête? Plus que personne ils ont lieu de se plaindre de la situation économique faite à leur pays. Leur long malaise, qui date de bien avant 1849, se traduit alors par cette affreuse hémorragie de l'émigration aux États-Unis qui, en trente ans, leur arrachera un demi-million des leurs, déplacement de population sans précédent dans l'histoire. Des groupes

de compatriotes, récemment émigrés, ceux de New-York, ceux de Troy, de Cohoes, de Lansingburg, adressent à leurs frères du Bas-Canada des invites d'un lyrisme enflammé. Pourquoi les Canadiens français se montreraient-ils d'un loyalisme plus exigeant que ces farouches britishers d'hier qui s'apprêtent à troquer leur union jack pour un drapeau étoilé ? Sans doute, tout n'est pas sain ni de l'esprit le plus fraternel dans le mouvement où on les sollicite d'entrer. Le sentiment est assez complexe qui a poussé quelques Anglo-canadiens vers l'annexionnisme. Tous n'y sont pas allés par simple animosité contre la Grande-Bretagne ou par l'unique espoir de refaire leur porte-monnaie. Ceux des cantons de l'est, quelques-uns du Haut-Canada ont vu, par-dessus tout, le moyen le plus expéditif de liquider la lutte des races. « Plutôt que d'être dominés par la déliquescence française », disait l'*Hamilton Spectator*, « essayons au moins de faire alliance avec une race de même famille dont le républicanisme ne sera pas en tout cas aussi effréné ». Même à Montréal, le *Courier* salue l'annexion comme l'infailible moyen d'écraser les Canadiens français. Mais, dans leur ensemble, les journaux tories du Bas-Canada prennent un autre ton. Leurs accès volcaniques d'hier contre les Canadiens français ne veulent plus être que de la lave refroidie. Certains jours ils se livrent, quoiqu'un peu gauchement, à des assauts d'amabilités. Tout se passe comme si, persuadés de l'inanité d'un mouvement d'annexion sans l'appui de la population française, on se serait mis à rechercher cet appui.

Une invite autrement plus redoutable vient aux Canadiens français de l'homme dont le prestige sur les siens, quoique diminué, reste toujours grand: Louis-Joseph Papineau. Par quelle secrète évolution, à la suite de quel drame intérieur, l'ancien chef national a-t-il pu se muer en intrépide annexionniste? Nous sommes au lendemain de la révolution de 1848. La foi de Papineau aux doctrines et aux institutions démocratiques est celle d'un illuminé de l'époque. Au reste, depuis longtemps, tout ce qu'il y a, en lui, de démocrate, l'est à la mode française ou américaine. Il n'a rien compris à la conquête du « gouvernement responsable ». Il n'a voulu y voir qu'un changement de servitude, un odieux camouflage de l'ancienne tyrannie oligarchique. Sitôt passées les joies du retour, l'ancien exilé parut avoir livré son âme à tous les désenchantements. Le dégoût des hommes et de la politique de chez lui l'entraîna au dégoût de son pays. Il en viendra à écrire à son ancien compagnon de fuite, O'Callaghan, passé aux États-Unis pour y rester: « Mes prédilections politiques m'appellent où vous êtes ». Par malheur l'état d'esprit de l'ancien chef ne se réfléchit que trop dans l'âme d'une jeunesse enivrée, elle aussi, du romantisme politique de '48. Parmi les signataires du manifeste annexionniste de Montréal, un tiers au moins sont canadiens-français. La plupart appartiennent à la jeune génération: jeunes professionnels, jeunes républicains radicaux groupés autour de l'Institut canadien et du journal *l'Avenir*. Un autre vétéran des luttes nationales, Denis-Benjamin Viger, met au service des

annexionnistes son journal le *Moniteur canadien*. Une autre feuille, la *Sentinelle du peuple*, fait la même besogne. La *Minerve*, toute dévouée à La Fontaine, s'accorde la fantaisie de fleureter avec la fièvre du jour. A Québec, Napoléon Aubin prendrait la direction d'un journal franchement annexionniste, le *Canadien indépendant*.

La campagne est bien menée, avec éloquence, avec la fougue de la jeunesse. A quoi va-t-elle aboutir ? Dans son ensemble la population canadienne-française reste imperméable à l'annexionnisme. Bientôt alertés, ses journaux les plus lus, les plus écoutés, donnent à fond contre le mouvement. En quelques élections où les annexionnistes et leurs adversaires se risquent à une épreuve de forces, les premiers sont écrasés. A Montréal où ils tentent, en 1850, de s'emparer du conseil de ville, ils ne sont guère plus heureux. Leur candidat à la mairie est impitoyablement écarté; à peine peuvent-ils conquérir trois quartiers sur neuf. Lord Elgin pourra écrire à lord Grey: « Le mouvement annexionniste ne paraît pas avoir eu de prise sur eux » (les Canadiens français). Au parlement anglais, Roebuck définira comme suit l'attitude des deux groupes de la population des Canadas: « Ce parti-là même qui s'était toujours vanté d'une loyauté et d'une affection si extraordinaires à l'égard de la mère-patrie, dès le jour où il crut avoir à craindre l'adoption d'une politique dommageable à ses intérêts pécuniaires, ce jour-là même, il fit volte-face . . . et menaça d'annexer son pays à l'Amérique. Ce ne fut pas le peuple du Canada, celui que les hommes de ce

parti avaient spolié de tout ce qu'il avait de plus cher — ce ne fut pas la population française du Bas-Canada qui parla d'annexion . . . Ce furent les marchands anglais, écossais, irlandais, qui avaient engagé leurs capitaux dans un commerce privilégié . . . »



Les Canadiens français venaient de démontrer, une fois de plus, leur façon irrévocable de concevoir leur avenir et celui de leur pays. Leur opposition à l'annexionnisme sera tenue pour une attitude si tranchée, si formelle, que les politiciens exploiteront l'épouvantail, chaque fois qu'ils espéreront y trouver profit. Pour faire passer le projet de la Confédération, ils invoqueront la nécessité de constituer un État fort contre l'expansion impérialiste et agressive des Américains. Lorsque protectionnistes et libre-échangistes s'affronteront en campagne électorale, les premiers agiteront la même menace. Suprême hommage à l'étonnante vigueur du psychisme national, surtout si on la retrace jusqu'en l'infime agglomération humaine de 1774 ! Étonnant exemple de persévérance en sa ligne historique ! Si, selon Pascal, les événements sont des maîtres que Dieu nous donne de sa main, ces maîtres, aux heures des redoutables épreuves, n'ont rien obtenu de nous que des réactions vitales, les mêmes sursauts de volonté. Un jour ou l'autre, l'on reconnaîtra comme l'un des faits merveilleux de l'histoire de cette hémisphère, la résistance de notre petit peuple au continentalisme américain, autant dire à toute

forme d'impérialisme. Cette résistance, les Canadiens de race française l'ont même communiquée autour d'eux, à de fortes masses indécises, et tout cela rien que par la robustesse de leurs racines en leur unique pays et rien que par la volonté de n'échanger pour aucune autre leur vocation de peuple français. Qu'à l'heure actuelle, ils soient entés, dit la rumeur, d'abandonner leur position traditionnelle pour songer à l'annexionnisme, démontrerait jusqu'à quel point seraient revenues les mauvaises obsessions de 1849.

Lionel GROULX, ptre

Parcourez nos pages d'annonces

Nos lecteurs l'auront remarqué: à mesure que le tirage de l'ACTION NATIONALE augmente, le nombre de nos annonceurs s'accroît.

Si nous pouvons offrir ce mois-ci une livraison de plus de 150 pages, nous le devons aux hommes d'affaires qui ont bien voulu insérer une annonce dans la revue. N'ont-ils pas droit à un geste d'encouragement de votre part ?

Tous, ils sont Canadiens français: de sorte qu'acheter chez eux, ce n'est pas seulement les remercier d'épauler une œuvre nationale, mais c'est pratiquer sagement l'achat chez nous.

Parcourez nos pages d'annonce: elles constituent un répertoire, bien modeste et incomplet, mais utile, de l'activité économique des nôtres dans plusieurs domaines. Vous apprendrez ainsi l'existence de tel commerce, de telle industrie canadiens-français. Le moment venu, vous saurez vous adresser à qui de droit.

Et si vous conservez des préjugés contre l'achat chez nous, lisez ce qu'en écrivait jadis Jean-Charles Harvey, du temps qu'il était libre. (*Cf. En deux mots.*)

Un aspect favorable de l'annexionnisme

— I —

La riposte du collégien refusant d'étudier sa leçon de géographie à raison des changements perpétuels des frontières se réédite depuis trente ans sans perdre son actualité. Les guerres balkaniques de 1911 à 1914, la première Grande Guerre, la révolution russe, l'expansion japonaise, l'effondrement des empires autrichien et ottoman, l'avènement d'Hitler et de Mussolini, le conflit actuel ont fait naître et disparaître des pays, temporairement ou pour toujours.

La lutte actuelle se terminera par un nouveau bouleversement de frontières et d'influence coloniale. L'empire italien d'Éthiopie, établi en cinq ans, disparut en cinq mois. Comparez une mappe-monde de 1911 à une autre dessinée en 1941 : en une génération la délimitation des pays et des empires a changé du tout au tout en Europe, en Asie, en Afrique. Quand prendra fin ce régime ?

Dans les deux Amériques, la géographie est au calme plat, par contraste avec ces vieux continents dont on nous vante la sagesse et la civilisation !

Sauf erreur, le dernier changement se rattache à la sécession vers 1903 du Panama d'avec la Colombie. La guerre du Gran Chaco (steppes entre l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay)

vers 1931—1933 n'a pas provoqué de changements appréciables. Vraiment les jeunes nations américaines sont moins turbulentes que leurs mères-patries.

En sera-t-il toujours ainsi ? Les richesses naturelles des Amériques qui jusqu'ici calmèrent les appétits nationaux et empêchèrent les annexions et les guerres internationales continueront-elles à maintenir les frontières inviolées et inviolables ? Il est permis d'en douter.

Nous voyons se constituer sous nos yeux des blocs de nations ; empire asiatique jaune, républiques soviétiques russes, axe Rome-Berlin et leurs satellites. Churchill n'a-t-il pas proposé en juin 1940 l'union de la France et de l'Angleterre ? Ne suggère-t-on pas quotidiennement, en Canada et aux États-Unis, l'union législative du Commonwealth Britannique, de la république américaine et de toutes les nations démocratiques ? Un bloc américain, sous l'égide de la république voisine, est non seulement possible, mais probable. Au moment où les États-Unis d'Amérique font l'impossible pour écraser l'un de ces blocs de nations, l'axe Rome-Berlin, il est évident qu'ils ne se désintéressent pas du salut des nations d'Amérique.

Le Canada est au premier rang de leurs pré-occupations. A preuve les déclarations du président actuel F. D. Roosevelt et ses entretiens avec notre premier ministre Mackenzie King. Des deux côtés de la frontière il a été question d'annexion. Faut-il s'en étonner ? Ce serait plus facile d'annexer le Canada aux États-Unis que de réaliser l'union législative de toutes les nations démocratiques du

monde. (Souvenons-nous de Genève et de sa Société des nations . . .)

Cette annexion à nos voisins aurait des répercussions sans nombre sur l'avenir du Canada en général et des Canadiens français en particulier. Il est impossible de les prévoir dans leur ensemble ni de faire à ce sujet des pronostics qui soient autre chose que des hypothèses. L'incertitude de ces prévisions est cependant moindre relativement aux effets d'ordre juridique découlant de cette annexion du Canada aux États-Unis. Il est possible d'examiner la situation juridique qui nous serait faite dans la grande démocratie américaine. Sans prétendre vider la question, voyons de quelle manière de nouvelles lois constitutionnelles pourraient influencer sur le destin des Canadiens français actuels et analysons la législation qui pourrait nous affecter sous le régime juridique en vigueur aux États-Unis d'Amérique.

— II —

Pour ne pas donner lieu à de fausses interprétations ou demeurer dans un fouillis d'idées vagues, délimitons le sujet de cet article.

Le Canada constitue aujourd'hui un État d'une nature particulière. C'est un État fédéral avec neuf gouvernements provinciaux autonomes, du moins dans une certaine mesure. Certains liens juridiques le rattachent encore à la Grande-Bretagne.

Les États-Unis d'Amérique sont un État fédéral souverain. Les pouvoirs de l'État central

sont assez nettement définis. Chacun des gouvernements locaux, parties du tout fédéral, possède sa constitution particulière et une autonomie assez bien définie.

Canadiens et Américains vivent sous des régimes politiques qui se ressemblent à plusieurs points de vue. Cette similitude rendrait plus facile l'union de ces deux démocraties nord-américaines.

Cette union ne peut se faire que par annexion du Canada aux États-Unis d'Amérique: il est peu probable en effet que nos voisins veuillent entrer dans l'orbite politique d'Ottawa. Cette solution, unique en théorie, pose pour l'avenir de multiples hypothèses de réalisation. Il pourra y avoir mille et une façon de nous attacher à Washington. Tout en conservant gouvernements et constitution actuels, le Canada peut se voir dominer et diriger de Washington par l'influence économique, politique et industrielle de nos voisins, sans compter de nombreux traités d'alliance et de commerce facilement concevables.

L'annexion pourrait aussi s'accomplir sous une forme plus déplaisante: celle qui nous ferait entrer dans l'orbite coloniale ou semi-coloniale des États-Unis d'Amérique, selon le mode suivi pour les Philippines et Porto-Rico.

Mais croyons plutôt à l'improbabilité de ces deux premières solutions. La constitution américaine prévoit l'admission de nouveaux groupements au sein des États-Unis. Je crois que c'est ce mode constitutionnel qui pourrait faire du Canada une partie intégrante de la grande République américaine.

L'article 4 de la Constitution des États-Unis, adoptée le 17 septembre 1787, décrète: « I. De nouveaux États peuvent être admis dans l'Union par le Congrès; ¹ mais aucun nouvel État ne pourra être formé ou érigé dans la juridiction d'un autre; aucun État ne pourra non plus être formé par la réunion de deux ou plusieurs États, ou fractions d'États, sans le consentement de la législature des États intéressés, aussi bien que du Congrès. » ²

Ce mode permit, depuis cent cinquante ans, le développement politique des États-Unis. Lors de la rédaction définitive de leur constitution, ils étaient treize: ils sont aujourd'hui quarante-huit.

Si le Canada décidait de se joindre à la république voisine, les populations des diverses provinces régleraient leur sort. Il suffirait que, par un plébiscite, chacune des provinces canadiennes approuvât la décision de devenir l'un des États-Unis d'Amérique. Demande à cet effet serait soumise au Congrès américain, vote favorable du Congrès, et octroi par lui d'une constitution provisoire, demeurant en vigueur jusqu'au moment où le peuple du nouvel État aurait adopté celle qu'il désire.

C'est ainsi que la province de Québec pourrait devenir un État de la République fédérale américaine. Si les circonstances s'y prêtaient, il suffirait

¹ Le Congrès, analogue à notre Parlement fédéral, est l'organisme qui a tous les pouvoirs législatifs fédéraux aux États-Unis.

² Traduction des *Constitutions modernes*, par Dareste, Paris, 4^e édition, 1934, tome VI, p. 55.

à notre population de le vouloir. Le Congrès américain procéda de cette façon à l'égard des trente-cinq États ajoutés aux treize du début.

Nous partirons de cette hypothèse que le Canada a disparu et que chaque province canadienne est devenue l'un des États-Unis. Quels effets juridiques amènerait un tel changement ?

Les Canadiens français subiraient de profondes répercussions juridiques à la suite d'une telle annexion. Quelle serait notre part dans le gouvernement fédéral américain, à l'intérieur de l'État du Québec, dans les autres États ? Que deviendraient nos lois civiles et publiques ?

Vraisemblablement les Canadiens français n'obtiendraient aucune garantie, ni aucun privilège en dehors de la province de Québec. L'histoire constitutionnelle américaine démontre que jamais semblable concession ne fut accordée ni à un groupement, ni à un nouvel État admis dans l'Union. Le Congrès poserait-il une exception en notre faveur ? Il est permis d'en douter. L'on peut cependant espérer que le Québec, en entrant dans la République américaine, conserverait ses droits actuels relativement à la religion, à la langue et au système scolaire de ses habitants. Mais indépendamment de cette garantie spéciale que pourrait reconnaître une loi annexionniste, dans quelle mesure les lois américaines nous permettraient-elles d'accomplir notre destin en Amérique, conserver notre langue, notre culture et nos traditions, bref de survivre avec succès comme groupe ethnique distinct ?

— III —

La meilleure façon de savoir ce que nous pourrions devenir, c'est de partir de deux données à peu près sûres: les constitutions actuelles du Canada et des États-Unis. En comparant ces deux institutions juridiques, nous serons plus à même de nous faire une idée de notre avenir au cas où se réaliserait l'hypothèse envisagée dans cet article.

Le régime politique canadien date de 1867. Une loi du Parlement de la Grande-Bretagne devint alors notre charte constitutionnelle, sous un nom imposant: « Acte de l'Amérique Britannique du Nord ».

Les interprétations de cette constitution ont varié et varient encore presque à l'infini, selon le point de vue de chaque interprète. Est-ce véritablement une Constitution? N'est-ce pas plutôt une simple loi du parlement de Londres? Doit-on s'efforcer d'en découvrir l'esprit sans s'arrêter à la lettre, y voir un contrat entre plusieurs provinces canadiennes, entre deux groupes ethniques différents, possédant chacun sa religion et sa langue? Puisqu'il s'agit d'une disposition législative du parlement britannique, point n'est besoin de tous ces arguments d'exégèse et d'histoire, répondent ceux qui veulent s'en tenir à la lettre de cette loi constitutionnelle.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de prendre part à cette polémique. Constatons toutefois que les Canadiens ne se sont jamais entendus sur la nature et la portée de ce document, base de notre vie politique. Selon leurs affinités raciales

et politiques, les uns et les autres en ont donné des interprétations diverses. Regrettons que cette constitution soit pour Anglo-canadiens et Canadiens français une pomme de discorde.

Quoi qu'il en soit, cette constitution, à laquelle parlement et législatures du Canada ne peuvent toucher, n'est pas intangible. Simple loi britannique, le Parlement de Londres a le droit, en théorie du moins, de la changer comme il l'entend. On l'a vu une fois de plus en mai et juin 1940. Sans consulter ni le peuple ni les législatures, le gouvernement fédéral demanda et obtint du parlement de Grande-Bretagne une modification profonde dans notre loi constitutionnelle. Le parlement de Londres accorda au gouvernement fédéral le pouvoir de légiférer, à l'exclusion des législatures provinciales, en matière d'assurance-chômage (art. 91, par. 2a, Actes Amérique Britannique du Nord, 1867 à 1940).

Le précédent s'accorde avec la lettre de la loi : le parlement anglais peut changer notre constitution sans consulter le peuple canadien, sans demander aux législatures des provinces leur assentiment.

Sous notre régime, les pouvoirs législatifs sont partagés entre un parlement et un exécutif fédéraux, siégeant à Ottawa et des législatures et exécutifs provinciaux, dans chaque province canadienne. Ce partage mal conçu, incomplètement précisé, donna lieu à maints conflits. Citons, à titre d'exemple, l'imprécision des termes « propriété et droits civils ». Le parlement fédéral s'en

autorisa pour entamer des prérogatives réservées aux législatures. Pour agir ainsi, le parlement fédéral invoqua l'article 91 qui lui accorde juridiction sur certains sujets particuliers, les lettres de change, chèques et billets, la faillite, la réglementation du trafic et du commerce. Dans un autre ordre d'idées, on accorda au parlement fédéral le droit exclusif de légiférer en matière de « mariage et de divorce », tandis que les législatures provinciales peuvent seules faire les lois régissant « la célébration du mariage ».

De plus, un article de la Constitution, à mon avis, menace l'autonomie des provinces¹. Le gouverneur général du Canada, c'est-à-dire, à toutes fins pratiques, le gouvernement fédéral, a le droit de désavouer toute loi provinciale dans l'année qui suit son adoption et l'accomplissement de certaines formalités. Ce désaveu réduit à néant la loi provinciale ainsi visée, sans que le gouvernement fédéral ait à motiver son acte. La Cour suprême du Canada l'a affirmé de nouveau dans un jugement du 4 mars 1938 lors du désaveu de certaines lois adoptées par la législature de l'Alberta².

¹ Des juristes canadiens affirment toutefois l'autonomie législative complète des législatures provinciales, en particulier de la province de Québec. Voir notamment les articles de Me Maximilien Caron, dans *l'Actualité économique*: « La province de Québec est-elle un État ? », mai 1938, 14^e année, Vol. I, No 2; « Y a-t-il un provincialisme légitime ? », mars 1940, 15^e année, Vol. II, No 5.

² Référé à la Cour suprême du Canada au sujet du pouvoir du Gouverneur général en conseil de désavouer les lois provinciales en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Rapports de la Cour suprême du Canada pour l'année 1938, p. 71.

Juridiquement les provinces canadiennes ne sont pas indépendantes du gouvernement fédéral dans les sphères d'activité que leur réserve l'acte constitutionnel de 1867 (voir entre autres l'article 90 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.)

De plus, l'interprétation effective et judiciaire de notre constitution est sujette aux variations du plus haut tribunal du Canada et de l'Empire britannique, le Comité judiciaire du Conseil privé du Roi. Ce tribunal, siégeant à Londres, composé de juristes membres de la Chambre des Lords de la Grande-Bretagne, est à caractère anglais. Toutes les questions constitutionnelles importantes sont jugées par lui en dernier ressort. Depuis une cinquantaine d'années, il essaie de maintenir un équilibre précaire entre pouvoirs fédéraux et pouvoirs provinciaux. Son attitude de demain est le secret des dieux.

Qu'a donné la constitution canadienne aux Canadiens français ? Il faut ici distinguer le point de vue juridique du politique, c'est-à-dire distinguer les droits qui nous sont garantis par des lois de ceux que nous avons gardés en utilisant le droit de vote accordé, non pas aux Canadiens français exclusivement, mais à tout citoyen canadien.

Au point de vue juridique, nous avons pour tout bien l'unique article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord :

« 133. Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et, dans toute

plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.»

Pour le reste, seuls notre nombre et l'énergie clairvoyante de quelques hommes nous ont permis de conserver, malgré de nombreux accrocs, un peu de notre droit français, notre religion, nos écoles, nos mœurs, notre langue, notre culture, nos traditions. Rien de tout cela ne nous est garanti. Les dispositions du traité de Paris de 1763, l'Acte de Québec de 1774, etc. demeurent des souvenirs. Si demain, la législature de Québec substituait le droit anglais au droit français, bannissait la langue française de nos écoles, détruisait nos institutions paroissiales, nous n'aurions d'autre remède que celui d'élire aux élections suivantes des députés qui feraient machine arrière et rétabliraient l'ancien ordre de choses. L'acte de 1867 n'empêcherait pas la législature québécoise d'agir ainsi, sauf le recours énigmatique que prévoit, au point de vue des écoles séparées, l'article 93. La législature du Manitoba fit disparaître l'enseignement du français et tous ont en mémoire les persécutions scolaires subies par les Canadiens français de 1890 à 1930. La constitution canadienne ne les a pas protégés.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que constitutionnellement, même dans la province de Québec, les Canadiens français n'ont pas d'armes juridiques suffisantes pour assurer leur survie et accomplir leur destin. Le seul article 133 de la « Consti-

tution », lettre morte, à certains égards, ne peut suppléer à notre vouloir vivre, à une claire conscience de notre destinée, seuls moyens, en définitive, dont dispose le peuple canadien-français pour durer.

— IV —

Qu'advierait-il des Canadiens français devenus citoyens américains avec le Québec transformé en l'un des États-Unis d'Amérique ? Plus exactement, dans quel système juridique aurions-nous à vivre ? Quelles lois, quelle constitution nous donnerait le drapeau étoilé ? Serions-nous en meilleure posture sur le plan juridique, pour lutter, rester ce que nous sommes, demeurer ce que nous devons être, les représentants de la civilisation catholique et française en Amérique ?

Si nos voisins nous sont bien connus, du moins par certains côtés, il est regrettable que nous ne connaissions pas mieux leur histoire.

En 1776, le 4 juillet, les treize colonies anglaises des bords de l'Atlantique, du Maine à la Georgie, proclamèrent leur indépendance. Déjà riches, pourvues chacune de gouvernement représentatif, elles formèrent une fédération d'États indépendants, appelée États-Unis d'Amérique.

Leur première constitution, adoptée le 15 novembre 1777, accordait tous les pouvoirs aux États et presque aucun au pouvoir central. Ce dernier n'apparaissait pas avec les caractères d'un gouvernement véritablement national, tant les États étaient jaloux de leur souveraineté.

Pour la première fois (c'était au plus fort de la guerre de l'indépendance américaine) l'on pensa à nous. En 1777, les États-Unis invitèrent le Canada, peuplé presque exclusivement de Canadiens français, à se joindre à eux. On lit à l'article onzième de la Constitution du 15 novembre 1777 cette disposition: « Le Canada, s'il accède à cette Confédération et adhère aux mesures prises par les États-Unis, sera admis dans cette Union et aura droit à tous ses avantages; mais aucune autre colonie n'y sera admise sans le consentement de neuf États »¹. L'on accordait ainsi au Canada une grande faveur, refusée aux autres colonies britanniques. C'est la seule fois que nous eûmes l'honneur d'être inclus dans les articles de la constitution d'une future grande nation, à une époque où nous étions le Canada! Il va sans dire que cette invitation demeura sans réponse effective.

Cette première constitution ne dura que dix ans. Le pouvoir central était impuissant à établir une politique étrangère, un commerce international. La constitution de 1777 exagéra la décentralisation.

Une nouvelle constitution, adoptée le 17 septembre 1787, entra en vigueur le 1er janvier 1789. Dix amendements furent ratifiés le 15 décembre 1791 et sont considérés comme partie intégrante de la constitution américaine; ils constituent la Déclaration des Droits du citoyen (Bill of Rights).

Depuis 1791, onze autres amendements furent ajoutés à la constitution américaine sans en

¹ Dareste, *op. cit.*, tome VI, p. 24, traduction de la première constitution américaine.

changer ni la substance ni la structure. Les plus importants abolissent l'esclavage (1865), garantissent les libertés individuelles des citoyens (1868), accordent le droit de suffrage aux citoyens de couleurs et de races autres que la blanche (1870), au gouvernement fédéral le droit d'imposer le revenu, (1913), aux femmes le droit de vote (1920).

Une première réflexion s'impose: la constitution des États-Unis d'Amérique du 17 septembre 1787, complétée par le *Bill of Rights* du 15 décembre 1791, est la plus vieille constitution écrite du monde. Demeurée depuis en vigueur, elle apparaît en 1941 sans changement, ni altération essentielle. Les amendements les plus importants l'ont complétée sans la modifier. Ce peuple, que l'on dit sans tradition, a plus de traditions constitutionnelles, fut plus fidèle à la loi fondamentale qui le régit, qu'aucune autre nation. « Malgré l'accroissement gigantesque des États-Unis, dont le nombre des États a passé de 13 à 48, et malgré la secousse formidable de la guerre de Sécession, l'instrument de 1787 s'est révélé d'une souplesse si merveilleuse qu'il a pu s'adapter à toutes les transformations de la nation américaine dans l'ordre politique, social et économique depuis un siècle et demi » ¹.

La Constitution américaine est d'une remarquable simplicité. Elle n'a que sept Articles, assez longs, il est vrai. Le premier article précise les pouvoirs législatifs fédéraux, accordés au Congrès composé d'une chambre des Représentants (House

¹ Daresté, *op. cit.*, tome VI, p. 15.

of Representatives) et d'un Sénat. Les membres de l'un et l'autre corps sont élus par le suffrage universel. Les pouvoirs ainsi conférés au Congrès sont d'intérêt général; ils visent des domaines intéressant plus d'un État ou l'ensemble des États.

L'article deuxième reconnaît au président le pouvoir exécutif. Le président des États-Unis possède, en vertu de la constitution américaine, les pouvoirs qui, en Angleterre, sont réservés au roi, au premier ministre et au conseil des ministres. Seuls les deux tiers des deux chambres du Congrès peuvent lui faire échec, ou la majorité du Sénat pour la nomination des fonctionnaires fédéraux. Il est en fonction pour une durée de quatre ans.

L'article troisième prévoit des tribunaux fédéraux et constitutionnels, mais qui n'ont pas juridiction pour appliquer les lois des divers États.

Les articles quatre, cinq, six et sept garantissent les droits de certains citoyens, une forme républicaine de gouvernement à chaque État, prévoient l'admission de nouveaux États, l'adoption des amendements, assurent la suprématie de la loi Constitutionnelle.

L'article dix du Bill of Rights, partie intégrante de la constitution adoptée en 1791, réserve expressément aux divers États tous les pouvoirs non délégués au Congrès ou au gouvernement central par la Constitution.

Les États acceptèrent librement ce nouvel état de vie. La Constitution américaine se termine par ces mots: « Done in Convention by the unanimous consent of the States present the 17th day of September A.D. 1787, etc.»

Cette constitution laisse à chaque État le pouvoir d'établir, comme il l'entend, son gouvernement et son administration.

Cette indépendance, les États l'ont conservée dans une certaine mesure. Chaque État a le droit de se donner le régime politique qu'il juge à propos pourvu qu'il soit de forme républicaine et ne contredise pas la constitution de 1787. Chaque État a son parlement (*General Court* ou *Legislative Assembly*, ou *General Assembly* ou, dans la plupart des États, *Legislature*). Un gouverneur possède le pouvoir exécutif. Les États légifèrent sur tous les sujets qui intéressent leur vie intérieure, droit civil, droit criminel, droit administratif, droit scolaire, enseignement, les banques, les voies de communication, etc.

Les lois d'un État sont appliquées et interprétées uniquement par les tribunaux de l'État, par des juges nommés par lui, sauf les litiges internationaux, publics et privés.

Après cet aperçu sommaire, il est évident que chaque État américain possède plus de pouvoirs que les provinces canadiennes. Sans doute, là, comme ailleurs, il y a des courants centralisateurs. On cite souvent en exemple la législation ouvrière et sociale fédérale qui s'impose grâce à l'article qui permet au gouvernement central de légiférer sur le commerce entre États. Mais, dans leur sphère, les États n'en demeurent pas moins autonomes.

Les Canadiens français, devenus Américains, pourraient-ils utiliser ces lois pour survivre ?

Dans le Québec devenu un État américain, nous pourrions, avec ces pouvoirs accrus, demeurer ce que nous sommes. Nos lois, nos institutions, notre langue, l'enseignement à tous les degrés pourraient demeurer français et catholiques. Aucun article de la Constitution américaine n'y ferait obstacle. Au Congrès, nous aurions quinze ou vingt représentants au lieu d'une représentation possible à Ottawa de soixante-cinq députés. La garantie de l'article 133 disparaîtrait, il est vrai, seul changement au point de vue juridique. Ce que nous perdriions par la substitution du gouvernement de Washington à celui d'Ottawa, nous le gagnerions à l'intérieur d'un Québec plus indépendant et plus puissant. A Washington, des délégués énergiques trouveraient des alliés dans les représentants des États décentralisateurs. Nous pourrions, si nous en avons la volonté, transformer Québec en un État français, devenu l'un des États-Unis d'Amérique, sans porter ombrage au reste de l'Amérique. L'on peut supposer qu'à ce point de vue les Américains seraient moins craintifs que les Anglo-Canadiens, qui redoutent, malgré tout, la force des Canadiens français proportionnellement trop nombreux à leur gré. Ces pouvoirs de la Législature québécoise ainsi accrus permettraient la promulgation de lois plus cohérentes et plus françaises.

Rappelons, en terminant, le côté hypothétique de cette étude. Les lois subissent l'influence du social, de l'économique, du politique. Quel serait le sort juridique des Canadiens français au cas d'annexion aux États-Unis ? Un premier résultat

serait de nous concentrer en un seul point, l'État du Québec, où nous serions libres d'organiser notre vie intérieure dans une démocratie vieille de cent cinquante ans et dont la constitution débute par ce préambule:

« We, the people of the United States, in order to form a more perfect union, establish justice, insure domestic tranquillity, provide for the common defense, promote the general welfare and secure the blessings of liberty to ourselves and our posterity, do ordain and establish this Constitution for the United States of America. »

Jacques PERRAULT

1,000 abonnés nouveaux en dix mois

Des amis nous écrivent: ■

« C'est à partir de septembre surtout que nous pourrions organiser la vente de l'ACTION NATIONALE. Votre campagne a commencé trop tard ou trop tôt. Prolongez-la, pour nous permettre d'entrer dans la partie. Au lieu du premier motto: *600 abonnés nouveaux en six mois*, nous suggérons de reporter l'échéance à décembre 1941, et de dire: *1,000 abonnés en 10 mois!* »

Devant des propositions pareilles, on se laisse aisément convaincre . . . *Donc, la campagne se prolongera jusqu'à la fin de l'année.*

Voici l'été, les randonnées chez les amis, les escapades en des milieux neufs, comme aussi les congrès et les journées d'étude: glissez la revue dans votre poche (cet énorme numéro n'est-il pas un bon outil de propagande?), et profitez des occasions qui s'offriront pour faire connaître l'ACTION NATIONALE.

Nous continuons de vous offrir peu de choses: c'est-à-dire des livres autographiés, des abonnements, et trois prix de \$25., \$15. et \$10 aux meilleurs artisans de la campagne. Et nous vous promettons pour l'an prochain une revue combative et fidèle à ses idées.

Le point de vue politique

De l'optimisme juridique au pessimisme politique

Maître Jacques Perrault vient d'établir un parallèle entre la Constitution des États-Unis et celle du Canada. La seconde accorde aux provinces moins de pouvoirs législatifs que la première n'en octroie aux États. Surtout, à un point de vue strictement juridique, Me Perrault estime que le droit de désaveu que possède chez nous le gouvernement fédéral réduit considérablement, du moins en théorie, l'autonomie des provinces canadiennes.

Mais comme l'écrit Me Perrault, « les lois subissent l'influence du social, de l'économique, du politique. » Dans la réalité politique, qu'ont donné les deux systèmes ? Où le Québec aurait-il chance d'avoir une autonomie réelle plus complète, et où son influence politique pèserait-elle davantage ? Voilà ce qui reste à examiner, — et voilà où le tableau change.

Canada

Dans notre pays, les courants d'opinion sont formés par les partis. Or au fédéral, les trois groupes libéraux, conservateurs et C.C.F. sont gagnés à la centralisation. Le parti libéral manœuvre prudemment sous la direction de M. King; il a néanmoins fait amender l'A. A. B. N. de façon

à livrer au pouvoir central le droit de légiférer sur l'assurance-chômage, et il a donné son adhésion aux recommandations du rapport Sirois; le dernier budget Ilsley est lui-même centralisateur. Avec M. Bennett, les conservateurs ont tenté d'enlever aux provinces le droit de légiférer en matière sociale, et si leur tentative n'a pas réussi, c'est qu'ils se sont heurtés à la Constitution canadienne, interprétée par le Conseil privé; leur animosité s'est exprimée depuis à plusieurs reprises, en particulier par la voix de M. Cahan, contre le plus haut tribunal de l'Empire, coupable selon eux de saboter l'unité nationale. Enfin la C.C.F., puisqu'elle est socialiste, ne saurait s'empêcher de combattre l'autonomie provinciale: de par sa doctrine, elle est centralisatrice.

Pourtant le « provincialisme » n'a point perdu sa vitalité. Il se défend vivement, et parfois il attaque. On l'a pu constater par l'échec de la Conférence d'Ottawa en janvier. Et en juin ou juillet 1940, si l'honorable M. Godbout était intervenu, comme l'eussent fait tous ses précédents libéraux ou conservateurs, l'amendement à la Constitution à propos de l'assurance-chômage n'eut probablement pas été voté: le ministère King voulait obtenir l'unanimité des provinces avant de procéder.

La preuve que ces résistances sont sérieuses, on la trouve dans le fait que le fédéral a usé de moins en moins souvent de son droit de désaveu, et en des circonstances particulières, par exemple pour empêcher la Colombie britannique de légiférer arbitrairement contre l'immigration jaune.

De 1924 à 1937, il n'y a pas une seule intervention fédérale dans le domaine provincial; et si, en 1937, Ottawa se dresse contre l'Alberta, c'est pour annuler des lois évidemment « *ultra vires* » et du même coup . . . sauver certains privilèges bancaires. Combien de fois a-t-il résisté aux pressions populaires et refusé de se mêler des affaires provinciales! Ainsi, l'on sait à quel point la loi québécoise dite du Cadenas fut impopulaire dans l'ensemble du pays. Elle donna lieu à cent explosions de fanatisme, à mille campagnes d'opinion; on peut dire que le Québec fut alors seul contre huit provinces irritées. Pressé de désavouer cette loi anticomuniste, que de toute évidence il n'aimait pas lui non plus, le gouvernement King-Lapointe ne consentit jamais à intervenir. Juridiquement, il en avait le droit. Mais politiquement, il savait quels dégâts une telle immixtion dans les affaires provinciales causerait à l'unité nationale d'abord, donc à la Confédération, puis au parti libéral dans la vieille province française. Aussi s'est-il abstenu.

Qu'Ottawa manifeste à l'égard des provinces une hostilité systématique, il les dresse contre lui, et nul ne sait où cette aventure peut mener. M. Ilsley, qui est peut-être le plus centralisateur des ministres actuels, avouait récemment: « Je n'ai jamais annoncé ou appliqué une politique d'hostilité envers les provinces, et *pareille politique serait fatale à tout ministre fédéral* ». Retenons cette confession. Nous pouvons même lui donner une portée plus générale et affirmer qu'une pareille politique serait fatale à tout ministère fédéral.

Aucun parti n'en sortirait indemne. C'est-à-dire qu'en dehors des cas extrêmes, aucun parti fédéral ne s'y risquera.

Etats-Unis

Les États-Unis subissent une poussée centralisatrice pour le moins aussi prononcée que le Canada, et les pouvoirs locaux paraissent y résister avec moins d'énergie. Depuis la Grande Guerre, et en particulier depuis l'arrivée au pouvoir de M. F. D. Roosevelt, cette tendance se précise rapidement et porte des fruits.

Comment cela peut-il arriver dans un pays où la Constitution paraît libérale à l'égard des États fédérés ? De la façon suivante :

Me Perrault a souligné que la constitution américaine est fort laconique. Elle se maintient dans des affirmations générales qui laissent un champ immense aux interprétations. Je songe en particulier à la 8e section de l'article 1er et au 14e amendement, celui-ci voté au lendemain de la guerre de Sécession.¹ Voici en quels termes un historien comme Charles A. Beard, qui jouit dans

¹ Définissant les pouvoirs législatifs du Congrès américain, la 8e section du 1er article lui donne, entre autres choses, le droit de « régler le commerce . . . entre les divers États ». C'est-à-dire la partie du commerce qui est devenue la plus importante. En pratique, ce pouvoir est plus étendu encore, grâce à l'interprétation donnée par la cour suprême au *Wagner Act*, comme on le verra plus loin. — Le 14e amendement stipule entre autres choses que « aucun État ne pourra priver une personne de sa vie, de sa liberté ou de sa propriété sans une procédure conforme au droit (*due process of law*), ni refuser à quiconque relève de sa juridiction l'égle protection des lois ». Amendement adopté le 28 juillet 1868.

ce domaine d'une grande autorité, détermine la portée juridique de cet amendement —

« A toutes fins pratiques, cette clause de la Constitution place dans les mains de la judicature fédérale un pouvoir de veto sur la législation locale dans presque toutes les matières importantes. Pour comprendre la portée complète des divers mots utilisés dans cette courte déclaration légale, il faut les examiner à la lumière de la jurisprudence, car en eux-mêmes ils donnent une faible idée des restrictions qu'ils impliquent. » ¹

« . . . De la sorte, la victorieuse minorité républicaine, en possession du gouvernement fédéral et du pouvoir militaire, avec la sanction des formes constitutionnelles, soumit pour toujours les États à la juridiction illimitée de la cour suprême fédérale. » ²

« A veto power », écrit Beard. De fait, c'est la Cour suprême qui est chargée, lorsque des contestations s'élèvent — et il s'en élève toujours — d'interpréter la Constitution de la République. Elle décide en dernier ressort. Ces articles et les amendements constitutionnels, avons-nous affirmé, manquent de précision. Sous prétexte d'interpréter les lois, la Cour suprême peut fort bien en édicter de nouvelles et donner à la Constitution un sens que celle-ci n'avait pas. Voilà bien ce qui s'est produit.

Au lieu que chez nous, sous l'impulsion de juristes comme Lord Watson et Lord Haldane, le Conseil privé a établi une solide doctrine autonomiste, la Cour suprême des États-Unis a tiré tant qu'elle a pu dans le sens de la centralisation.

Pourquoi ? Parce que les juges de ce haut tribunal sont nommés par l'exécutif central, lequel

¹ *American Government and Politics*, p. 446.

² *The Rise of American Civilization*, Vol. II, p. 112.

est centralisateur. En effet, c'est le président des États-Unis qui désigne les membres de la Cour suprême. Il n'a qu'à y installer des juges qui pensent comme lui, et le tour est joué. En simplifiant les choses, on peut affirmer qu'aux États-Unis l'exécutif, et non le législatif comme chez nous, exerce un droit de veto par l'intermédiaire de la judicature la plus élevée. En pratique, cela revient à peu près au même.

Aussi les juges nommés par M. Roosevelt ont-ils accompli une sorte de révolution législative, dans l'ordre économique-social. En dépit de la Constitution, la Cour suprême a décidé en décembre 1938 que la N.L.R.B. (organisme créé par le fédéral en vertu d'une loi fédérale) s'applique aux compagnies dont ni les employeurs ni les employés ne transigent d'affaires d'un État à un autre État; en avril 1939 elle a décidé que le *Wagner Act* (fédéral) s'applique aux compagnies dont les employés et employeurs n'achètent ni ne vendent: c'est-à-dire qu'à peu près tout le commerce, même pratiqué à l'intérieur d'un seul État, tombe sous la juridiction de Washington.¹ Voilà pour l'économique. Et voici pour le social: il découle de ces décisions et de quelques autres que désormais l'organisation du travail — ce qui concerne les relations entre patrons et employés, les syndicats, les heures de travail, les salaires, etc. — ressortit au fédéral. Tandis qu'au Canada, grâce aux décisions rendues par le Conseil privé en 1934, et nonobstant la menace que fait peser sur nous le récent amendement à la Constitution, l'organisation du travail ressortit au provincial.

¹ Il est demême pour les ressources hydro-électrique des divers États.

Le Québec

On ne voit donc pas ce que le Québec gagnerait, dans ces questions de première importance, à devenir un État américain. L'on voit fort bien, au contraire, ce qu'il y perdrait. Et aux constatations faites précédemment, il faut ajouter deux remarques :

I. L'autonomie des États fédérés, dans une mesure plus ou moins grande, est menacée aux États-Unis comme au Canada par un mouvement centralisateur qui a ses racines dans le politique, le social et l'économique. C'est sur le terrain politique qu'il faut la défendre. Même sages et libérales, les constitutions des pays n'ont rien d'intangible: on peut les tourner (États-Unis) ou les amender (Canada: assurance-chômage). Dans un cas comme dans l'autre, la moindre défaillance politique peut avoir des répercussions considérables, et nous ne serons indépendants que dans la mesure où nous sauvegarderons nous-mêmes notre indépendance. Ce n'est point par la faute de l'A.A.B.N. que l'assurance-chômage est devenue la chose du fédéral, mais par suite de la faiblesse du gouvernement québécois. Où que nous soyions, si nous ne défendons pas résolument l'autonomie, l'autonomie disparaîtra.

Comme l'un des États Unis, ainsi que le suggère Me Perrault, nous trouverons des alliés parmi les États partisans de la décentralisation, de la même façon que nous en trouvons actuellement au Canada dans les provinces récalcitrantes. La situation est pourtant moins hasardeuse au Canada, où nous sommes un facteur politique important, qu'aux

États-Unis où nous deviendrions la cinquante-septième roue de la charette. L'influence politique du Canada français, à Ottawa, pourra devenir décisive le jour où un parti national y représentera nos intérêts et nos idées. Tandis qu'à Washington, quelle que fût la valeur et le courage de nos représentants, nous ne serions toujours qu'une minorité négligeable.

Voilà un aspect que nous ne saurions oublier: ce n'est pas l'article 133 qui garantit notre avenir national, c'est la *qualité et la quantité* des Canadiens français, leur vitalité, leur capacité réelle de s'imposer. Or au point de vue politique, celle-ci sera plus grande et paraît mieux assurée dans l'état actuel des choses.

II. Partout il nous faudra lutter: le dernier mot restera donc à notre volonté de durer. Quelle alternative nous donnera le maximum de ténacité? Je dois référer ici aux études que d'autres collaborateurs ont consacrées aux problèmes culturel, économique et religieux. Leur réponse ne fait pas de doute: pour eux l'annexion c'est l'aventure, elle représente le maximum de risques, elle entame notre moral. Dans la mesure où les circonstances ne nous l'imposeront point fatalement, nous avons donc le devoir de la combattre, et de tirer le maximum du cadre politique actuel.

Edmond LEMIEUX

Québec, 57^e étoile sur le drapeau de l'Oncle Sam...¹

Sujet si vaste, que j'eusse préféré n'en pas écrire. L'annexion, en effet, ouvre, au point de vue économique, des portes sur tant d'avenues, recoupées elles-mêmes par tant de chemins, qu'il y a à les explorer de quoi s'égarer bien des fois. On ne peut songer à l'annexion sans voir en même temps la nécessité d'une révision profonde de notre économie. Et bien malin qui pourra en tracer l'évolution d'une façon précise, tellement les inconnues sont nombreuses, dépendant elles-mêmes de circonstances qui appartiennent encore à l'avenir.

C'est dire que l'annexion du Canada aux États-Unis pose des problèmes d'une telle envergure qu'elle exige au moins quelques instants de méditation. Seule m'a décidé à méditer tout haut, à la demande du directeur de l'ACTION NATIONALE, mon inquiétude de constater avec quelle facilité et quelle tranquillité d'esprit une partie de notre élite — et de la meilleure — envisage à l'heure actuelle une hypothèse qui demande, me semble-t-il, au moins un moment de réflexion...

¹ On voudra bien prendre note de deux erreurs d'impression de quelque importance dans ma chronique du mois dernier: « L'épée de Damoclès ». A la page 413, il faut lire, à la 27^e ligne, *autorisés* et non *intéressés*; et à la page 415, 4^e et 5^e lignes, *Cour suprême* au lieu de *Cour supérieure*.

et d'hésitation. Faute de précisions, essayons de déceler les grands courants économiques que pourrait déclencher un pareil événement et examinons les effets qu'en ressentirait le seul État français d'Amérique, le Québec. Pour y arriver, le meilleur moyen est encore de déterminer ce qu'est le Québec économique.

Ce qu'est le Québec économique dans le Canada

Économiquement, la province de Québec n'est qu'une partie d'un immense tout qui s'appelle le Canada, plus ou moins cohérent, plus ou moins sectionné sous l'effet des facteurs géographiques et des différences dans la législation commerciale ou les régimes d'impôt dues à l'existence de frontières politiques provinciales, mais jouissant de l'unité que confère l'absence à peu près¹ complète de barrières douanières sur un territoire. A l'exception des influences artificielles mentionnées, on peut donc dire que la structure économique de la province de Québec, si l'on oublie pour le moment le monde extérieur et si on ne la regarde que dans le Canada, s'est bâtie **en** fonction de certains facteurs de localisation des industries, de certains avantages naturels qui y ont attiré des industries, comme à l'endroit le plus propre à la production au meilleur prix.

¹ Je dis à peu près parce que des barrières douanières déguisées ont pu être dressées entre provinces en certains cas, par « des expédients constitutionnels ». (Cf. le mémoire à la Commission Sirois de MM. Gouin et Claxton.) Tout cela reste cependant assez peu important dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Le premier de ces facteurs, ce sont les ressources mêmes du pays: son sol, sa forêt, son sous-sol et ses chutes d'eau. Il en résulte toute une série d'opérations dites primaires, parce qu'elles fournissent des matières premières et la force motrice nécessaire à l'industrie. Elles expliquent notre agriculture, dont les fruits sont souvent des produits de consommation immédiate¹, nos chantiers forestiers, nos mines et nos centrales électriques.

Mais ces ressources, si l'on s'en tient pour le moment aux matières premières, sont loin de servir de base à la plus importante partie de notre structure industrielle. Dans un récent article au *Quartier latin*², M. Jacques Melançon comptait, avec les chiffres de 1937, dix-sept seulement de nos quarante principales industries qui soient principalement assises sur des matières premières, non pas même québécoises, mais canadiennes; et elles ne s'assuraient que 44% de la production brute totale du groupe. Si l'on prend les chiffres de 1938 et tous nos établissements industriels (8,655), on en trouvera un assez grand nombre qui reposent uniquement³ sur les matières premières du Québec (quelque 4,700); mais sauf exception (pâte et papier), ce sont surtout de petits, même de très petits établissements (beurreries et fromageries, scieries, portes et châssis, impression, etc.), de sorte que l'ensemble ne représente pas beaucoup plus de 20% de la production

¹ C'est-à-dire sans nécessité d'une transformation industrielle.

² 25 avril 1941.

³ J'entends par là: dont la matière première principale vient du Québec uniquement ou presque.

manufacturière totale de la Province. Sans doute, il y a d'autres industries assises sur des matières premières de la Province, mais elles sont à considérer à part parce qu'elles transforment aussi en grande partie les matières premières d'autres provinces; tout ensemble, cela ne représente encore que 55% de notre production manufacturière brute.

Pourtant, la province de Québec est loin de transformer elle-même toutes les matières premières qu'elle produit; si l'on regarde les chiffres du Canada — des chiffres semblables pour Québec seul n'existent pas — on constate qu'en 1939, 60% des produits de nos fermes, 41% des produits de nos forêts et 77% des produits de nos mines, sortaient du pays à l'état brut ou partiellement transformés. Cela provient de l'exiguïté de notre population, qui est incapable d'absorber toute notre production, et de la politique des autres pays, qui préfèrent naturellement acheter les matières premières pour les transformer chez eux et qui pratiquent une politique appropriée. Cela peut provenir aussi de ce que la province de Québec, riche en matières premières industrielles, donc ayant de ce côté une apparence de vocation industrielle, manque par ailleurs de deux éléments qui sont à la base même de toute structure industrielle puissante: une matière première, le fer; et une source d'énergie, le charbon.

La force hydro-électrique, qui s'y trouve en abondance, ne peut compenser qu'en partie et dans certains cas, de plus en plus nombreux cependant, ce manque de charbon, du moins dans l'état

actuel des choses; et comme elle peut se transporter à une certaine distance à un coût relativement bas, elle ne suffit pas seule à expliquer la localisation d'une industrie donnée, sauf dans des cas particuliers comme celui de l'aluminium, où la matière première vient de très loin (Guyanne britannique et Groenland) et où l'électricité joue un rôle de premier plan. Nos ressources hydro-électriques auront donc tendance à expliquer le rôle industriel que la Province a assumé, à partir de matières premières qui ne sortent pas de son sol, mais elles ne suffiront pas seules; elles seront un élément important, mais à mon sens pas le principal.

Le grand facteur qui compense les déficiences de Québec en combustible et en certaines matières premières, c'est le bénéfice, en grande partie exclusif, d'une voie maritime intérieure de première valeur: le Saint-Laurent. Elle permet d'aller chercher ailleurs charbon et pétrole, matières premières de toute sorte, de les apporter dans la Province à bon compte, les transports maritimes étant beaucoup moins coûteux que les transports terrestres. Et si je dis que ce bénéfice est en grande partie exclusif, cela tient à ce que, même si le fleuve va prendre sa source beaucoup plus haut, c'est dans la province de Québec qu'il perd son caractère de voie maritime, accessible aux océaniques¹. Ce n'est pas pour rien que 70% de la production manufacturière de la Province se réa-

¹ Pour les avantages que procure cette situation. Cf. l'ACTION NATIONALE du mois dernier (« Noyé dans un canal »), pp. 291 et 292.

lisent sur les bords du Saint-Laurent et qu'on y rencontre les trois plus grandes villes; ce n'est pas pour rien non plus que Montréal — point le plus avancé de rencontre, d'ici à ce que se fasse la canalisation, entre transports terrestres ou transports de rivière et bateaux de mer — recueille, à elle seule, 59% de la production manufacturière de la Province et qu'elle en compterait encore un peu plus si la politique d'exemption de taxes des petites villes ne concourait pas à une certaine décentralisation.

Avantagée par tous ces facteurs — richesse hydro-électrique et présence du Saint-Laurent, qui facilite le ravitaillement en toutes autres sources d'énergie absentes de son sous-sol — la province de Québec était l'endroit du Canada tout désigné pour la transformation de matières premières canadiennes semblables ou non à celles qu'elle tire de son sol. Sinon dans tous les cas — il s'en manque de beaucoup —, pour une grande partie de ceux, de toute façon, d'industries dont la production est destinée pour une bonne part à l'exportation et peut profiter à la sortie des avantages de la voie maritime (minoteries, abattoirs et salaisons, etc.); le caractère exportateur de ces industries et les difficultés de navigation en amont de Montréal constituaient souvent alors, avec l'appui du marché local et le coût relativement bas de la main-d'œuvre, les facteurs principaux de concurrence contre l'Ontario, également avantagée par ses richesses hydro-électriques, son marché local et la possibilité de s'approvisionner en charbon, à bon marché, des régions américaines avois-

nantes des Grands Lacs. Il est d'ailleurs remarquable à ce sujet que le point de blocage du Saint-Laurent, Montréal, groupe à lui seul 53% de la production manufacturière du Québec assise sur des matières premières à la fois québécoises et canadiennes, alors qu'on y retrouve seulement 21% de la production alimentée par des matières premières uniquement québécoises; cela illustre bien son rôle de centre de ralliement des matières premières venant de l'arrière pays, inabordable aux océaniques.

Mais avec cela — matières premières québécoises et canadiennes — nous n'avons touché, rappelons-le, que 55% de notre production manufacturière. Le reste repose sur des matières premières importées, qui nous arrivent facilement grâce au fleuve et qui se déposent principalement chez nous, grâce toujours au cran d'arrêt de Montréal. Ici encore, cette agglomération urbaine montre son rôle de butoir, puis de centre de rayonnement des produits vers l'intérieur¹, en s'assurant 55% de la production manufacturière du Québec fondée principalement sur des matières premières importées. Ces industries (textiles, pétrole, fer et ses dérivés, coke, sucre, caoutchouc, pour ne mentionner que les principales), fixées dans Québec pour les raisons indiquées, y sont venues pour couvrir le marché québécois et canadien, et parfois

¹ Pour une énumération des quelques industries dans lesquelles Montréal joue le rôle de pourvoyeuse du reste du pays, de métropole nationale, voir l'ACTION NATIONALE du mois dernier, article cité, p. 289.

le marché impérial¹. Comme dans le cas des industries assises sur nos matières premières, signalons que cela est bien loin de combler tous nos besoins de produits manufacturés; les chiffres canadiens de 1939 indiquent, en effet, que 85% de nos importations d'origine forestière et 70% de nos importations de produits dérivés des mines nous arrivent ouvrées ou en voie de fabrication.

Le Québec économique dans l'Amérique du Nord

Toute cette structure économique, fondée sur des tendances naturelles quand nous la regardons en fonction du Canada seulement, apparaît au contraire fort artificielle si l'on fait intervenir le monde extérieur. Elle participe du caractère artificiel même qui caractérise la structure économique du Canada tout entier. Sans doute on peut en dire autant dans une certaine mesure de tous les pays, la théorie de la division internationale du travail ou absence de barrières douanières n'ayant pas prévalu dans le monde; cela est toutefois plus vrai du Canada où les barrières douanières ont servi de moyen, non pas de consolider la vie économique d'une unité nationale déjà constituée, déjà issue de tous les autres facteurs qui entrent dans la définition d'une nation, mais de permettre une vie économique nationale — compatible avec le rôle exportateur du pays — qui provoque la formation et la cristallisation de ces facteurs premiers de l'unité d'une nation. En somme, au

¹ A cause de la politique douanière des préférences impériales, les maisons américaines établissent des filiales au Canada afin de pouvoir vendre dans l'Empire sans payer les tarifs applicables aux pays étrangers.

lieu d'avoir une économique mise au service du politique, on a tenté de créer, avec l'aide du sentiment impérial comme liant temporaire, l'unité politique par l'unité des intérêts économiques; on a essayé de former une association d'intérêts économiques, avec l'espoir que le temps y permettrait le développement d'éléments capables de donner une nation.

Il a fallu pour cela contrecarrer les courants naturels, qui eussent plutôt été nord-sud qu'est-ouest, c'est-à-dire provinces à États américains plutôt que provinces à provinces¹. Au point de vue pratique, cela s'est traduit par une barrière douanière de chaque côté, entre Canada et États-Unis, dont le rôle est d'empêcher les produits finis dans lesquels chaque pays excelle (produits agricoles pour le Canada et produits industriels aux États-Unis) d'envahir le territoire de l'autre. A cause de cela, les facteurs naturels qui président à la localisation des industries n'ont pu jouer librement. Privé de l'avantage qu'aurait constitué l'accès à un immense marché nord-américain, on peut supposer, bien que cela soit loin d'être catégorique comme nous le verrons plus loin, que le Canada, faute de pouvoir fabriquer en aussi grande quantité, donc à aussi bon marché, n'a pas pu pousser aussi loin que cela eût été autrement possible le développement industriel autour de ses propres matières premières; si la province de Québec a pu faire en partie mentir cette affirmation dans

¹ Voir André Siegfried, *Le Canada, puissance Internationale*, chap. II.

le cas de la pâte et du papier, c'est grâce au grand besoin qu'en avaient les États-Unis et grâce également à une politique de non-exportation et de bois en bille et de l'énergie électrique. Par contre, il ne semble faire aucun doute qu'à l'ombre du mur douanier canadien, la province de Québec a pu se créer des industries — et elles représentent 45% de sa production manufacturière, ne l'oublions pas — sans rapport avec les matières premières que lui fournit son milieu physique; aussi ces industries sont-elles artificielles, ce qui se manifeste par l'obligation où elles sont de vendre beaucoup plus cher que les industries américaines similaires. Que se produirait-il si brutalement l'on supprimait ces murs de protection entre Canada et États-Unis, si Québec devenait demain un État américain? Voilà ce qu'il faut maintenant essayer de voir pour se faire une idée des effets économiques de l'annexion sur nos vies individuelles et sur notre vie nationale.

Québec, 57e étoile sur le drapeau de l'Oncle Sam!

Si l'on considère tout d'abord les productions primaires, l'on peut entrevoir des augmentations considérables de production dues à l'importance du marché mis tout à coup à notre disposition, mais pas dans tous les cas. Notre agriculture, principalement notre industrie laitière, contre laquelle les États-Unis doivent se protéger, devrait intensifier sa production; de même, nos chutes d'eau devraient être exploitées à fond, soit pour utilisation sur le sol de Québec même, s'il s'y produit une poussée d'industrialisation, cas que nous examinerons ci-après, soit de toute

façon pour exportation dans les États industriels américains actuels, qui en auraient grand besoin à moins que pour un temps la canalisation ne comble leur demande et contre qui ne jouera plus la politique de restriction à l'exportation pratiquée jusqu'ici au Canada. Mais nos forêts ? nos mines ? Étant déjà exploitées pour répondre aux demandes de l'étranger, la situation pourrait bien n'en être pas beaucoup changée ; et le serait-elle que, dans le cas de la forêt, ce ne serait probablement pas très sage pour l'avenir de nos ressources forestières ? Dans le cas des mines, on peut peut-être entrevoir une plus intense activité de prospection ? . . . Tout cela n'est pas davantage précisable.

Mais ce n'est pas tant cet aspect d'un Québec devenu comme une sorte de carrière des industries américaines situées hors de ses frontières qui nous intéresse, car il ouvre somme toute des perspectives plutôt limitées, que l'avenir de notre structure industrielle. Notre province deviendrait-elle ce qu'elle n'a pas été à fond jusqu'ici, un producteur intense (vu qu'il s'agira alors de combler un marché de 140 à 150 millions d'habitants au lieu de 11) de tous les produits manufacturés dérivés de ses propres matières premières ? ou au contraire se viderait-elle même de ce qu'elle a, comme par exemple de son industrie du papier, qui n'a pu se constituer qu'en partie grâce à des facteurs artificiels comme nous venons de le voir ? Perdrait-elle toutes ses industries actuelles qui ont été artificiellement édifiées à l'abri des tarifs douaniers ? Les verrait-on partir ou céder la place

aux industries puissantes des centres américains ? Verrait-on notre industrie du fer et de ses dérivés émigrer vers Pittsburg ou plutôt peut-être, ses produits de hauts-fourneaux lui venant de Sydney, N.-E., vers Philadelphie, Baltimore ou Boston ? et notre industrie textile au Massachusetts, à Manchester ou à Woonsocket, à New York, à Boston ou à Philadelphie ? notre industrie de la chaussure à Brockton, Mass. ou à New York ? Notre industrie de raffinage du pétrole à New York, Philadelphie et Baltimore ? ou, soit parce que l'ouverture d'un grand marché leur permettrait de s'ajuster à la concurrence, soit parce que les exigences locales les retiendraient, conserveraient-elles leur importance actuelle ou l'accroîtraient-elles ?

Autant de questions auxquelles on ne répond pas en cinq secs. La suppression des barrières douanières changerait évidemment la situation du tout au tout, en permettant le jeu naturel des facteurs de localisation des industries sur tout le territoire canado-américain et non plus seulement de part et d'autre de la frontière. Et à la vérité, la réponse exigerait l'étude de ces facteurs dans le cas de chaque industrie particulière, car ils varient pour chacune. Si l'on voulait procéder intelligemment, c'est une étude qui devrait être faite avant que nos gouvernants ne s'embarquassent dans une politique d'annexion ; c'en est une qui dépasse et mes moyens actuels, et l'espace dont je dispose ici.

Remarquons seulement que certains facteurs particuliers à la Province changeraient de valeur.

Le Saint-Laurent verrait accroître son prestige du fait qu'il deviendrait entièrement route américaine et qu'aucune barrière politique et douanière n'empêcherait un industriel américain de le choisir comme site d'installation, si tel était son avantage. Dans ce sens, l'annexion pourrait atténuer, dans une certaine mesure, les risques de la canalisation;¹ mais, dans les temps où nous vivons, n'oublions pas que ce prestige du Saint-Laurent dépendrait de l'avenir du commerce d'exportation canado-américain — ce qui pose de graves questions —, n'oublions pas encore que la voie du Saint-Laurent devrait alors soutenir la concurrence, même pour ce qui lui est actuellement réservé par suite des frontières politiques et douanières, de la côte atlantique industriellement beaucoup plus puissante.

Nos richesses hydroélectriques, par contre, pourraient cesser, dans la plupart des cas, d'être un avantage spécial pour Québec du fait des facilités accrues d'exportation, bien qu'elles puissent encore conférer certains avantages d'exclusivité dans le cas de sources d'énergie trop éloignées du grand centre industriel américain. De même, pour les industries assises sur nos ressources, le facteur matières premières ne suffirait pas généralement à les fixer chez nous. « L'intérêt d'être à proximité de la matière première se révèle moins considérable qu'on pouvait le croire »², il diminue de plus en plus au fur et à mesure que se perfec-

¹ Cela ne vaudrait évidemment que dans le cas, étudié plus loin, où les facteurs de localisation des industries nous seraient, dans l'ensemble et l'un portant l'autre, favorables, le Saint-Laurent étant lui-même un de ces facteurs.

² Raoul Blanchard, *La géographie de l'industrie*, p. 144.

tionnent les moyens de transport. Il pourrait jouer toutefois, dans un certain nombre de cas: conserves, ciment et briqueterie (si nos gisements sont aussi ou plus économiquement exploitables que ceux des États-Unis), et pâte et papier, les facteurs artificiels dont j'ai parlé dans ce cas pouvant être considérés comme rendus nécessaires surtout à cause de points de vue politiques (rivalité entre pays pour s'assurer l'industrie sur son territoire) plutôt qu'économiques¹.

Quant au facteur main-d'œuvre, l'annexion pourrait provoquer à elle seule, comme nous le verrons ci-après, des perturbations, des mouvements qui empêchent de trop compter sur lui.

Sans aller plus loin dans cette étude de détail, considérons l'ensemble des facteurs, sorte de forces agissant dans tous les sens et dont la résultante est le plus bas prix de revient, qui entraîne la localisation, et envisageons deux hypothèses d'ensemble et opposées: les facteurs de localisation seront ou ne seront pas favorables au Québec.

S'ils ne le sont pas, la province de Québec se videra rapidement de la plupart de ses industries et se constituera en une sorte de réserve où floriront l'agriculture et les industries extractives. Il y a, en faveur de cette hypothèse, la puissance du grand centre industriel américain par excellence, compris dans l'espèce de parallélogramme, ébréché par le sud de l'Ontario, dont le tracé passe par Portland, Syracuse, Milwaukee, St. Louis et Washington. Une preuve que les facteurs de localisation semblent y jouer en sa faveur et que les

¹ *Idem.*, p. 142.

frontières politiques (sauf dans le cas de l'Ontario) ne les affectent pas pourrait se retrouver dans le fait que les régions contiguës à notre province (nord des États de New York, Vermont et New Hampshire et presque tout le Maine) n'y sont pas comprises. La suppression de la frontière internationale, combinée ou non à la canalisation, modifierait-elle assez la situation pour renverser complètement cet état de choses ? Même si elle la changeait, le ferait-elle suffisamment pour compenser l'énorme avantage que constitue le fait, pour le centre américain, d'être le premier installé ? Dans le cas contraire, Québec deviendrait donc, dans la grande République, un État d'agriculteurs, de bûcherons, de mineurs et de centrales électriques, avec sans doute un minimum d'industrialisation fixée sur place dans les cas où le facteur matières premières l'emporte sur tous les autres pour la localisation. Dans ces conditions, Québec pourrait rester français, mais sans espoir de retenir son accroissement de population : les pays d'agriculture ou d'industrie extractive sont forcément des pays peu densément peuplés.

Si, au contraire, les facteurs de localisation allaient lui être favorables — et le Saint-Laurent peut rendre l'hypothèse plausible — alors notre province connaîtrait, à condition bien entendu que les conditions économiques générales le permettent, une vague d'industrialisation qui exigerait vraisemblablement beaucoup plus de main-d'œuvre que nous n'en pouvons fournir, créerait donc un formidable appel de population. Le Québec pourrait peut-être s'enrichir, mais il cesserait

d'être français, noyé par une immigration massive. Évidemment, il faut se garder ici de cet optimisme historique qui auréole l'avenir des pays dont le passé a été fortuné. La grande poussée d'industrialisation et de prospérité américaine s'est faite à une période où ce pays était en pleine jeunesse et en pleine croissance. Cette période est maintenant finie et je ne vois pas trop comment l'annexion pourrait, à elle seule, en ouvrir une autre. En 1860, il y avait place aux États-Unis pour un nouveau centre industriel: il s'est développé dans la région déjà indiquée; il n'est pas sûr qu'en 1941, la situation soit la même. Alors l'industrialisation à fond de notre province ne pourrait se faire que par déplacement des centres américains existants, ce qui repose les questions déjà envisagées au paragraphe précédent et nous conduit à une hypothèse intermédiaire: celle d'un rythme plus lent d'industrialisation, qui emploierait notre accroissement naturel de population sans trop rendre l'immigration nécessaire.

Si les facteurs de localisation devaient nous être favorables et pouvaient jouer à fond, cela serait peu plausible; en effet, dans des conditions favorables, il semble bien que la suppression d'une barrière qui aurait contenu pendant tant d'années le développement industriel de la Province ne pourrait qu'engendrer une rapide évolution, beaucoup plus rapide que ne pourrait croître notre population. Si, au contraire, ils ne devaient l'être qu'en partie seulement et à des degrés divers ou si des circonstances défavorables devaient les empêcher de jouer à fond, il y aurait

alors ralentissement, dans les mêmes proportions, du mouvement dans l'une ou l'autre des hypothèses extrêmes envisagées (émigration ou immigration). On peut sans doute imaginer un point d'équilibre qui nous serait avantageux, celui-là même de l'hypothèse intermédiaire envisagée, mais il faut bien voir que ce ne serait qu'une des éventualités possibles entre mille, une possibilité plutôt idéale et dont la réalisation ne pourrait guère être le fait que du hasard. La réalité a toutes les chances de pencher plutôt, sinon vers les extrêmes à cause des circonstances, du moins vers des brassements plus ou moins considérables de population à l'égard desquels la méfiance me semble de saine politique; on entre alors, en effet, dans des nuances infinies et la chose devient si complexe qu'opter définitivement pour l'annexion sous ce prétexte veut dire faire le saut dans l'inconnu. Cela ne pourrait être que fort inquiétant pour quiconque pense d'abord à la survivance et au développement d'un État français en Amérique.

Sachons montrer plus de fierté nationale

Quel que soit le côté sur lequel on retourne l'aspect économique de la question, il ne semble pas que l'avenir d'un Québec français dans l'Union américaine soit particulièrement sûr ni brillant. Sans doute, en tant qu'individus, les Canadiens français pourront-ils trouver le moyen d'être plus riches — à condition qu'il y ait prospérité aux États-Unis, ce qui soulève d'autres points d'interrogation —; ils auront des chances de gagner plus,

soit parce qu'étant agriculteurs ils vendront plus et plus cher, soit parce qu'étant hommes d'affaires ils pourront, de Montréal, vendre sur un plus grand marché ou, si Montréal périclité, s'en aller à New York ou à Chicago. Mais le Québec français risque d'y être réduit à des proportions infimes ou d'être complètement noyé, donc de disparaître de la carte en tant qu'État français, et avec lui toute possibilité d'un peuple français d'Amérique fort et vivace, capable de faire rayonner sa culture et sa civilisation. Si l'on ajoute à cela l'esprit voyageur de nos gens, il y a des chances que l'annexion donne comme résultat pratique quelque chose comme la dispersion des Acadiens. Nos perspectives d'avenir dans la Confédération, comme peuple, me paraissent donc beaucoup plus belles que dans la République américaine; et l'avenir économique des États-Unis en 1941 n'est pas assez reluisant pour que chacun soit assuré de gagner beaucoup individuellement à la fusion; méfions-nous des slogans de 1925—29 et rappelons-nous que de 1930 à 1940, il faisait meilleur, malgré toutes nos misères, vivre au Canada qu'aux États-Unis.



Et d'ailleurs, pourquoi toujours nous chercher un maître ? Si nous savons ce que c'est que le patriotisme, si nous avons encore de la fierté nationale, si nous sommes attachés à la culture française parce que nous en comprenons la valeur et que nous voulons la faire rayonner en Amérique, il me semble que, quelles que soient les circonstances

où nous serons placés demain, nous devrions chercher ailleurs la solution de nos problèmes. L'annexion est en effet, à mon avis, celle qu'il faut craindre plus que toute autre.

François-Albert ANGERS

Si les Canadiens français parlaient français...

Monsieur Eugène Achard a publié dans l'*Ecole primaire* (juin 1941) un excellent article sur nos maisons d'enseignement. L'école canadienne a-t-elle failli à sa tâche ? demande-t-il. Sa réponse, basée sur l'histoire, sur les faits, mérite d'être lue par tous les détracteurs de notre système d'instruction publique.

A détacher de son étude, son récit d'une visite à Rideau Hall et une remarque de lord Tweedsmuir. Quand les Canadiens français comprendront-ils que ce n'est ni par des genuflexions, ni par des aplatissements qu'ils se feront estimer par les Anglo-Canadiens ?

« Est-il vrai, écrit M. Achard, que par plus de complaisance nous acqueririons davantage ? Qu'on me permette ici un souvenir personnel. A titre de Directeur littéraire des Editions du Zodiaque, je fus amené à me rendre à Rideau Hall afin de m'entretenir avec lady Tweedsmuir de la publication de l'édition française de son volume *Carnets canadiens*. J'avais exprimé, à cette occasion, le désir qu'on employât la langue française. Je n'entendais par là que la simple discussion technique se rapportant au volume, mais j'eus l'agréable surprise de constater que mon désir avait été dépassé. Depuis le simple portier jusqu'au chambellan de Son Excellence, la dame de compagnie, l'hon. Buchan et lady Buchan, fils et fille de nos vice-souverains, tous parlèrent français; pas un mot d'anglais ne fut prononcé au cours de cette visite qui dura une heure et demie. Et comme, en me retirant, j'exprimais, avec ma surprise, mes remerciements à Son Excellence, lord Tweedsmuir me répondit: « C'est votre privilège et si tous vos compatriotes qui viennent ici s'en prévalaient, je parlerais moi-même le français plus souvent et je le parlerais mieux! » Et le Gouverneur, en souriant, fit allusion à certains visiteurs qui venaient, de temps à autre, « lui donner une leçon d'anglais, car ajoutait Son Excellence, ils parlent certainement l'anglais beaucoup mieux que moi ».

Le point de vue culturel

Si nous étions Américains . . .

La question ne se pose pas de façon immédiate et impérieuse; souhaitons qu'elle ne se pose jamais. Du seul fait toutefois qu'elle ne soit nullement impossible, bien au contraire, il est salubre de nous interroger sur l'avenir de notre culture le jour où nous vivrions à l'ombre du drapeau étoilé. Nous savons d'expérience que les changements d'allégeance sont monnaie courante depuis quelques années et que notre époque assiste à un formidable brassage de populations et à de constantes modifications de frontières. Les sentiments des hommes y comptent pour très peu; ils sont parfois les jouets de fatalités politiques qui souvent désaxent à jamais leur âme nationale, mais ils ne peuvent rien là-contre. Le politique, plus exactement le militaire, a pris le dessus et dirige présentement l'évolution du monde, sans souci des valeurs spirituelles et intellectuelles.

Dans un monde qui se recompose au gré des circonstances et des préoccupations impérialistes, qui sait ce que l'avenir nous réserve? Notre immense pays, sujet de convoitises en raison de ses multiples richesses, est peu peuplé; le plus grave, c'est que la majorité de ceux qui s'intitulent Canadiens ne le sont pas véritablement et n'ont jamais compris la grandeur d'un destin autonome. Le jour où des événements imprévus rompraient les relations économiques et sentimentales que nous avons conservées avec la Grande-Bretagne

malgré notre « émancipation » constitutionnelle, il est à se demander s'il ne se créerait pas un puissant mouvement d'annexionnisme, au reste sans doute favorisé par la république voisine, qui possède dans sa tradition politique un souci d'hégémonie américaine qui s'est rarement démenti et qui a pris des formes diverses au cours des années. Si nous nous reportons à notre histoire, nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper qu'une telle orientation ne serait pas le fait de la nation canadienne-française dans son ensemble. Peuple qui a subi dans sa brève existence de douloureuses épreuves, nous redoutons les aventures et nous estimons instinctivement que notre fusion dans le grand tout américain marquerait peut-être la fin de notre groupe ethnique. Mais beaucoup de Canadiens anglais, une fois incapables de se raccrocher à la Grande-Bretagne, préféreraient encore l'annexion à l'indépendance. Dans ces conditions, quelles seraient les chances de survie de notre culture canadienne-française ?

Pour apporter une réponse précise à une interrogation aussi complexe, il faudrait connaître les conditions de l'union envisagée; il faudrait savoir d'abord si la province de Québec demeure un État homogène, à l'égal du Vermont ou de la Floride. Admettons, pour les fins de la discussion, qu'il en serait ainsi et que les trois millions de Canadiens français du Québec demeureraient groupés ensemble et bénéficieraient des mêmes institutions politiques et sociales. Dans ce cas, le seul qui ne nous soit pas complètement défavorable, il faut immédiatement admettre que les Canadiens fran-

çais des provinces de l'Ouest seraient définitivement abandonnés; seuls ceux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, en raison de leur proximité à la cellule-mère, conserveraient quelque espoir de garder plus ou moins intact ce qui leur reste de culture française.

Avant tout, la répercussion, dans les couches populaires, de l'annexion aux États-Unis serait immense et désastreuse. Elle équivaldrait à l'ouverture de digues qui jusqu'ici ont retenu tant bien que mal les flots de nous inonder. Le peuple éprouverait bientôt l'impossibilité pratique d'une résistance, la vanité de tous nos efforts pour demeurer fidèles à nous-mêmes et à ce que nous représentons. Ce qui a souvent redonné confiance à nos compatriotes, c'est qu'ils comprenaient qu'ils étaient un facteur numérique important au Canada et qu'il aurait suffi que leurs chefs sussent utiliser cet argument pour en retirer des bénéfices. Ils savaient qu'en fait, il était absolument impossible d'ignorer Québec, c'est-à-dire les Canadiens français, et que leurs caractères distinctifs leur valaient une puissance politique réelle. Le jour où ils se verraient jetés au sein d'une population d'environ 150 millions d'individus qui ne parlent pas leur langue, qui n'ont pas leurs coutumes et leur conception de la vie, il est à craindre qu'ils perdraient vite pied et qu'ils subiraient rapidement l'attraction du plus fort. Une fois de plus se vérifierait la fable du pot de fer et du pot de terre.

La culture populaire, qui est une fidélité inconsciente à soi-même, un mode d'expression peu évolué souvent mais parfaitement adéquat à un peuple

déterminé, une prise de contact originale, irréductible à toute autre, avec la nature, avec le milieu, avec les hommes, avec les événements, avec les idées,— la culture populaire perdrait peu à peu sa saveur et sa vérité. Trop d'influences joueraient contre elle, elle recevrait trop de chocs pour demeurer ce qu'elle est. Après une ou deux générations, nos masses paysannes et ouvrières, nos classes moyennes seraient irrémédiablement fondues dans le moule *yankee*. La religion résisterait peut-être, mais elle prendrait alors une autre allure, emprunterait d'autres formes et ne serait nullement une sauvegarde pour notre culture.

Par définition, pourrait-on dire, les milieux intellectuels offriraient à l'américanisation une résistance plus prolongée et peut-être même victorieuse, en ce qui a trait à la langue. Nous aurions alors des îlots de culture française perdus dans l'agglomérat, des noyaux comme il en existe présentement à New York, à Boston, en Louisiane, sur la côte du Pacifique et dans quelques autres villes des États-Unis. Mais ces îlots n'ont aucune relation profonde avec l'ensemble de la nation, ils vivent en marge, ce sont des cercles de dilettantes. Or, il est banal de répéter qu'une culture coupée des sources vives de la sève populaire ne tarde pas à s'étioler et n'offre que des produits de serre-chaude. Cette culture, à la longue, se teinte d'un vague internationalisme et la langue n'est alors qu'un véhicule commode pour exprimer des idées identiques sous toutes les latitudes; la langue ne fait pas alors corps avec la culture qu'elle tend à exprimer.

Dans nos classes supérieures — supérieures par l'argent et l'influence qu'il commande — le fait de devenir subitement Américain produirait des conséquences déplorables. Le snobisme aurait tôt fait de détruire à jamais le vernis de culture française qui persiste encore chez nos gens fortunés. Ils songeraient bien vite à se mettre au pas et s'étudieraient à rivaliser avec les mondains de New York, de Washington, de Philadelphie et de Boston. Ce serait l'attitude habituelle du villageois transplanté à la ville et qui n'a de cesse d'imiter servilement le citadin qu'il envie et qu'il rêve de devenir. Or, cette absorption automatique d'une classe qui ne possède aucune tradition aristocratique et que le clinquant éblouit si facilement entraînerait à sa suite le peuple qui découvre à son insu parmi les riches le critère de sa vérité personnelle.

Tous ces dangers seraient moindres, s'il était d'avance assuré que les habitants actuels de la province de Québec demeureront là où ils sont présentement. Mais il est impossible qu'il en soit ainsi. Il y aura des déplacements individuels inévitables et même, à l'occasion, des déplacements collectifs imposés par la localisation des industries et les mirages de la prospérité. Les Canadiens français seront plus sujets que d'autres à ces migrations, puisqu'ils comptent une forte proportion d'hommes sans métier, de manœuvres, qui sont toujours en quête des emplois que procurent les grands travaux entrepris par l'État ou par les puissants syndicats d'intérêts. Vous assisteriez un jour à une ruée vers le centre-ouest américain,

un autre jour vers la côte du Pacifique. Dans de telles conjonctures, il va de soi que nos gens oublieraient vite leur langue et leur ascendance française.

Il y a aussi, à l'annexion, un aspect strictement scolaire. Nous aurions le droit d'établir des écoles confessionnelles, mais en pratique, à quoi équivaldrait l'enseignement de la langue ? Le moins qu'on puisse affirmer, c'est que, étant donné la mentalité régnante dans nos sphères officielles, le français deviendrait nécessairement langue seconde. C'est là un fait indiscutable. Comment en serait-il autrement, puisqu'il s'agirait de préparer des enfants qui auraient à lutter avec des millions d'autres jeunes ne s'exprimant qu'en anglais ? Or, le sort d'une langue seconde est d'être apprise imparfaitement. A plus forte raison quand il s'agirait du français, dont les écoliers n'éprouveraient pas le besoin et qu'ils considéreraient comme une langue morte. Il aurait le sort du latin et du grec. Ce n'est pas à la maison, où l'on parlerait de plus en plus un jargon anglo-français, qu'il acquerrait le goût de sa langue maternelle. Pour s'en convaincre, il n'est que d'examiner plusieurs centres franco-américains. Les parents sont un jour partis de la province de Québec pour s'installer dans l'un des États de la Nouvelle-Angleterre. Ils ont apporté avec eux tout leur bagage intellectuel et la plupart d'entre eux l'ont conservé religieusement. Et leurs enfants ? Et leurs petits-enfants ? Ils portent encore des noms français, quand ils ne les ont pas travestis grotesquement (Boileau-Drinkwater ; Noël Sarrasin-Christmas

Buckwheat), mais ils ne parlent pas français, ils ne pensent pas français, et ils ne le regrettent pas. Tragique odyssée qui se répéterait à l'infini.

Nous souffrons déjà de l'uniformisation à laquelle concourent le film, le magazine, la T.S.F. Le mal sera beaucoup plus grand, sera peut-être irrémédiable, quand ces instruments singulièrement efficaces de culture populaire ne seront pas contrebalancés par les influences locales, familiales et paroissiales qui ont empêché notre peuple de se jeter tête baissée dans le maelstrom américain. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faudrait que nous possédions une puissance de résistance rare, une vitalité rayonnante, ce qui n'est pas tout à fait notre cas. Notre inertie nous a mérité des victoires dans le passé, quand nous étions un peuple de paysans; ce temps ne reviendra plus. Nous nous urbanisons rapidement, plus exactement nous nous prolétarisons.

Sans même envisager d'une façon directe l'annexion du Canada aux États-Unis, un observateur sagace, Edouard Montpetit, se montre assez pessimiste, quand il écrit dans *Reflets d'Amérique*: « Le Canada français vit donc sur ses réserves, réfugié dans des traditions dont il fait un mythe puissant, relié, plus qu'il ne croit ou qu'il ne sait, à ses origines. C'est une attitude profonde, une irrésistible volonté de s'enfoncer dans ses habitudes fût-ce sans revenir aux sources de son génie. Curieux phénomène cette survie dans l'existence quotidienne, sans esprit que celui qui provient de l'inépuisable nature; situation dangereuse car les influences étrangères se font de plus en plus fortes

et pénétrantes; et la vitalité, ou les principes de vitalité, moins fermes, moins spirituels.» Verdict sévère doublé d'un avertissement; les habitudes, les routines sont insuffisantes si elles ne s'appuient pas sur un esprit sans cesse en éveil.

La vie culturelle des Canadiens français devenus Américains serait très aléatoire; elle représente un grave péril et une épreuve de force. Sommes-nous préparés pour assumer de tels risques? Bien présomptueux qui le penserait. Notre peuple a subi trop de secousses qui ont ébranlé son organisme; l'annexion lui porterait peut-être le coup fatal. C'est un danger réel qui invite à la réflexion avant le plongeon définitif.

Jean NICOLET

La litanie de l'unité nationale

Voici plusieurs mois que nous n'avons pas fait écho à la campagne des Sociétés nationales de l'Ouest pour plus de français au poste CBK de Radio-Canada.

Les dernières nouvelles sont franchement mauvaises. Disent les sociétés:

« 1. *Nous avons demandé* une augmentation des émissions françaises: *on refuse*;

« 2. *Nous avons demandé*, en particulier, un radio-journal le samedi et le dimanche: *on refuse*;

« 3. *Nous avons demandé* aussi quelques programmes français le samedi, pour nos écoliers qui sont en classe les autres jours: *on refuse*;

« 4. *Nous avons demandé* que l'ensemble des programmes français, actuellement diffusés de CBK, nous parvienne à des heures où nos gens aient quelque chance de les entendre: *on refuse*;

« 5. *Nous avons demandé* que le réseau national soit purgé de son ostracisme à l'endroit du français: *on refuse*. »

En somme les 150,000 Canadiens français de l'Ouest ont gagné quoi? Une moyenne de 26 minutes par jour, logées à des heures impossibles; soit environ 3% des émissions totales. A peine ont-ils plus de français à leur unique poste, que nous ne devons subir d'anglais à CBF, alors que les Anglophones de Montréal possèdent CBM!

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi certains compatriotes, poussés à bout, désirent changer de drapeau...

Le point de vue religieux

Ne nous induisez pas en tentation...

Si les provinces du Canada devaient devenir autant de nouveaux États engagés dans la fédération des États-Unis d'Amérique, l'Église devrait-elle se réjouir ou déplorer le fait ? L'Église actuelle du Canada serait-elle stimulée ou diminuée par cette absorption politique, et en particulier le catholicisme canadien-français en serait-il modifié et en quel sens ? Tel est le problème.

Il ne s'agit pas tant de comparer deux avenir qui s'offriraient également prévisibles : d'une part l'hypothèse centralisatrice canadienne qui effacerait les frontières provinciales, ou encore l'hypothèse séparatiste qui morcellerait le Canada en pays politiquement indépendants, et d'autre part l'hypothèse annexionniste ; il s'agit plutôt d'éclairer ce dernier avenir à la lumière du présent que (très arbitrairement, contre toutes les données de la sociologie, mais bien volontairement, pour éviter les ennuis inutiles et les engagements prématurés) l'on présume devoir continuer indéfiniment. Cet avenir en cause, on ne l'envisage lui-même que d'après les lignes de force reconnues dans le passé étatsunien ; l'on néglige systématiquement le désarroi intellectuel et moral que présente le monde américain depuis le pacte Hitler-Staline et d'où peut sortir n'importe quoi, la révolution comme un grand mouvement religieux.

L'histoire conjecturale quand elle délaisse le passé hypothétique pour aborder ainsi l'avenir, se révèle, somme toute, une spéculation dynamique sur le présent; il en peut naître une orientation salubre au moment où tant des nôtres semblent prêts, dans la tempête, aux gestes désespérés et si peu traditionnels.

Exiger plus de précision dans la conjecture serait méconnaître le phénomène religieux à analyser et les conditions historiques de son comportement. Sans donner dans le marxisme, l'on doit reconnaître l'influence de la technique de production et de toute l'infrastructure économique sur les institutions et les mœurs; le régime du salariat avec la concentration urbaine qui l'accompagne a modifié chez nous l'expression du sentiment religieux et l'a parfois refoulé. Quand un minimum de bien-être n'est pas acquis, l'exercice de la vertu devient difficile et rare. Le système juridique et la direction politique peuvent aussi exercer une lourde pression sur des âmes. Si bien que l'avenir religieux d'un peuple ne peut se décider indépendamment de son racinement temporel.

Dans une certaine mesure évidemment, puisque la religion, exercice spirituel par excellence, appelle le jeu de la liberté, force non déterminée et imprévisible à la fois. Aussi les sociologues ne se trompent jamais plus souvent qu'à propos du christianisme, parce qu'y opère la grâce, ou qu'à propos de l'Église, parce qu'elle a reçu les promesses de durée miraculeuse.

Le caractère transcendantal et incarné de l'Église du Christ nous met en garde contre deux

erreurs: mettre au service d'un ordre national l'influence dont dispose l'Église, l'inféoder à un pays ou à une civilisation: « Le christianisme, patrimoine commun de l'humanité, ne se laisse confisquer par personne » (G. Kurth); ou encore croire que les destinées de l'Église seront également bien remplies en toute hypothèse et par n'importe quel peuple. La querelle autour de la *Défense de l'Occident* mit naguère en lumière ce problème de frontière et de contact entre le spirituel et le temporel. Il y a des terres mieux préparées à recevoir la semence chrétienne et le devoir du fermier consiste humblement à ameubler.

Notre terre de chrétienté, fécondée par le labour des pionniers, le sang des martyrs et la vertu des familles, produira-t-elle plus de fruits de vie si on l'annexe politiquement aux États-Unis ? C'est la perspective où s'établir.

La statistique nous révèle que l'opération consisterait à adjoindre 4,731,824 (d'après le *Canada ecclésiastique* 1941) catholiques canadiens aux 22,293,101 (d'après le *Catholic Official Directory* 1941) des États-Unis. On aurait un fort groupe de 27 millions, qui ferait un peu moins du cinquième de la population totale, alors que le catholicisme au Canada compte actuellement une proportion élevée de membres (41.3% en 1931); Québec, tout en demeurant l'État à plus haute densité catholique, serait dépassé par New York (au-delà de trois millions) quant au nombre des fidèles, et le diocèse de Montréal (820,796) atteindrait la moitié de ceux de Chicago (1,536,100) et de

Boston (1,500,382) et se classerait après ceux de New York (1,004,173) et de Brooklyn (962,063).

La question de densité a son importance; une compilation de 1933 (Bulletin No xxxv du recensement de 1931) sur les nationalités et les religions au Canada permet de la saisir. Du tableau suivant on peut tirer cette conclusion: plus la densité catholique est relativement élevée, (due à la prépondérance des Canadiens français le plus souvent) plus est forte la proportion des personnes catholiques d'origine irlandaise ou anglaise; plus la densité est basse, plus faible devient la proportion.

(Les décalages minimes proviennent des différences dans les conditions économiques, l'organisation sociale, le point de départ des migrations, ou encore la situation géographique, comme pour l'Ile-du-Prince-Edouard.)

PROVINCES	Densité catholique relative à population	Proportion catholique des Canadiens d'origine	
		irlandaise	anglaise
Ile-Prince-Edouard.	44.42%	86.06%	14.31%
Nouvelle-Écosse ...	31.74%	58.46%	12.09%
Nouveau-Brunswick	46.08%	50.14%	7.95%
Québec.....	85.70%	64.31%	19.91%
Ontario.....	21.70%	27.32%	4.85%
Manitoba.....	27.09%	11.81%	3.47%
Saskatchewan	25.38%	15.11%	2.89%
Alberta.....	23.02%	21.52%	3.90%
C.B.....	13.09%	19.62%	4.21%

C'est que les masses (à l'inverse des élites) ne résistent pas aux pressions démographiques contraires, surtout si les points de contact sont nombreux, facilités par une langue commune ou des sympathies nationales. Les autorités reli-

gieuses aux États-Unis ont toujours déploré le coulage considérable, le glissement alarmant des catholiques dans l'indifférentisme religieux; un évêque estimait récemment la perte à 400,000 par année.

Le Canada est donc plus catholique, et surtout plus chrétien que les États-Unis, où les enquêtes ont révélé une forte moitié d'athées pratiques; sa fusion dans le tout continental américain ne changera que peu le dosage catholique de l'ensemble, mais elle fera perdre au catholicisme l'influence restreinte mais véritable sur les affaires canadiennes que lui donnait au moins le poids du nombre.

Quant aux cadres de la vie religieuse, l'annexion les affecterait peu: nos onze provinces ecclésiastiques (douze avec Terre-Neuve, et sans compter l'archevêché de Winnipeg) constitueraient avec les vingt autres des États-Unis l'Église nord-américaine; des évêques canadiens seraient appelés à faire partie de la National Catholic Welfare Conference de Washington à qui est confiée l'organisation des œuvres sociales catholiques. Ce serait tout. Sur les rattachements de son réseau juridictionnel, Rome conforme d'ordinaire mais avec une lente sagesse son organisation administrative aux exigences de la politique.

Les réunions plénières de la hiérarchie se feraient sans doute plus rarement. Il y aurait un débat assez académique autour de la préséance cardinalice qui ne tournerait pas vraisemblablement à l'avantage de notre premier évêché. Dans les questions vitales sur l'organisation de l'Action

catholique, les directives sociales et les campagnes de redressement moral, sera-t-il possible d'adopter des solutions qui conviennent à tout l'immense continent aux diversités géographiques, économiques et culturelles prononcées, à moins de s'en tenir aux généralités inopérantes ? Verra-t-on se manifester là l'absence d'unité qui caractérise un pays à l'échelle surhumaine, plutôt juxtaposé, et que l'histoire n'a pas organisé en un être vivant ? A propos du cinéma, l'unité miraculeuse aux effets merveilleux se réalisa dans l'épiscopat mais non à propos du Mexique et de combien d'autres problèmes.

Même dans un Canada moins bigarré, les décisions communes des autorités religieuses s'appliquant aux situations de partout, se révélèrent très difficiles. L'histoire récente des trois provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, dont la juridiction s'étend pourtant sur un peuple d'une rare homogénéité et sur un territoire politique unifié, prouve que les personnalités vigoureuses constituent parfois des obstacles majeurs à la réalisation de l'unité d'action. Une centralisation plus poussée se heurterait à autre chose, à des impossibilités réelles d'orientation unique, impossibilités réelles, c'est-à-dire venant des choses. La vie chrétienne ne serait pas mieux organisée par l'annexion, au contraire. Cependant nos temps troublés réclament une direction éclairée et précise de pasteurs qui connaissent leurs brebis et que leurs brebis connaissent, qui sachent guider efficacement dans la concorde. Comme on vit le Cardinal et les archevêques de France le faire

depuis quinze ans, pour une nation politiquement très une !



Mais au-delà des problèmes de quantité et de cadres, il y a la vie vécue du Christ chez les Canadiens français. Que deviendront et la vie chrétienne des individus et le christianisme de la collectivité ? L'examen doit distinguer ces deux réalités, malgré leur interdépendance.

Affirmer que l'annexion apporterait l'enfer aux portes de chaque foyer et l'extinction de la vie catholique chez nous, c'est agiter un faux épouvantail et faire la preuve, au surplus, qu'on observe fort peu. Car le matérialisme moral — pharisaïquement appelé américanisme — a déjà envahi notre milieu canadien, par-dessus les frontières; on ne voit pas ce que nos mœurs électorales pourraient encore subir de corruption et nos voisins ne se gênent pas pour remarquer que Montréal est une des villes les plus « ouvertes » du continent, ce qui n'a un sens enrichissant que pour les trafiquants en tourisme et les organisateurs de la traite des blanches.

Si le bureau provincial de censure cinématographique devait tomber, les magazines et les comics paraître aux kiosques en toute liberté, et la propagande sur la limitation des naissances se faire impunément, si les autorités publiques devaient accorder à toutes les puissances de démoralisation la licence criminellement consentie depuis dix ans aux vendeurs d'alcool et aux exploitants des boîtes à plaisirs, alors les habitudes de

vie qui en résulteraient, contrastant avec celles qui jadis protégeaient l'esprit chrétien en l'incarnant, tendraient à étouffer l'effort spirituel des âmes. Ce glissement se produira-t-il automatiquement avec le changement politique, ou le suivra-t-il fatalement, par la loi du moindre effort ? Qui saurait le dire ?

Restera l'école. Il semble que Québec pourra et voudra garder son système actuel, au moins dans son esprit sinon dans sa structure ; car ce qu'on exprime ici et là de désir éperdu vers des équivalences minutieuses (et illusoires) donne à penser que le conformisme sera contagieux. L'enseignement sera catholique et différemment subventionné par l'État à ses trois degrés. Dans les autres provinces, les droits et situations de fait privilégiées accordés aux minorités catholiques cesseront à coup sûr. La neutralité scolaire propre aux États-Unis s'étendra partout.

Mais le pire qui puisse arriver, c'est que, par un genre d'osmose morale le milieu canadien devienne peu à peu identique à celui de tout le continent, que tous les catholiques y partagent le même sort, paient un égal surplus pour leurs propres écoles et luttent avec des moyens identiques contre l'ambiance néo-païenne. Or les Étatsuniens fidèles à l'Église réagissent admirablement ; ils montrent dans le don de leurs biens, d'eux-mêmes et de leurs enfants une générosité exemplaire et dans leur conduite de tous les jours une dévotion sacramentelle remarquable, ils ont su vite adapter leurs organisations aux exigences de la vie moderne et aux caractères du catho-

licisme urbain. Ils peuvent nous apprendre beaucoup, délivrés qu'ils sont du formalisme et attentifs à s'encourager charitablement dans les œuvres.

Par contre, les conversions opérées (76,705 en 1940) ne compensent pas pour les pertes, non enregistrées mais que le ministère dans les hôpitaux publics de New York permet d'affirmer inquiétantes, dues aux mariages mixtes, aux difficultés de la langue nouvelle et aux complexes d'immigrants. Il y a aussi cette donnée démographique apportée par le recensement de 1940; les États-Unis ralentissent leur rythme de renouvellement humain, à tel point qu'en 1970, d'après les experts, commencera la stabilisation suivie de la régression; or les catholiques sont bloqués dans les villes qui ne se maintiennent que grâce à l'apport rural, protestant d'ordinaire, et l'immigration a cessé. On n'a qu'à faire, par famille, la moyenne des enfants, aux écoles de paroisse, pour se rendre compte du danger. Enfin, la contagion de la vie facile gagne une trop grande partie du troupeau et trop de pasteurs; la force de résistance, qui tient aux racines profondes, s'en trouve d'autant diminuée dans l'ensemble.

L'annexion (pour autant qu'elle déterminerait de brusques changements) tendrait à troubler pour longtemps le métabolisme religieux de l'individu canadien-français. Une partie de la bourgeoisie, retenue dans l'Église par les cadres sociaux plutôt que par adhésion personnelle, se détacherait plus ou moins lentement. Des esprits courts et impatients se réjouiront de voir ainsi secouer une vieille chrétienté, mais Jésus n'éteignait pas la

mèche qui fume encore. L'accent rural et la solide continuité de notre vie chrétienne se verront encore atténués par l'attirance accrue vers les villes et par la prépondérance alarmante que prendront les coutumes urbaines de piété.

Le prolétaire, s'il appartient aux groupes minoritaires éloignés de la province-mère, aura l'impression d'un plus grand isolement, parce que le tout aura grandi; il sera soumis à la même désintégration de personnalité que connaît l'immigrant aux États-Unis, contraint pratiquement d'abandonner sa langue maternelle et par conséquent voué aux mêmes dangers. Sa langue a enregistré les pensées et sentiments, les lois morales et conventions sociales, les traditions religieuses et formules de conduite personnelle, bref toute sa conception de la vie; aussi avec elle, risque de s'en aller à vau-l'eau sa conception même de la vie, sa religion notamment, si l'on ne ménage pas la transition avec une pénétrante délicatesse. Quand l'Église maintient aux États-Unis ou au Canada des églises dites nationales ou encore des rites non-latins, un grand souci des âmes la guide par-dessus tout. Son expérience séculaire lui a trop appris le péril; les savants ont ensuite justifié le principe: la langue, gardienne de la foi.

Dans l'État du Québec et à sa bordure, ce processus psychologique ne jouera que dans la mesure où la culture canadienne-française ne subsistera pas; et même alors, le processus jouant fort lentement, les résultats désastreux n'atteindraient pas la majorité dans ses forces vives tout au plus dans les nuances de la vie religieuse des

individus. D'autre part, tant que nous aurons une presse quotidienne française et catholique, tant que l'omniprésence de quotidiens neutres et puissants ne nous sera pas imposée, comme aux États-Unis, la pleine survie chrétienne de tous paraît assurée.

●

Mais l'annexion mettrait à rude épreuve le catholicisme canadien-français. S'il n'a pas les promesses de la vie éternelle, comme l'Église tout court, on peut croire, avec M. Halecki, qu'un peuple qui s'est une fois intégré dans l'Église ne saurait périr. Le nôtre, né d'appels à l'évangélisation, baptisé dans le sang des martyrs, béni de familles nombreuses et fortes, confirmé par des vocations apostoliques dont Pie XI reconnut la rare fécondité, arrive aujourd'hui à pleine maturité chrétienne dans cette multiplication d'évêques, en pays de missions: « peut-être la dernière chrétienté », disait Charlier. La lancer dans des équipées politiques serait un crime, un sacrilège.

Les modalités de l'annexion pourraient certes modifier considérablement la portée de l'opération; inutile de les discuter ici. Notre catholicisme national n'y gagnera rien de substantiel, voilà qui est certain; il pourra tout y perdre, voilà qui est probable.

Il se perdra dans le catholicisme nord-américain pour l'enrichir, dira-t-on. Comme les Polonais qui constituent un cinquième de la population catholique aux États-Unis, comme les Irlandais.

A deux conditions. C'est qu'une telle fusion soit voulue et possible: question de fait, c'est qu'elle soit désirable: question de droit. D'abord, on ne voit pas bien une culture religieuse qui serait la réunion de toutes les cultures, et on ne la voit pas s'épanouissant uniforme sur ce continent si divers. Ensuite, la richesse d'un vivant vient de sa diversité développée et organisée à la fois. Combien de traditions, de pensée, d'art et de vie, dont la disparition appauvrirait le monde! « C'est pourquoi la sublime plénitude de l'humanité, avec toutes les ressources qu'elle a à produire dans le temps, l'espace et l'éternité, ne saurait se fixer dans une uniformité et une immobilité: il lui faut, des plus rudimentaires aux plus splendides réalisations, s'incarner en ces chefs-d'œuvre variés de la vie sociale se spécifiant en des âmes nationales, en des patries historiques, chacune avec sa physionomie originale, avec sa vie laborieuse et expressive d'un esprit, avec sa fonction et sa mission propres » (Maurice Blondel).

Et les Églises nationales, expressions religieuses des différentes patries, apportent leur note caractéristique dans le concert harmonieux de louange que l'Église présente à Dieu. En tendant à supprimer une de ces voix originales, l'annexion contribuerait (pour une part variable) à appauvrir le monde spirituel, celui de l'Amérique en particulier.



A ce schématisme exposé, il faut une conclusion personnelle.

L'annexion du Canada aux États-Unis, opérée actuellement, constituerait un danger pour l'Église canadienne, un danger grave pour le catholicisme canadien-français. Aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts pour cette épreuve, car notre peuple fournit un effort extraordinaire depuis vingt ans: il s'ajuste, sa personnalité chrétienne aussi, à une économie urbaine, alors qu'auparavant tout était paysannerie chez lui; de plus, traversant une formidable crise de croissance culturelle, il s'ajuste, sa personnalité chrétienne aussi, aux tâches de civilisation qu'on réclame officiellement de lui au Nouveau-Monde. Qu'on respecte ce travail intérieur! Dans dix ou vingt-cinq ans, peut-être serons-nous prêts spirituellement à collaborer à l'intégration plus humaine du continent nord-américain, à entrer dans une réorganisation plus spirituelle de ses régions économiques; à condition que nous abandonnions le régime du fédéralisme ecclésiastique dans l'organisation des œuvres catholiques et que la primauté reste au spirituel dans les mouvements culturels.

Mais ce devra être une collaboration. Le mouvement annexionniste est un phénomène de peur, une réaction contre un partenaire infidèle, un refuge juridique contre une persécution de fait. Le Canadien français s'est révélé d'une autre étoffe; laissant à d'autres le soin de politiques anti-ci et anti-ça, il habite une terre de fidélités. Aux rois de France qui l'abandonnaient et le banqueroutaient, il conservait sa foi en plein désastre; aux Anglais qui le persécutaient et se taillaient son domaine, il prouva son allégeance les armes

à la main; envers les Anglo-canadiens (pas tous, heureusement!) qui l'insultent, le régentent ou l'écartent, il garde l'attitude loyale du compagnon pour toutes les fins d'accomplissement du pacte fédératif de 1867. L'infidélité juridique à l'idée de Canada ne viendra pas de lui. Vienne pourtant l'épreuve, il y fera face et en triomphera, avec la grâce de Dieu; s'il est laissé à lui-même il tournera tout son poids de fidélité vers l'œuvre essentielle que lui ont enseignée ses pères: bâtir ici un pays de chrétienté.

La réponse aux annexionnistes se trouve au *Pater* : Et ne nous induisez point en tentation. En tentation d'impatience comme de grandeur. Nous sommes un petit peuple, et, tenant à garder l'état de grâce, nous ne voulons aucune part à aucun impérialisme de chair, britannique ou étatsunien. Notre rayonnement comme notre impérialisme est d'Évangile. Par nos missionnaires d'Amérique, d'Afrique, de Chine, des Indes et de partout, qui veulent la paix du Christ dans le règne du Christ.

Jacques COUSINEAU, S.J.



Et nous aussi, nous sommes français

Relu, dans Ronsard, ces quatre vers qui datent de 1565 et qu'on dirait écrits pour retremper le courage des Français au moment où ils traversent la pire épreuve de leur histoire:

*Le François semble (ressemble) au saule verdissant:
Plus on le coupe et plus il est naissant,
Et rejette en branches davantage,
Prenant vigueur en son propre dommage . . .*

C'est-à-dire prenant appui en sa propre défaite, et tirant de soi plus d'héroïsme et de jeunesse quand il est abattu que quand il est glorieux. Est-ce que nous ne montrerons pas, nous aussi, que nous sommes de race française ?

Le Canada français jugé par l'oncle Sam

Cet article va tenter de définir l'attitude des Étatsuniens vis-à-vis des Canadiens français; sa lecture ne sera agréable à personne. Dans l'espace qui nous est alloué, nous présenterons autant de faits que possible, et sans proposer aucune ligne de conduite.

Pour bien comprendre la réaction américaine devant le Canada français, il faut garder en mémoire le conflit, militaire et idéologique, qui durant de longs siècles mit aux prises les Anglais et les Français, le protestantisme britannique et le catholicisme romain de France. Les Français d'Europe engagent la lutte, vers 1675, contre les idées révolutionnaires qui auront leur apogée avec l'impérialisme britannique moderne: idée d'un État commerçant, et surtout cette philosophie des masses qui est inhérente au protestantisme. Grâce aux propagandistes du siècle des Lumières, et à la Révolution française, les idées anglaises finissent par triompher en France.

Depuis cette époque jusqu'à l'inconnue qu'est le gouvernement de Vichy, les États français et anglais reposent sur des bases idéologiques, substantiellement identiques. Sans doute, des querelles et des guerres ont troublé leurs relations — l'épisode napoléonien en particulier, — mais il faut y reconnaître l'hostilité de deux impéria-

lismes rivaux et presque semblables. Avec le temps, ils marchaient vers l'union économique et politique, un peu comme s'unissent, dans une industrie donnée, quelques entreprises puissantes, qui forment un monopole d'exploitation de tout ce qui tombe sous leur pouvoir.

Mais les Canadiens français n'acceptèrent jamais ces idées révolutionnaires britanniques, adoptées en définitive par les Français de France. A toutes les étapes de leur histoire depuis qu'ils font partie de l'Empire britannique, ils ont résisté avec succès à cet envahissement: non sur le plan militaire, ni principalement par l'action politique, mais en demeurant obstinément fidèles, d'une génération à l'autre, à leurs traditions essentielles, et en les développant du mieux qu'ils pouvaient dans une ambiance saturée d'anglo-saxonisme. C'est là une sorte de défi lancé au groupe anglophone entier. Car cela signifie que les Canadiens français ne se sont pas tout à fait conformés aux types courants. Leur fidélité à eux-mêmes a maintenu vivaces les anciennes rancunes anglo-saxonnes contre la culture gallo-romaine dans laquelle le Canada français plonge ses racines.

Chez la plupart des Étatsuniens cette hostilité sommeille, mais elle se réveille quand un individu devient conscient du problème posé par le refus canadien-français de se laisser assimiler. Quels sont ceux à qui ce problème apparaît avec le plus de mordant ? l'historien, l'écrivain engagé dans la recherche historique ou sociale, le chef politique, le rédacteur du journal ou du maga-

zine — c'est-à-dire précisément ceux qui façonnent l'opinion publique.

L'œuvre de Parkman est considérée par la plupart des Américains comme l'autorité suprême en matière d'histoire canadienne-française. Or aux yeux de Parkman, les Canadiens de l'ancien régime sont un peuple ignorant et opprimé, dont un clergé et une monarchie despotiques écrasèrent l'initiative et « l'indépendance naturelle ». Pour lui, paysan et Canadien français sont synonymes. Il divise les Français du Canada en deux catégories. Dans la première il range les martyrs jésuites, les grands explorateurs et les hautes figures militaires; règle générale, ceux-ci commandent son respect, et son admiration (cela s'impose à tout observateur), et ils sont des Français. Dans la seconde catégorie, notre historien range le reste de la population; sur elle il entasse le ridicule et l'opprobre; et voilà les Canadiens . . . Par ailleurs, les colons anglais sont présentés comme des hommes confiants en eux-mêmes, diligents, réfléchis, organisés dans des « communautés d'hommes libres ».

Cet exposé reflète exactement la haine mortelle que les Américains portaient aux Canadiens français du temps où les États-Unis étaient encore embryonnaires, pendant ces longs combats et ces années critiques où, comme ils le pensaient, la sécurité des institutions britanniques — sous leur forme américaine — était en jeu.

En réalité l'œuvre de Parkman s'inspire d'un extrême fanatisme politique et religieux. Néanmoins, il l'a écrite avec tant de force dramatique

et d'une manière si convaincante que les historiens américains et anglo-canadiens ont accepté en totalité sa thèse sur les Canadiens français et l'ont répétée inlassablement — avec les embellissements appropriés, de façon à expliquer leur comportement depuis la colonisation initiale. Le fait qu'ils ont résisté à l'anglicisation prouve à l'évidence, d'après eux, qu'ils ont cessé d'évoluer depuis longtemps, qu'ils sont un peuple figé dans le passé, et tel que les représente l'*authoritative history*. De la sorte, il continue de s'attirer le mépris du monde anglo-saxon. On le regarde comme le survivant d'une époque ténébreuse, comme le prototype d'un système religieux, social et politique diamétralement opposé aux idées républicaines, démocratiques et protestantes auxquelles souscrit l'Anglo-saxon. Le jugement d'ensemble porté sur le Canada français d'aujourd'hui, comme sur le Canada français de toujours, c'est « un pays arriéré », a *priest-ridden people*. Ne mettons point en cause la méchanceté anglaise autant qu'une lugubre incompréhension d'une culture catholique.

Pendant la décade qui a précédé le déchaînement de la guerre actuelle, les États-Unis, aussi bien que l'Angleterre et la France, ont été une sorte de champ de bataille où se disputaient les idéologies alors rivales du communisme et du fascisme. A cause de son vernis idéaliste, le communisme fut à la mode dans les cercles libéraux et littéraires américains; même quand on ne l'acceptait pas, on le regardait avec une sympathie très vive. Pour ces messieurs, vous deveniez un affreux réactionnaire dès que vous vous attaquiez au

collectivisme. La petite bourgeoisie elle-même lisait des livres favorables aux Soviëts. L'état-major du *New Deal* regorgeait d'hommes partageant ces opinions. L'Américain est avant tout un homme d'action; il est optimiste et ne prend pas spontanément une attitude critique. En conséquence, il est vite séduit par un programme d'idéalisme positif, et piétine d'impatience devant la prudence du conservateur.

Le Canada français a durement dénoncé le communisme; ce faisant, il s'est posé en adversaire des groupes influents qui façonnent la pensée et la politique aux États-Unis. On présumait assez naïvement qu'en agissant de la sorte, le Canada français épousait un système qui paraissait alors l'ennemi mortel du communisme: le fascisme. D'où une marée montante de critiques contre le Canada français, accompagnée d'une rumination de son histoire telle que la comprenaient les Américains. D'où la croyance largement répandue que les Canadiens français sont fascistes.

En toute justice pour les États-Unis, avouons que jamais ces jugements massifs et erronés n'ont été réfutés par les Canadiens français de manière à pénétrer efficacement les milieux américains. Quoiqu'ils aient accompli chez eux de l'excellent travail sur leur propre histoire, ils ont laissé la thèse de Parkman intacte, sauf sur quelques points de détail (Casgrain, Richard). Une critique complète et pénétrante de l'ensemble n'existe pas.

Qu'il s'agisse du passé ou du présent, le point de vue Canadien français sur tous ces sujets est pratiquement inconnu du public américain. Les

bribes qui lui en parviennent sont perdues sous un monceau d'exposés nuisibles quand ils ne sont pas franchement hostiles. Les contacts, les échanges de professeurs entre universités américaines et universités canadiennes-françaises sont rares. Les journalistes américains et les directeurs de magazines n'entretiennent à peu près aucune relation avec leurs confrères canadiens-français. Les nouvelles qui nous arrivent du Canada sont transmises exclusivement par les agences de presse anglo-canadiennes. De sorte que c'est par l'intermédiaire d'un regard anglo-canadien que nous connaissons les événements principaux et l'interprétation de la vie canadienne.

Les articles rédigés par des Canadiens de langue anglaise pour des publications étatsuniennes peuvent être ramenés aux catégories suivantes:

I. Articles traitant des questions majeures où l'on ne fait aucune allusion, sinon en passant, au Canada français. Le procédé consiste à l'ignorer. Ainsi les Américains sont confirmés dans leur certitude que les Canadiens français ne comptent guère dans le Dominion, et qu'il est inutile d'entrer en relation avec eux.

II. Les articles où l'on expédie le fait canadien-français dans un paragraphe assez méprisant. Exemple: le long article de Stephen Leacock, *Canada and the Monarchy*, dans l'*Atlantic Monthly*, juin 1939.

III. Livres et essais qui examinent avec une apparente objectivité le rôle du Canada français dans le continent nord-américain. Leur tentative d'analyser avec franchise l'ensemble de la situa-

tion canadienne ne les empêche pas de toujours se déclarer favorables aux modes de vie anglo-saxons, au détriment du point de vue canadien-français. Comme vos livres sont à peu près inconnus de ce côté-ci de la frontière, rien ne peut corriger cette tendance pro-britannique. Cf. par exemple, le livre de John MacCormack, *Canada: America's problem*: au huitième chapitre, intitulé « There is a French Canadian nationality », on lira un mélange très caractéristique d'inexactitudes, d'omissions et de commérages rebattus.

On retrouvera les mêmes catégories dans les écrits des Américains. Parfois une attaque particulièrement injustifiée paraîtra dans la presse — comme celle de *Times* et de *Life*, deux magazines dirigés par le journaliste le plus puissant de la République, et qui s'attaque systématiquement à ce qui lui paraît être des « facteurs subversifs » dans la vie américaine. Des journaux sérieux ont aussi affirmé que le Canada français pourrait fort bien ouvrir les portes de l'Amérique à une invasion nazi.

Mais les calomnies les plus traîtresses ont pour auteurs des écrivains anonymes. En voici deux exemples probants dans le *New Republic* du 16 et du 23 septembre 1940, et dans la livraison d'avril 1938 de *Foreign Affairs*. On ne saurait trouver de jugement plus outrageant, plus rempli de préjugés et d'inexactitudes que ces deux articles, intitulés, l'un: *Quebec, Clericalism on Trial*, et l'autre: *Embryo of Fascism in Quebec*. Ces deux revues sont extrêmement influentes aux États-Unis; la première, *New Republic*, est souvent

très violente quand elle attaque les adversaires de ses attitudes politiques, et l'on ne doit pas trop s'étonner du ton que prend chez elle l'auteur anonyme. Mais qu'une publication ayant le prestige et la haute tenue de *Foreign Affairs* se prête à de tels préjugés, voilà qui doit nous surprendre et nous effrayer.

Jusqu'ici les protestations des Canadiens français contre ce genre de littérature ont été inefficaces. Particulièrement vaines sont les colères qui ont accueilli la dernière diffamation de *Life*. On ne remédie à rien en demandant que *Life* soit interdit dans le Québec, puisque le mal s'effectue aux États-Unis. Au surplus, de telles suggestions sont prises ici comme des signes de faiblesse, et servent principalement à donner une excellente publicité aux insultes.

Restent deux facteurs de moindre importance, mais qui ne laissent pas d'influencer les Américains. Le premier, c'est le roman de Jean-Charles Harvey, *les Demi-Civilisés*, qui a eu l'honneur d'une traduction anglaise, ainsi que l'hebdomadaire le *Journal*. On regarde Harvey comme un Canadien français qui a vu la lumière. Son apophtegme, « les Canadiens français sont le peuple le plus arriéré du globe », a été largement répandu: il confirme les Américains dans leurs préjugés anticanadiens-français. C'est d'ailleurs tout ce qu'on a retenu des *Demi-Civilisés*, le livre n'ayant pas de mérites littéraires intrinsèques.

Le second facteur, c'est l'attitude du Juif américain. Que les faits confirment ou non l'assertion, la population juive des États-Unis a la con-

viction que toute la nation canadienne-française est fasciste et antisémite. Cela leur remémore les persécutions que leurs congénères subissent en Europe. Or les écrivains et les dirigeants hébreux exercent une influence considérable sur la politique et la littérature étatsuniennes. C'est pourquoi la presse a publié plusieurs articles laissant entendre que les Canadiens français, comme un seul homme, suivaient Arcand, et que la secrète et sinistre alliance Duplessis-Arcand-Église gouvernait le Canada.

Si le Canada s'unissait politiquement aux États-Unis, l'attitude américaine se ressentirait des facteurs énumérés plus haut. Laisserait-on un peuple soi-disant fasciste d'esprit, et ayant les antécédents qu'on lui suppose, exercer un contrôle quelconque sur l'une des principales voies d'invasion militaire de ce continent ? Cela paraît extrêmement improbable.

Mais alors, les Américains sont-ils tous hostiles aux Canadiens français ? Aucunement. La majorité d'entre eux sont à peine conscients du fait qu'il existe des Canadiens français et qu'une civilisation essentiellement française a survécu au Canada. Ils sont prêts à vous donner leur sympathie et leur collaboration, en vous confondant assez naïvement avec les Français de France. On peut estimer que *Maria Chapdelaine*, *Évangéline* ou *Shadows on the Rock* donnent une peinture légèrement idyllique de la réalité ; il n'en reste pas moins que le public américain a lu ces livres avec délice, et il en est résulté beaucoup d'amitié pour le Canada français. Mais voyez comme une

propagande insidieuse peut aisément tourner contre vous ces sentiments spontanés.

Quand un Américain revient d'un voyage au Canada français, il est tout admiration et tout éloges, en particulier pour la ville de Québec, les villages somnolents, la courtoisie délicieuse et sans défaillance du petit peuple. Que tout cela est « gentil », « vieux pays », et même « pastoral », remarque-t-il: *a strange fascinating sort of primitiveness*.

Voici où interviennent les intérêts hostiles au Canada français. Nous vivons dans un monde dur, répliquent-ils; un monde mécanisé et qui évolue vertigineusement; à quoi peuvent servir la « gentillesse » et les « pastorales » dans une civilisation moderne ? Ces qualités désuètes, bonnes pour des « primitifs », sont la marque d'un peuple arriéré. D'ailleurs le touriste le plus enthousiaste prise trop sa propre façon de vivre pour n'avoir pas lui-même ébauché des réflexions de ce genre et pour être sérieusement touché par la vision rapide d'un monde différent. De sorte qu'il se laisse vite convaincre par cette spécieuse argumentation.

Depuis peu, cependant, un groupe restreint d'Américains, surtout des intellectuels, a entrepris de réexaminer l'histoire des États-Unis et leurs institutions, à la lumière de la culture universelle, en dehors du conformisme chauvin qui sert généralement de norme, quand on étudie l'histoire et les institutions politiques. Ces hommes sont prêts à appliquer le principe anglo-saxon de *fair play* même en dehors de leur camp retranché.

Dans les milieux universitaires du sud, également, l'on semble prêt à rendre justice aux idées canadiennes-françaises: peut-être à cause de ce qu'ils ont conservé de la culture française du XVIII^e siècle, peut-être à cause de leur autonomisme traditionnel, cause immédiate de la guerre de Sécession. Les droits réels des États ont bien diminué, depuis cette guerre et certains en gardent un souvenir nostalgique; pourtant, en pratique, ces droits n'ont jamais été aussi étendus que ceux dont les Canadiens français ont profité dans le Dominion.



En relisant Bourassa, on trouvera les principales lignes de force de l'américanisme. Car elles ressemblent à celles de l'impérialisme britannique, malgré des différences de surface. Et dans *le Canada et le bloc anglo-saxon*. Léopold Richer montre bien comment ces tendances fondamentales se rejoignent et se fondent aujourd'hui l'une dans l'autre, ou plus exactement, reconnaissent leur similitude et leur harmonie profonde.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, alors que l'Empire britannique et les États-Unis avaient à peu près atteint leurs frontières actuelles, ils furent si puissants et ils éprouvèrent un tel sentiment de sécurité qu'ils allégèrent le poids de leur autorité sur les peuples conquis. C'était le libéralisme du XIX^e siècle, qui ne correspond pas à tel ou tel parti politique, mais coïncide avec un accroissement de personnalité et de culture chez les peuples assujettis. En dépit d'incidents aussi

considérables que la guerre du Transvaal, la confiscation de territoire sur l'isthme de Panama, et la Grande Guerre, le mouvement s'est fortement accentué et atteint son apogée en Grande-Bretagne avec le Statut de Westminster, en 1931.

Comment il fut contrarié puis connu son arrêt de mort, comment sonna en 1939 le glas du libéralisme américain: on le verra dans le dernier livre de Richer. Désormais, les États-Unis sont engagés dans un monde d'impérialismes rivaux qui se combattent furieusement. Qu'ils s'unissent politiquement et militairement avec le Canada, les conditions de cette union seront sans doute telles, qu'elles réduiront substantiellement l'autonomie possédée naguère par le Québec sous le régime britannique.

Burton LE DOUX

(Traduit de l'anglais par l'A. N.)



Monsieur Alexandre Lavoie

M. Alexandre Lavoie, cultivateur de Legal dans l'Alberta, vient de se signaler à l'admiration des nôtres, par sa lutte intelligente et courageuse en faveur du français. On connaît les faits. C'est l'esprit qu'ils dénotent qu'il faut marquer. Dans une conviction sereine et têtue, voici un Canadien français qui se considère chez lui dans toutes les parties du Canada. Voici un obscur qui ne courtise ni la gloire ni la politique, qui pose un geste de froide et tenace revendication française. Sans phrases, sans gestes; simplement. C'est admirable. Il y prend de gros risques pour lui et les siens, sans aucun espoir d'avantages matériels. Il se jette dans une aventure pleine d'embûches et d'inconnu, par un instinct irréductible de fidélité française.

Rien ne satisfait autant que cette collaboration d'un modeste à l'œuvre de foi française en notre pays. Nous y prenons tous quelque chose pour nos rhumes de lâcheurs et de trembleurs.

Conclusion

Des exposés précédents, ce que nous retiendrons d'abord c'est le facteur démographique, qui découle du facteur économique. Que l'annexion précipite chez nous une ère de prospérité ou qu'elle détermine une crise, des masses humaines vont se mettre en mouvement: invasion ou exode. Les deux hypothèses nous sont également défavorables: celle-ci dépeuple la Province, l'autre la submerge. Disons en forçant les mots — car nous ne donnons point dans ce pessimisme extrême — que les faits nous laissent à choisir entre la mort par immersion et la mort par inanition. De toutes manières, c'en est fini de la prépondérance française sur les rives du Saint-Laurent.

Immédiatement après, vient l'argument psychologique. Les Canadiens français étant ce qu'ils sont à l'heure actuelle, qu'est-ce qui se passera vraisemblablement dans leur tête quand ils se verront citoyens américains? Ce choc émotionnel risque de multiplier, dans l'intelligence et la volonté de chacun, tous les facteurs de désintégration. Songez à l'ampleur et à la plausibilité que prendrait, dans cette hypothèse, la croisade bilinguiste. Certains estiment que nos réflexes de défense joueraient alors avec soudaineté: on le souhaite, mais on en doute. Le défaitisme, qui nous guette, fondrait vraisemblablement sur nous comme une nuée de sauterelles. Notre vouloir-vivre serait attaqué jusque dans ses racines.

Enfin, même si l'annexion nous rendait plus libres sur le papier — sur ce papier de la Constitution américaine que la Cour Suprême a bien chiffonné depuis la guerre de Sécession —, l'autonomie réelle du Québec diminuerait dans une large mesure. Nous cesserions d'être un élément important de la vie nationale.

Ajoutez au tableau la question religieuse, intimement liée aux trois autres, et l'expérience historique, singulièrement probante, et qui nous met en garde contre les aventures.

Est-il bien sûr, aussi, que nous trouverions à Washington et à New York une atmosphère fraternelle, les Canadiens français étant devenus dans l'ensemble de la République un facteur négligeable ? C'est mettre tout notre espoir en notre faiblesse, estimer l'Amérique assez sûre d'elle-même pour laisser dormir quelque part un musée de survivance française, nous faire tout petits pour permettre aux autres de nous oublier. Jeu sans gloire, mais non sans risques : l'assimilationnisme traditionnel des États-Unis et la réaction antilibérale du siècle présent nous avertissent d'être prudents. Si nous gardions des illusions, M. Le Doux vient de nous les enlever, et assez rondement.

La première conclusion — provisoire, puisque cette enquête ne prétend pas épuiser la question, — est donc négative : nous ne devons pas désirer l'annexion. Si la question se posait demain, il nous faudrait une fois de plus user de notre droit de peuple libre pour repousser une pareille solution. C'est d'un autre côté que nous orienterons notre avenir,

dont il serait urgent que nous dégagions les lignes maîtresses.

Mais si le sort nous l'imposait ? Signifierait-elle un arrêt du destin, la mort sans phrases ? Nous ne suivons pas jusque là Jean Nicolet. D'abord, rien n'est éternel sous le soleil, et moins qu'autre chose les frontières des États; depuis 1763 nous n'avons pas connu moins de cinq régimes politiques différents; un réaménagement du continent américain serait à prévoir, où le peuple canadien-français trouverait des conditions de vie plus conformes à ses intérêts; il s'agirait, d'ici là, de trouver un modus vivendi. Et puis malgré leur influence, les cadres politiques n'ont pas toujours le dernier mot en histoire: on a vu mourir des nations indépendantes, et durer des nations assujetties.

Et voici la seconde conclusion: c'est que nous vivrons si nous sommes des vivants. M. de la Palisse ne se fut pas mieux exprimé, mais nous savons que le sieur de Chabannes, sous ses airs simples, disait des vérités souvent négligées. Nous vivrons dans la mesure où nous serons un peuple créateur. Sans un minimum de biens matériels, sans vigueur intellectuelle, et sans caractère, les Canadiens français iront à la dérive, quel que soit leur régime politique.

Chasser les mauvais maîtres, c'est une opération préliminaire, mais qui ne suffit pas: il faut restaurer. Il faut effacer en soi toute trace de colonialisme, et comme l'a écrit Jacques Perrault, stimuler notre vouloir-vivre, nous rendre à une claire conscience de notre destinée, « seuls moyens, en définitive,

dont dispose le peuple canadien-français pour durer ».

Ce qu'il faut, c'est bâtir, et c'est édifier, et c'est planter: c'est rompre avec un passé de peur, et renouer avec un passé d'audace et de gloire.

André LAURENDEAU



Nous avons l'esprit large

On sait comment sera désormais formée, à la suite du bill Perrier, la nouvelle Commission scolaire catholique de Montréal. Sur neuf membres, elle en comprendra trois de langue anglaise; et sur les neuf techniciens du Conseil pédagogique, il y aura deux anglophones. Dans le premier cas, la représentation anglaise s'élèvera à 33 1-3 p.c. et elle sera de 22 p.c. dans le second.

Or combien y a-t-il d'élèves dans les écoles catholiques de Montréal? Un tableau officiel sur la fréquentation scolaire en octobre 1940 établit les chiffres suivants:

pour la section française, 99,912 élèves;

pour la section anglaise, 15,575 élèves.

Soit, pour la section anglaise, un peu moins de 13 %. Et si l'on en croit M. Perrier, ce pourcentage inclut une bonne fraction de petits Canadiens français, puisque 70% des élèves de sixième année, dans les écoles anglaises, sont canadiens-français.

Ainsi donc, pour diriger une population écolière d'au plus 10 p.c. du total, la législature de Québec nommera d'office des commissaires et des conseillers anglophones représentant 33 1-3 p.c. et 22 p.c. du total.

Cela se passe au moment où Radio-Canada refuse d'entendre les doléances des Canadiens français de l'Ouest; où un paysan de chez nous risque d'être ruiné pour avoir voulu s'enregistrer sur des formules françaises; où militaires, aviateurs et marins se plaignent d'être parfois rabroués quand ils parlent français; où la Droite est supprimée tandis que le pasteur Shields a toute liberté de vomir ses injures contre le Québec, l'Eglise et S. S. Pie XII; où enfin, dans les services de guerre mis sur pieds par Ottawa, il y a 48 Canadiens français sur un total de 579 fonctionnaires (soit moins de 9%).

Nous avons décidément l'esprit large.

Nos enquêtes

D'UNE CULTURE CANADIENNE- FRANÇAISE ¹

Notre culture sera paysanne, ou ne sera pas

Mon cher Laurendeau,

Je ne goûte pas beaucoup les enquêtes parce qu'elles aboutissent rarement au résultat que l'on se propose. La vôtre, cependant, et permettez què je vous le dise, soulève un curieux problème, celui d'une *culture canadienne-française*. Que des débats d'une belle violence éclatent et vous me verrez le plus heureux des hommes.

Si on accepte le mot « culture » dans le sens à la fois large et particulier que vous lui donnez, je persiste à croire qu'il existe une culture canadienne-française. Mais prenez garde, nous finirons par la perdre, à peu près comme tout ce que nous avons perdu à cause de notre indifférence, de notre timidité et, disons le mot de notre avachissement.

Je l'ai écrit souvent et je le répète: notre survivance reste intimement liée au sol. Le mot « sol » (trois lettres) contient tout le passé, toutes nos traditions, nos mœurs, notre foi et notre langue. Retranchez le sol de notre vie sociale, économique, politique et il n'est point de culture canadienne-française.

Ce qui nous manque, ce qui fait douloureusement défaut dans les racines les plus profondes de notre peuple, c'est le sens d'une mystique

¹ Voir l'ACTION NATIONALE des mois précédents.

véritable, d'une mystique paysanne, d'une mystique de la terre dans ce qu'elle suppose de plus durable, de plus fort, de plus sain. Il y a des peuples industriels, des peuples commerçants, des peuples agricoles. Pourquoi ne pas continuer les traditions de la vieille France par un attachement plus intime à la terre qui demeure, selon les économistes les plus avertis, la seule richesse qui ne peut pas périr, même aux heures les plus difficiles, les plus angoissantes. Inutile de nous le cacher: là où est la terre, là est le pain. Et si des ennemis de ma race jugent que je fais des phrases, je leur poserai une question très simple. Comment se fait-il qu'au moment où j'écris ces lignes, messieurs les Anglais, gens pratiques, par excellence, se ruent vers nos terres et s'agitent de toutes façons pour s'en procurer? Ils voient le danger qui est à nos portes. Ils voient demain. Qui peut dire ce que vaudra, demain, notre dollar? Et nos belles industries ronflantes? Et notre commerce douteux? Une chose certaine c'est que tout cela ne vaudra pas cher parce que tout cela demeure le jouet des spéculations en bourse et des marchés du monde.

Le sol, au contraire, est un fait, une chose concrète. C'est du positif dans toute l'acception du terme. Le sol ne périt pas. Oh! je sais que l'agriculture industrialisée et telle qu'on l'exploite dans les plaines de l'Ouest canadien par la culture intense et intensive du blé, ce dévorateur des meilleurs sucres de la terre, je sais que le blé a épuisé les grands sols de l'Ouest. Je ne parle pas « industrie ». Je parle « paysannerie ». Et je soutiens que le sol paysan, si je peux ainsi me faire compren-

dre, que le sol *pauvre* du Québec ne périra jamais ou tout au moins jamais complètement et que ce sol *pauvre* reste encore la plus réconfortante richesse qu'un peuple sage puisse souhaiter. Voilà ce que savent les Anglais, des amis, et voilà hélas! ce que nous ignorons trop.

Je me tourne donc avec espérance vers la terre, vers la petite paysannerie du Québec qui fait l'admiration d'un esprit supérieur tel qu'André Siegfried pour ne nommer que celui-là et parce qu'il est fort connu chez nous.

Notre culture canadienne-française sort du sol et elle viendra davantage du sol si nous le voulons. Que des grosses têtes, fauchées et faussées d'avance, nous traitent de « nationaux » parce que nous crions à nos compatriotes: « Gardez vos terres! » et parce que nous avons foi dans la seule mystique paysanne, il reste un fait qu'aucune théorie ne peut détruire, c'est que la paysannerie du Québec ne disparaîtra pas facilement. « Le sol est invincible », a écrit Remy de Gourmont, et cette fois-là, il a dit une chose sensée. Québec restera Québec avec sa langue si savoureuse (j'entends sa langue paysanne), avec ses mœurs et sa religion. Un Anglais très cultivé, ayant bonne tête sur les épaules, me disait dernièrement: « Il ne faut pas que le vieux Québec change. C'est à souhaiter plutôt qu'il se fasse plus vieux que jamais, qu'il retourne à son passé comme à une source inépuisable de richesse économique et d'inspiration poétique. » Cet Anglais parlait de raison et de sagesse profonde. Admettons-le de bonne grâce.

Notre culture, pour vivre, n'a pas besoin d'être essentiellement française. Elle l'est déjà par ses origines, origines que nous avons bousculées quelque peu (et ce n'est pas si mal), mais elle sera une culture canadienne-française tant et aussi longtemps que nous garderons nos terres, c'est-à-dire notre foi, notre langue, nos coutumes.

Ce que la Provence a fait, ce que la Finlande a réussi, nous le pouvons également. La littérature provençale et la littérature finlandaise ont trouvé leur raison de vivre dans le sol. Ces littératures sont un chant à la gloire de la paysannerie. C'est le poème coloré de la terre, puisant ses images et toute sa force au sein même d'un terreau qui a nourri la nation.

Notre littérature sera absolument paysanne ou elle ne sera pas. Si elle ne l'est pas, il ne peut être question de culture canadienne-française proprement dite. Pour la sauver, pour nous sauver, nous avons besoin d'une langue bien à nous, une langue du terroir, inconnue aujourd'hui, mais que des écrivains patients finiront par édifier mot par mot, locution par locution. Nous n'avons que faire d'une langue française officielle. Et, par ailleurs, pourquoi les paysans iraient-ils s'embarasser de la langue anglaise quand ils en possèdent une, aussi propre que n'importe laquelle et qui constitue le plus précieux héritage que nos pères nous aient laissé ?

Faites attention, je vais dire une énormité. Si nous nous obstinons à parler et à écrire deux langues, nous ne saurons jamais parfaitement ni l'une ni l'autre et il n'est pas mauvais de se rappe-

ler, ainsi que le fait remarquer Remy de Gourmont, « que les peuples bilingues sont toujours des peuples inférieurs ».

Criez maintenant, hurlez, gigotez, ennemis du Québec, peu me chaut.

Au sujet de notre langue canadienne-québécoise, laquelle n'est pas plus mauvaise que bien d'autres, je citerai Charles Bruneau.

« Il existe, écrit-il, un vocabulaire français général: ce sont les mots communs à tous les Français, *père, mère, frère*. Vous les avez. Il existe des vocabulaires spéciaux — le mouflon ne vit qu'en Corse et la rascasse ne se pêche qu'en Méditerranée. Le Canada doit garder ses achigans et ses originaux. Chaque province de France conserve traditionnellement un français dialectal. — On ne mange de gaudes qu'en Franche-Comté, et des bouillabaisses qu'à Marseille. — Pourquoi les Canadiens français n'appelleraient-ils pas patates frites (ou même *pétaques*), les pommes de terre que les paysans dénomment, dans mes Ardennes natales, des *canadas* (des pommes du Canada) ? »¹

Des *pétaques* ? Blasphème ! C'est un professeur de grammaire et de linguistique qui parle ainsi ? Que vont dire nos péronnelles, nos écrivains *français officiels* d'une littérature imitée et corrompue ?

Je conclus. Une culture canadienne-française véritable reste possible, culture que les Anglais sont les premiers à admirer, si nous avons une littérature en propre, et cette littérature n'est réalisable que si elle puise son inspiration dans la paysannerie du Québec. Si nous devons nous confondre avec le grand Canada, nous sommes perdus. Et bien loin de posséder une culture an-

¹ *Grammaire et linguistique*, causeries prononcées aux postes du réseau français de la société Radio-Canada. Editions Bernard Valiquette, Montréal., pp. 31-32.

glaise ou *internationale*, nous n'en aurons aucune. C'est curieux. Je peux me tromper, mais je songe qu'il n'est pas possible de faire un Anglais ou un Juif avec un paysan du Québec.

Gardons nos terres, gardons notre langue, gardons notre foi, gardons nos coutumes, même si elles s'effritent, et nous aurons une culture canadienne-française. Pas autrement.

Il se peut, mon cher Laurendeau, que je n'aie pas répondu du tout à votre enquête, mais je vous remercie bien quand même de m'avoir fourni l'occasion d'écrire des vérités qui font mal.

Très cordialement à vous,

VALDOMBRE

Honni soit qui mal y pense

Mon opinion bien nette et souvent exprimée sur cette question est que nous devons tendre à un climat culturel qui soit nôtre, c'est-à-dire spécifiquement canadien-français.

A cet effet, de même qu'on apprend à nager en nageant, il convient que nous nous attaquions ambitieusement à la grande littérature et à la pensée pure et à l'histoire objective et à l'art pur et à la haute science.

Nous devons vivre et écrire et rêver et créer comme si nous étions sujets libres d'un pays autonome. Ce pays aurait sans doute beaucoup à recevoir de la France; il tendrait pourtant à s'émanciper et il apprendrait peu à peu à vivre de son propre cru.

Si nous avions plus de Suzor Côté, plus d'Émile Nelligan et plus de Marie-Victorin, nous aurions plus de raisons d'être ce que nous sommes. Sans négliger les réalisations économiques et les conquêtes sociales, tendre à plus d'envol, à plus d'originalité de vie et d'expression dans tous les domaines de la création ou de la recherche me paraît le besoin de l'heure, la nécessité vitale canadienne-française.

Un peuple qui ne cherche point à se dépasser par l'esprit et qui ne se donne pas à lui-même de hautes raisons de vivre est un peuple voué à la disparition ou à la médiocrité.

Ce dont nous avons besoin pour être ce que nous devrions et voudrions confusément être, c'est d'une atmosphère de vie.

Américains par la fatalité historique et géographique — ce n'est pas d'ailleurs un sort si cruel, surtout à l'heure présente — nous nous devons à nous-mêmes d'enrichir l'Amérique d'un apport culturel qui corresponde à nos origines et à notre survivance particulariste.

A cet effet, sans doute, il est requis que nous nous émancipions, au moins économiquement; mais nous ne devons pas en rester là. Il importe que, parallèlement, nous nous grandissions par l'esprit. Cela non pas uniquement dans l'intérêt de notre rayonnement, mais dans un but plus profond d'affermissement de notre être. Être avant de donner. Pour être bellement ce que nous sommes, il faut que nous explicitions pour nous-mêmes d'abord — avant d'aller les porter au monde — les paroles de vie, qui ne sont jamais

complètement taries en tout lieu du monde où l'on parle et écrit en français.

Nous voulons être et vivre. Des unités de plus en plus nombreuses, chez les jeunes surtout, le veulent. Cela suffit. Ce groupe sera et vivra. Il opérera le miracle, le second miracle canadien. Comme les mères canadiennes ont donné et continuent de donner des enfants à la patrie, ces jeunes hommes donneront aux fils de la femme des raisons tangibles de vivre et non plus seulement de végéter.

Cela sera, parce que dorénavant il existe chez nous des hommes qui savent vouloir, que rien n'arrêtera, ni les sarcasmes de ceux qui sont pressés d'arriver, ni les aphorismes courts des faux sages, ni les capitulations des faux bonshommes, ni les jérémiades pessimistes des faux prophètes.

Je ne parle pas de ce qui devrait être. Je parle de ce qui sera, parce que je sais ce que je dis et parce que je connais ceux dont je parle. Que nos capitulards se résignent donc une fois pour toutes. Demain, il y aura quelque chose de changé. Une génération d'hommes se lève, la première, celle que n'ébranleront ni les sceptiques, ni les vaticinateurs des jugements derniers, ni les négociants ventrus des arrière-boutiques parlementaires.

Demain, il se passera quelque chose ici, parce que, dès aujourd'hui, plusieurs comprennent et plusieurs veulent.

Et honni soit qui mal y pense!

François HERTEL

La canalisation du Saint-Laurent¹

La canalisation du Saint-Laurent occupe les esprits. Toute la presse est quasi unanime à s'y opposer. Même les journaux indépendants se mettent de la partie. Aux Chambres de commerce, dans les clubs sociaux, au cours des débats oratoires, voire même dans nos maisons d'enseignement, le chorus se fait à peu près complet contre la canalisation.

Ce doit être une bien mauvaise affaire que de rendre navigables en eau profonde tout le Saint-Laurent et les Grands Lacs, puisque personne ne semble en vouloir. Toutefois, s'est-on bien informé avant de juger ?

Certains adversaires de la canalisation sont honnêtes et sincères; d'autres, franchement canailles. Je m'adresse en toute confiance aux premiers. Pour les autres, que faire si ce n'est les citer devant l'opinion publique, le tribunal où ils deviendront le sujet de l'opprobre général ? En présence des faits irréfutables que je donnerai, les honnêtes adversaires auront, je le souhaite, la loyauté d'admettre courageusement qu'ils ont été induits en erreur. Le bien commun et la justice exigent d'eux une rétractation, afin que la

¹ Première partie d'une conférence prononcée par le docteur Philippe Hamel le 12 avril 1940, à Québec, sous les auspices de l'Association professionnelle catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.— Comme l'article de M. Angers, ce texte, rédigé par l'un des directeurs de la Ligue, n'engage que lui et non la Ligue elle-même.

confiance que leur accorde le public ne serve pas à fortifier la cause des puissances occultes toujours à l'œuvre contre nos intérêts.

Sans parti pris, étudions cette question de la canalisation du Saint-Laurent. Pour mon humble part, je m'y intéresse depuis longtemps. Il m'a été donné de connaître parfaitement cette puissance occulte dont on parle avec tant d'imprécision. C'est pour rendre justice à cette cause que je veux présenter une situation inconnue de la plupart de nos compatriotes.

L'an dernier à l'Assemblée législative, j'ai montré l'influence mystérieuse au travail contre la canalisation et j'ai expliqué les motifs de cette opposition. Mes vues sur cette question demeurent les mêmes. Quiconque en doute peut vérifier. Ce discours a paru en brochure.

Pour s'opposer raisonnablement à cette amélioration du Saint-Laurent, il faut d'abord être bien certain d'avoir compris le problème et donc il faut l'avoir étudié sous tous ses angles.

La canalisation du Saint-Laurent est terminée

Concevons bien ce dont il s'agit. La canalisation du Saint-Laurent existe, c'est une réalité. On ne peut donc pas s'opposer à la canalisation puisqu'elle existe; on ne peut s'objecter qu'à son perfectionnement. Ainsi donc quand nous parlons de la canalisation du Saint-Laurent, il est simplement question du creusage à vingt-sept pieds des canaux et des chenaux qui n'ont présentement que quatorze, vingt et un ou vingt-quatre pieds de profondeur. Ce creusage à faire ne repré-

sente qu'un dixième du trajet entre Montréal et Duluth ou Port-Arthur, points le plus à l'ouest sur les Grands Lacs. Par conséquent, cette voie de communication intérieure serait présentement navigable, aux neuf dixièmes environ de son parcours, pour des navires tirant vingt-cinq pieds d'eau. Sur une distance de 1,200 milles, il reste à peu près 150 milles à creuser à vingt-sept pieds.

Actuellement, un navire, de douze pieds de tirant (dans un canal de quatorze pieds de profondeur, un navire se réserve deux pieds de marge pour éviter les accidents) peut quitter Montréal, en direction ouest, et gagner le lac St-Louis par le canal Lachine long de huit milles et demi. (Sur ce canal, cinq écluses. Dénivellation, quarante-cinq pieds. Potentiel en électricité, 1,000,000 C.V.)

Notre navire peut traverser le lac St-Louis long de dix milles puis s'engager dans le canal Soulanges de quatorze pieds de profondeur lui aussi, et long de quatorze milles, pour atteindre le lac St-François plus à l'ouest. (Sur ce canal, quatre écluses. Différence de niveau, quatre-vingt-quatre pieds.)

Parallèlement à ce canal de Soulanges, se trouve actuellement le canal Beauharnois d'une profondeur de vingt-sept pieds, tout prêt pour la navigation, sauf les écluses. Il a été construit, comme vous le savez, par les barons de l'électricité.

Le trust de l'électricité a été content de canaliser une partie du Saint-Laurent à ses frais, parce qu'il savait que la vente de l'électricité ferait plus que le dédommager pour cette dépense. Ce canal de la Beauharnois a été construit selon

toutes les exigences des plans de la canalisation du Saint-Laurent. Lors de sa construction, personne n'a protesté au nom de la ville et du port de Montréal. C'était le trust qui canalisait; il n'y avait donc pas lieu de se plaindre, l'entreprise n'offrait aucun danger, aucun inconvénient. Notre province s'est confiée depuis toujours aux trustards et, bien naïvement, elle paraît avoir pleine confiance qu'entre leurs mains, le bien commun demeure toujours admirablement servi. Quand donc cesserons-nous d'être à ce point candides, pour ne pas dire nigauds ?

Après le lac St-François qui a vingt-six milles de long, le navire arrive à la section internationale du Saint-Laurent qui s'étend de Cornwall à Kingston, ville à l'extrémité est du lac Ontario. Les canaux dans cette section se trouvent entre Cornwall et Prescott. Leur longueur totale est de 23.5 milles; et leur profondeur de quatorze pieds. La distance totale entre Cornwall et Kingston est de 115 milles. Les premiers quarante-huit milles représentent une succession de rapides, et les derniers soixante-sept milles offrent un cours d'eau profond et calme. ¹

De Kingston, ce navire parcourt 157 milles sur le lac Ontario pour atteindre, à l'extrémité ouest de ce même lac, le canal Welland qui sépare le lac Ontario du lac Érié. Ce canal a vingt-cinq milles de long et huit écluses d'une profondeur de trente pieds. (Différence de niveau entre le lac Érié et le lac Ontario, 326 pieds.) Le nouveau

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, p. 102.

canal Welland est le quatrième que l'on a construit ¹.

Le navire, après avoir franchi les écluses du canal Welland, continue sa route et traverse le lac Érié long de 218 milles.

Du lac Érié au lac Huron, on suit simplement le chenal: la rivière Détroit, trente et un milles; le lac St. Clair, dix-sept milles; la rivière St. Clair, quarante milles. (Dénivellation, 8.5 pieds.) La profondeur du chenal n'est ici que de vingt et un pieds. Par cette voie, en 1929, il est passé 110,719,825 tonnes de fret. Ceci dépasse le trafic sur les canaux de Suez et de Panama réunis ².

Arrivé à l'extrémité du lac Huron, pour gagner le lac Supérieur, le navire doit passer par le canal du Sault-Ste-Marie et la rivière Ste-Marie (soixante-trois milles). Ce canal, long de un mille et demi, a vingt-quatre pieds et demi de profondeur du côté américain et dix-huit pieds et demi du côté canadien. Il y a ici des écluses américaines et canadiennes. Les premières sont les plus utilisées parce que plus modernes. (Différence de niveau, vingt et un pieds.)

Si, du lac Huron, le navire veut gagner le lac Michigan, il n'a qu'à traverser le détroit Mackinac. L'eau dans les deux lacs, Huron et Michigan, se trouve au même niveau.

Comme on peut le comprendre, il est possible à des navires tirant vingt pieds d'eau de naviguer

¹ *The Power Authority of the State of N.Y.*, 6e rapport annuel, p. 9.

² *The Power Authority of the State of N.Y.*, 6e rapport annuel, p. 9.

à l'intérieur de ces grands lacs. Toutes les communications entre ces lacs le permettent. A comparativement peu de frais, toute la navigation se ferait sur tous les grands lacs pour des navires tirant vingt-cinq pieds d'eau.

Cependant, cette immense mer intérieure est fermée entre Prescott et Montréal pour tous les navires tirant plus de douze pieds d'eau, car les canaux dans la partie internationale, comme ceux de Soulanges et de Lachine, n'ont que quatorze pieds de profondeur.

Ce qui reste à faire

Pour rendre le Saint-Laurent accessible aux navires tirant vingt-cinq pieds d'eau, il faudrait creuser de six pieds les canaux entre les lacs Érié et Huron et entre les lacs Huron et Supérieur; de treize pieds la partie du fleuve située entre Cornwall et Prescott (distance de quarante-huit milles) et y construire de nouvelles écluses. Cette partie est internationale. Sur cette section du Saint-Laurent, on pourrait harnacher 2,200,000 chevaux-vapeur en chiffres ronds dont la moitié appartiendrait à l'État de New-York, et l'autre moitié à la province d'Ontario. Il faudrait aussi creuser le lac St-François, le canal de Lachine et construire de nouvelles écluses sur ce dernier canal de même que sur celui de Beauharnois.

Coût de l'entreprise pour Ottawa

Étudions sommairement le coût de cette entreprise pour le gouvernement canadien. Selon le

projet tel que présenté actuellement pour les travaux concernant la section internationale et les eaux limitrophes, la somme que le gouvernement fédéral canadien sera appelé à verser, se chiffre à \$38,842,000.¹ Le gouvernement américain créditera le Canada de \$128,000,000² pour les dépenses encourues par le gouvernement canadien lors de la construction du canal Welland et des chenaux des Grands Lacs. Le gouvernement américain, de son côté, devra dépenser \$168,266,000. Il assumera le creusage des écluses et des chenaux à l'ouest du lac Érié.

Nous sommes encore loin n'est-ce pas du \$1,350,000,000, chiffre inspiré par des prétendus experts payés par l'Aluminum Co. of America, la General Electric Co. et la Dupont de Nemours Co.. Monsieur Paul-Henri Guimont, dans sa brochure, admet candidement la provenance de ces estimés. Rappelez-vous ce détail pour le moment. Vous comprendrez mieux plus tard. D'autres adversaires ont aussi utilisé ces chiffres.

Le journal la *Boussole*, hebdomadaire pourtant patriote et sincère, donnait à peu près cet estimé du coût de la canalisation dans son numéro du 16 mars 1940. Le 5 janvier 1940, ce même journal hebdomadaire allait jusqu'à reproduire un article de la *Gazette*, journal trustard, du 29 décembre 1939, contre la canalisation.— Quelle habile propagande répandue même chez les nôtres, et nos meilleurs!

¹ *The Power Authority of the State of New York*, 2e rapport, p. 10.

² *Ibidem*.

Le *Droit* et le *Devoir* se sont aussi tous deux opposés au projet de la canalisation, dans plusieurs éditoriaux. Je crois fermement en l'honnêteté de nos journaux indépendants et je conserve la conviction que, vérification faite de mes affirmations, ils éclaireront leurs lecteurs et les remettront dans la bonne voie.

Avec un chenal large de 600 pieds¹ et d'une profondeur de vingt-sept pieds, le canal de Beauharnois, parallèle au canal de Soulanges, n'attend plus que la construction des écluses pour être navigable pour les navires de vingt-cinq pieds de tirant. La construction des écluses ici coûterait \$19,664,000,² selon les chiffres officiels du Comité conjoint des Ingénieurs.

Le creusage du lac St-François entraînerait une dépense de \$1,330,000.³

Le nouveau canal Lachine représentera la dépense la plus considérable pour le Canada avec une canalisation à vingt-sept pieds. Son coût est fixé à \$55,839,000.— Ce sont encore les chiffres du Comité conjoint des Ingénieurs.

Je résume le coût pour le gouvernement fédéral de la canalisation du Saint-Laurent à vingt-sept pieds:

Section internationale.....	\$ 38,842,000.
Le canal de Lachine.....	55,839,000.
La finition du canal de Beauharnois.....	19,664,000.
Le creusage du lac Saint-François.....	1,330,000.
	\$ 115,675,000.

¹ *The Power of the State of N.Y.*, 6e rapport annuel, p. 26.

² *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens, p. 386.

³ *Ibidem*.

Ces montants ne comprennent pas l'intérêt sur l'argent dépensé au cours de la construction. Ajoutez donc à ce total de \$115,675,000, si vous le voulez, l'intérêt à 4% pendant sept ou huit ans, bien que le calcul ne soit pas juste, parce que cette somme ne serait empruntée qu'au fur et à mesure de la construction et non sous une forme globale. Ajoutez tout de même, cet intérêt et voyez si l'entreprise coûtera \$1,350,000,000 comme le rapportent certaines gens mal informés en s'appuyant sur les estimés préparés par les *puissances occultes* acharnées contre la canalisation, — je les mentionne de nouveau: l'Aluminum Co. of America, la General Electric Co. et la Dupont de Nemours Co.

Il n'est pas tenu compte dans ces chiffres du coût de l'aménagement des sources d'énergie électrique, vu que cette dépense ne concerne pas le gouvernement fédéral. Ontario devra, pour sa part, déboursier \$104,133,000. pour l'aménagement de 1,100,000 C.V. Ce sera l'énergie que la province-sœur obtiendra à meilleur compte. Dans la partie internationale, le coût des travaux pour fins de houille blanche sera acquitté par l'État de New-York et la province d'Ontario.

Les revenus qu'en tirerait le Québec

La canalisation du Saint-Laurent donnera à la province de Québec entre 3 et 4 millions de chevaux-vapeur d'énergie électrique. En faisant passer toute l'eau du Saint-Laurent par le canal de Beauharnois, soit 220,000 pieds cubes à la seconde, on pourrait générer 2 millions de chevaux-

vapeur avec facteur d'utilisation à 100%, et 2,500,000 chevaux-vapeur avec facteur d'utilisation à 80%.

Si la province d'Ontario opère des détournements de cours d'eau, tels qu'elle se propose de les faire, ces dérivations accroîtront le débit du fleuve Saint-Laurent, et la province de Québec en bénéficiera gratuitement.

Si la province de Québec avait le bon sens de prendre contrôle de la centrale actuelle de la Beauharnois, imaginez les revenus qu'elle pourrait en soutirer, une fois ces 2,500,000 C.V. utilisés par l'industrie.

La province de Québec pourrait offrir cette énergie électrique à \$10. ou \$12. le cheval-vapeur; attirer des milliers de nouvelles industries autour de Montréal et réaliser tout de même des profits variant entre \$8 à \$10 millions par année. Il serait fastidieux, dans un exposé comme celui-ci, de tenter de faire la preuve de cette affirmation. Mais si quelqu'un le désire, il sera facile de le satisfaire.

Les Américains, après des études fouillées citées par la commission « The Power Authority of the State of New York », dans son huitième rapport annuel, démontrent que du côté américain on produirait, dans la section internationale, de la houille blanche à un prix inférieur à \$6. le cheval-vapeur. Serions-nous incapables de faire aussi bien qu'eux, alors que les conditions s'offrent pour nous plus avantageuses ?

Sur le canal de Lachine, il y a possibilité d'aménager 1,000,000 de chevaux-vapeur avec facteur

d'utilisation à 100% et 1,250,000 C.V. avec facteur d'utilisation à 80%.

Quelle sera notre attitude ?

Nous de la province de Québec, que ferons-nous ? Continuerons-nous de céder notre richesse au trust de l'électricité, ce monopole crapuleux, alors que les gouvernements de Washington, d'Ontario et de l'État de New York refusent obstinément de lui livrer la moindre part de cette richesse naturelle ? Persisterons-nous à agir comme des aveugles ?

Rien ne nous oblige à mettre en valeur cette source de prospérité, si ce n'est le bon sens et l'intérêt commun. Nous pouvons aménager ces forces au fur et à mesure de nos besoins et faire des placements fort rémunérateurs. Nous tenons le moyen d'être la première province à se relever des tristes effets de la présente guerre. De grâce, que nos gouvernements montrent plus de vision que leurs prédécesseurs depuis un demi-siècle.

Continuerons-nous d'aliéner ce qui en justice doit demeurer la propriété du peuple et être administré pour l'intérêt général avant de satisfaire uniquement de mesquins intérêts privés ? Nos gouvernants commettront-ils de nouveau l'erreur, le crime de sacrifier le bien commun pour contenter la goinfrerie de quelques chevaliers d'industrie ? J'ai confiance que l'on mettra fin à l'aliénation stupide et coupable de notre héritage.

Une solution pour l'après-guerre

Plus nous serons pauvres après la guerre, plus nous serons justifiables de mettre à profit graduellement nos richesses de houille blanche aux endroits où leur aménagement s'offre le plus économique. Que la province dépense trois cents millions graduellement pour l'aménagement de houille blanche vendue à un prix rémunérateur, c'est à son avantage. Dépenser pour des travaux qui rapportent, c'est s'enrichir et non s'appauvrir. Le trust voudrait nous faire croire qu'en gardant cette richesse pour nous et en mettant le prix pour l'utiliser, nous nous appauvrissons. On dirait que notre société ne mérite l'approbation de la presse stipendiée que lorsqu'elle se dépouille de sa richesse et sème la misère dans ses rangs pour favoriser quelques accapareurs gloutons, sans idéal généreux, indifférents à tous les cris de souffrance poussés par leurs semblables. Quel spectacle pénible!

Pour acquitter le coût de cette entreprise, le gouvernement canadien ne pourrait-il pas émettre de la monnaie par l'entremise de la banque centrale et la retirer de la circulation à raison de 5% par année, de manière à tout payer le coût de l'entreprise, sans intérêt, en vingt ans? N'est-ce pas le véritable moyen de ne faire acquitter par les contribuables que le coût réel d'une entreprise? Avec des emprunts à intérêt, contractés pour des travaux publics, les Canadiens sont appelés à payer simplement en intérêts, deux ou trois fois le coût de ces travaux, sans même arriver à

diminuer la dette originale. Pareil système conduit un peuple à la banqueroute.

On a souvent parlé de travaux rentables pour remédier au chômage. Pourrions-nous trouver une façon plus efficace d'utiliser notre main-d'œuvre que de mettre en valeur une richesse incomparable comme le Saint-Laurent ? Laisser couler en pure perte une si puissante source d'énergie, c'est comme laisser consumer inutilement, tous les ans, des millions de tonnes de charbon.

En 1790, on cherche à libérer la France de ses vagabonds et de ses mendiants en entreprenant de creuser le canal de Dieppe et en terminant celui de Bourgogne vers Brienon. Déjà on s'y prenait trop tard pour occuper les sans-travail de cette époque.

« C'est dans les rangs de ces désœuvrés que se recrutent les bandes prêtes à toutes les violences qui ensanglantèrent la France, les années suivantes. »¹

En Italie, n'a-t-on pas occupé les chômeurs en aménageant des centrales électriques et en électrifiant la campagne ?

N'aurions-nous que des stades, des jardins ou des vespasiennes à construire comme travaux rentables ?

Le problème de l'après-guerre demandera forcément un dégrèvement d'impôts, il faudra cependant des revenus à l'État. Quelle meilleure source de revenus que l'électricité, matière première de toute industrie moderne. L'énergie à bon marché, des transports économiques et une

¹ *Mendiants et Vagabonds*, par Louis Rivière, 1902, pp. 28-29.

monnaie saine, n'est-ce pas la clé du succès pour tout peuple ? Pour occuper nos chômeurs, il faut industrialiser villes et campagnes. Inutile de mettre sur pied des industries, à moins de leur fournir à très bon marché de l'énergie électrique pour la fabrication et des moyens de communication très économiques pour l'apport des matières premières et pour la distribution des produits finis. C'est l'ABC de l'économie.

La canalisation du Saint-Laurent fournira abondamment à la province de Québec ces deux éléments indispensables au relèvement économique d'après-guerre. Allons-nous encore nous faire les artisans de notre pauvreté et céder à la pression de la campagne perfide qui se poursuit chaque jour contre la canalisation du Saint-Laurent ?

Le Saint-Laurent offre la source d'énergie électrique la plus économique du monde. Tous les auteurs sérieux s'accordent sur ce point, même la Montreal Power l'admet dans son rapport de cette année. En effet, le président M. Norris s'exprime ainsi :¹

« Comme notre projet de Beauharnois est, de toutes nos ressources, *la plus économique et la plus facile à développer*, nous avons demandé au gouvernement fédéral le droit d'utiliser un supplément de 30,000 pieds cubes à la seconde des eaux du lac Saint-François, droit déjà consenti pour sa part par la province de Québec (la province de Québec a toujours été si « chic » pour les trusts) ce qui permettrait une production supplémentaire de 240,000 C.V. à cette usine. »

On avait cependant répandu l'idée que la Beauharnois était un éléphant blanc pour la

¹ Le Devoir, 15 février 1940.

Montreal Power et que cette dernière cherchait à s'en départir. Que de mensonges circulent pour empoisonner l'opinion publique!

Soulignons à ce propos les contradictions de la Montreal Power.

En 1937, cette compagnie prétextait un surplus d'énergie pour obtenir de la province le droit d'exporter de l'électricité aux États-Unis. Le 1er février 1940, la Montreal Light, Heat & Power Cons., propriétaire de la Beauharnois, demandait l'autorisation de détourner un volume additionnel de 30,000 pieds d'eau cubes par seconde sur le Saint-Laurent pour accroître sa production de 240,000 C.V. à la centrale de la Beauharnois.

A l'assemblée générale annuelle de la Montreal L. H. & P. Cons. tenue le 14 février 1940, M. Norris a déclaré que le débit de l'électricité primaire a augmenté de plus de 60% au cours des six dernières années et qu'il faudrait de toute nécessité aménager de nouvelles forces hydrauliques pour suffire à l'augmentation constante de la consommation de l'électricité. On ment à satiété pour mieux nous dépouiller.

Importance économique des canaux

Dès 1811, on s'occupait de la construction du canal Érié qui part de Tonawanda, près de Buffalo pour atteindre Troy, Albany, où il se jette dans la rivière Hudson. Ce canal a 342 milles de long.¹

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens, p. 300.

Il a été construit par l'État de New-York parce que Washington prétendait le projet ridicule et cent ans en avant de son temps.

Ce canal a subi plusieurs modifications sur sa profondeur et sa largeur. Il serait insipide d'énumérer ici tous ces changements depuis son inauguration en 1826. Qu'il suffise de savoir que sa profondeur, aujourd'hui, est de douze pieds et qu'au début, elle n'était que de quatre pieds.

Le canal Érié a donné à New-York sa suprématie sur Philadelphie, tout comme le canal de Panama a fait de Vancouver le plus grand port de mer sur l'océan Pacifique. Preuve évidente de l'importance des moyens de transport économiques par eau.

Stephens dit que New-York a progressé avec l'amélioration de ses communications par eau. C'est par le canal Érié que plus de 50% du blé canadien s'expédie à New York pour exportation en Europe.

A Rochester, sur le lac Ontario, ville par où passe le canal Érié, la population augmente de 421% entre 1820 et 1830.¹ Dans le même temps, Buffalo, ville à proximité de l'origine du canal Érié, a vu sa population s'accroître de 314%.

Après la construction du canal Érié, le coût du transport entre Buffalo et New-York a diminué des trois quarts. Nouvelle preuve de l'importance de l'amélioration des voies de transport par eau.

¹ *Ibid.*, p. 299.

Quelle sera la route la moins coûteuse ?

Sur le canal Érié on trouve trente-quatre écluses. Il a coûté plus de \$200,000,000 à l'État de New York,¹ dont il est la propriété. La navigation y est gratuite.

La route des Grands Lacs, de Port-Arthur à Montréal, une fois la canalisation à vingt-sept pieds totalement réalisée, n'aura que dix-huit écluses. Tandis que celle de Duluth ou de Port-Arthur en destination de New York par le canal Érié, comprendra: les trente-quatre² du canal Érié; celle du Sault-Ste-Marie et les huit écluses du canal Welland, soit un total de quarante-trois écluses contre dix-huit pour atteindre Montréal.³

Devant semblables alternatives, dites-nous quelle voie prendront les navires ? Le commerce cherche toujours les routes les plus économiques. Il ne saurait exister une question de drapeau quand il s'agit d'économies réalisables dans les moyens de transport.

Le canal Oswego a vingt-quatre milles de long et sept écluses. Il relie le lac Ontario au canal Érié et raccourcit la route entre les Grands Lacs et Albany de 193 milles. La construction de ce canal devait donner un avantage décisif aux canaux américains sur la route du Saint-Laurent.

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens, p. 169.

² *Ibid.*, p. 300.

³ *The Power Authority of the State of N.Y.*, 6e rapport annuel, p. 11.

Le transbordement du blé se fait au moyen d'un système pneumatique perfectionné; le taux du transport par les canaux et les frais de transbordement ne s'élèvent qu'à .02c par boisseau — concurrence que Montréal ne peut soutenir, à ce que prétendent des autorités.

Le canal Welland en permettant aux navires de traverser du lac Érié au lac Ontario, a donné une grande importance au canal Oswego.

Le canal Welland, parce que le chenal entre Prescott et Montréal est demeuré à quatorze pieds, a favorisé les canaux américains.

De Buffalo à New York, par le canal Érié, il y a 506 milles. Expédier du grain en Europe par Buffalo-Canal Érié, augmente le trajet de quelque 800 milles de plus que par la route du Saint-Laurent. Et cependant on utilise cette route en raison des facilités d'emmagasinage et de transbordement qu'on y trouve et aussi pour la modicité des taux de transport.

De Oswego à New York, par le canal Oswego et le canal Érié, on compte 338 milles. Expédier du grain en Europe par voie Oswego-Érié-New York, c'est prendre une route 600 milles plus longue que la voie du Saint-Laurent. Cette route a pris beaucoup d'importance et nuit au trafic par la route Buffalo-New York.

De Chicago à la Nouvelle-Orléans, par le canal de Chicago, l'Illinois et le Missisipi, il y a 1,510 milles, ce qui n'empêche cette route d'être utilisée pour l'expédition de marchandises en Europe.

De Vancouver à Liverpool, par le canal de Panama, il faut parcourir 8,647 milles. *De Winnipeg à Liverpool*, par le Saint-Laurent, la distance n'est que de 4,425 milles.

Malgré la longueur de cette route *Vancouver-Liverpool*, le blé de l'Alberta et une partie de celui de la Saskatchewan parcourt jusqu'à 900 milles par voie ferrée pour être expédié par le port de Vancouver à destination d'Europe. Le transport par eau est donc incomparablement plus économique que par chemin de fer. Le canal de Panama rend l'expédition du grain de l'Alberta économique et donne du fret aux chemins de fer canadiens. Nouvelle preuve que les canaux modernes et économiques, loin de nuire aux chemins de fer, activent le commerce d'un pays, lui fournissent de nouveaux débouchés et favorisent ainsi le transport de marchandises par chemins de fer dans les régions privées de cours d'eau navigables.

Sans le canal de Panama, avec la concurrence effrénée de ces dernières années dans le prix du blé, il est fort possible qu'il n'eût pas été facile de trouver preneur pour le blé de l'Alberta. Les chemins de fer auraient donc souffert de l'absence du canal de Panama, au lieu de souffrir de sa présence, comme on l'a prétendu.

N'oublions pas que le blé canadien doit parcourir une moyenne de 900 milles par voie ferrée avant d'atteindre le premier port permettant les moyens de communication par eau. C'est un désavantage pour nous, puisqu'en Australie, la distance moyenne n'est que de 215 milles; en

Argentine, 302 milles; en Russie, 350 milles; aux Indes, 550 milles.¹ Le coût du transport à partir d'une ferme canadienne jusqu'au premier port des Grands Lacs est de .14c le boisseau, alors qu'en Australie, il n'est que .08c. En présence de ces désavantages économiques, il devient évident qu'avec un chenal à vingt-sept pieds jusqu'à Montréal, il y aura des économies à réaliser sur le transport et que tout le blé prendra la route du Saint-Laurent.

Montréal bénéficiera de la canalisation

Si de la rive sud, près de Montréal, en direction du lac Champlain, on creusait un canal de vingt-sept pieds de profondeur, tout le commerce des Grands Lacs à destination de New York ou de Philadelphie, passerait par le port de Montréal. Il y aurait là une nouvelle source de revenus pour Montréal. C'est l'histoire du garage ou du magasin placé sur le parcours d'une route bien achalandée par les touristes.

Si nous ne creusons pas le Saint-Laurent à vingt-sept pieds en amont de Montréal jusqu'à Prescott, la navigation continuera de se faire librement dans cette immense mer intérieure que composent les cinq Grands Lacs, pour tous les navires de vingt pieds de tirant et peut-être aussi de vingt-cinq pieds, advenant le creusement à vingt-sept pieds des chenaux entre les lacs Érié, Huron

¹ Chiffres cités dans la conférence du sénateur J.-H. Rainville.

et Supérieur par les Américains. Montréal demeurera en quelque sorte séparé, à son grand détriment, de cette vaste mer intérieure où le transport est économique. La Métropole doit développer ses moyens de communication aussi bien vers l'ouest et le sud que vers l'est. Montréal ne peut laisser cette mer intérieure accessible que par des canaux de quatorze pieds de profondeur, alors que les vaisseaux faisant le service sur les Grands Lacs ont un chenal de vingt-sept à vingt-et-un pieds.

Je le répète, sur un trajet par eau de 1,200 milles, il n'y a que 150 milles environ qui ne soient pas creusés à vingt-sept pieds de profondeur. C'est une grave erreur économique pour la ville de Montréal de tolérer pareilles conditions.

Quatre-vingt-cinq (85 %) pour cent des importations qui viennent au port de Montréal, sont pour Montréal même et la banlieue. Pourquoi alors s'inquiéter que Montréal puisse y perdre en améliorant ses moyens de transport vers l'ouest ?

Certains vaisseaux sur les grands lacs transportent 10,000 tonnes ou 500,000 boisseaux de blé. Les chalands sur le canal Érié n'en contiennent que 50,000. Il faut donc dix chalands pour transporter, par le canal Érié, la cargaison d'un grand cargo sur les grands lacs.

Quand le chenal sera partout à vingt-sept pieds, les navires de vingt-cinq pieds de tirant pourront transporter 800,000 et peut-être 1,000,000 de boisseaux de blé et les rendre directement à Montréal sans aucun transbordement. Ce sera l'équivalent de la cargaison de seize ou vingt

chalands du canal Érié. Quelle économie! Certains de ces navires, une fois à Montréal, pourront bien se diriger vers Sorel, Trois-Rivières ou Québec pour le transbordement de leur cargaison dans des navires plus spacieux pour exportation au-delà des mers.

Le transport du blé deviendra nécessairement plus économique par la route du Saint-Laurent et nous ne verrons plus 50% de notre blé canadien prendre la route des canaux américains: ¹

En 1929, 88 millions de boisseaux de blé canadien passent
par les États-Unis;
64 millions par Montréal.

En 1930, 58 millions par les États-Unis;
61 millions par Montréal.

En 1931, 62 millions par les États-Unis;
79 millions par Montréal.

En ces trois années, 208 millions de boisseaux prennent la route de la République voisine, et 204 millions de boisseaux passent par Montréal. Avec la canalisation à vingt-sept pieds, tout ce blé devra nécessairement prendre la route du Saint-Laurent. Et nous nous objecterions à cela?

On objectera que l'Ouest canadien devra se livrer à la culture mixte et à l'élevage, que l'Europe, après la guerre, sera trop pauvre pour acheter nos produits. Allons-nous, en présence de ces jérémiades, abandonner le Saint-Laurent au statu quo? Le grain, d'après le rapport de 1929 de la « Lake Carriers Association », ne représente que 8% du fret sur les grands lacs —

¹ Chiffres cités dans une conférence sur la Canalisation par le sénateur J.-H. Rainville.

Minerai de fer.....	73,029,152
Charbon mou.....	37,933,249
Pierre.....	16,269,612
Charbon dur.....	1,321,329
Grain.....	10,021,099

138,574,441

Pourquoi alors s'imaginer que nos canaux ne peuvent servir qu'au transport du grain ? L'avenir de notre vie économique dépend de l'amélioration de nos voies de transport, de notre production d'énergie électrique et du contrôle par l'État des sources de crédit.

Autres avantages

La canalisation du Saint-Laurent, d'après des autorités citées par M. le sénateur Rainville, tels MM. Leslie Thompson, McLachlan, Stephens, Guy Tombs, le professeur W. Goforth, pourrait épargner aux seuls expéditeurs de blé \$14 millions de dollars par année en frais de transport.

On dit que la canalisation est une folie. Ces dénigreurs rappellent lord Palmerston qui classait le projet du canal de Suez comme la plus fameuse duperie offerte à la crédulité des gobe-mouches. Cependant, le canal de Suez représente une énorme valeur économique et militaire. Et l'histoire des canaux ne se contredit nulle part. (Présentement, l'Allemagne tient un million d'hommes à la construction d'un canal qui permettra le trafic entre la Baltique et la mer Noire à travers les divers cours d'eau de l'Allemagne.)

La canalisation du Saint-Laurent mettra fin définitivement à la dérivation des eaux du lac

Michigan pratiquée illégalement pendant plus de vingt ans par la ville de Chicago. L'aménagement d'une centrale par les Américains dans la section internationale et sur le Niagara rendra leurs intérêts solidaires des nôtres, et Chicago ne pourra faire de dérivation d'eau sans que la répercussion soit très forte aux têtes d'eau du Niagara et des rapides du Saint-Laurent.

Tous ces navires à fort tonnage offriront, pour le retour vers l'ouest, des facilités de transport pour des matières premières: du charbon, des produits de l'industrie lourde. Les mines de charbon de l'Alberta seraient-elles inexploitables économiquement, s'il y avait des communications par eau pour l'expédition de cette marchandise? Le charbon de la Nouvelle-Écosse ne trouverait-il pas un nouveau débouché économique, une fois le Saint-Laurent et les Grands Lacs canalisés à vingt-sept pieds? De plus, les navires obtenant du fret pour remonter le Saint-Laurent et les Grands Lacs ne pourraient-ils pas encore réduire le coût du transport du blé vers l'est?

Stephens a raison ce me semble de dire que la canalisation du Saint-Laurent à vingt-sept pieds changera totalement le caractère de nos échanges extérieurs.

Si nous ne canalisons pas à vingt-sept pieds entre Prescott et Montréal, les Américains amélioreront peut-être le canal Érié à trente pieds. (D'aucuns prétendent cette modification impraticable économiquement; d'autres affirment le contraire.) Prenons garde aux surprises. Elles sont nombreuses les entreprises qui furent jugées

utopiques avant leur réalisation et qui, aujourd'hui, sont des merveilles, tels les canaux de Suez et de Panama.

Les Américains projettent aussi la construction d'un canal partant d'un point à proximité du lac St-François pour aller rejoindre le lac Champlain. Ces menaces, une fois exécutées, nous coûteront cher.

En 1929, le blé canadien représentait 20% du tonnage d'exportation du port de New York. Voulons-nous que cette anomalie se continue par des canaux artificiels, en nous obstinant à ne pas améliorer la voie naturelle du Saint-Laurent, pour ne pas contrister davantage le trust de l'électricité, privé, malgré tous ses efforts, de la richesse du Saint-Laurent dans la section internationale ?

Une fausse solution

On a parlé du canal de la baie Georgienne comme la solution canadienne de ce problème de canalisation. Le creusage de la rivière des Français, du lac Nipissing pour aller rejoindre la rivière Ottawa, coûterait \$100,000,000¹ et prendrait dix ans à se faire, d'après les ingénieurs du gouvernement, rapport de 1908. Pour quelle raison tenterions-nous de résoudre ce problème en construisant une route entièrement canadienne au coût de \$100,000,000, quand le traité de Washington de 1871 et le traité des Eaux limitrophes de 1909

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens. p. 328.

donnent aux Américains des droits égaux aux nôtres sur le Saint-Laurent, sur tous nos canaux présents et à venir ?¹ Un canal complètement canadien, payé totalement par les Canadiens, serait-il avantageux pour nous, si les Américains peuvent en bénéficier autant que nous, gratuitement comme nous, sans même avoir payé une partie du coût de sa construction ?

Au reste, pour obtenir une canalisation entièrement canadienne, point n'est besoin du canal de la baie Georgienne. Nous pouvons nous accorder ce luxe sur le Saint-Laurent même. Dans le message que le président Roosevelt adressait au sénat américain le 10 janvier 1934, il exprimait cette opinion :

« J'attire votre attention sur le simple fait que le Canada peut, s'il le désire, construire seul des écluses sur les rapides de Lachine et dans la section internationale et se donner ainsi une route complètement canadienne vers la mer sans passer aucun traité avec les États-Unis. Ceci, cependant, serait une politique absolument contraire à celle de coopération entre le Canada et les États-Unis qui a toujours été maintenue depuis des générations. »²

Si nous voulons absolument construire un chenal canadien, pourquoi faire concurrence à notre canal Welland qui nous a coûté \$130,000,000 et dont les Américains se servent plus que nous, sans en avoir payé un seul centin ? Pour quelle raison ne nous isolerions-nous pas plutôt stupidement sur le Saint-Laurent, en utilisant le canal

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens, pp. 40, 43, 45.

² *Survey of the Great Lakes, St. Lawrence Seaway and Power Project*, Vol. I, p. 3.

Welland, au lieu d'aller plus au nord pour tenter une concurrence au canal Welland ? Commettrions-nous de nouveau une erreur comme celle perpétrée lors de la construction du canal Welland, quand les Américains sont disposés, aujourd'hui, à porter à notre crédit le coût presque total de ce canal, soit \$128,000,000 ? Allons-nous répéter l'extravagance du canal Welland en construisant à nos frais le canal de la baie Georgienne, quand l'occasion nous est offerte de réparer entièrement notre faute ?

Ce canal de la baie Georgienne aurait une longueur de 440 milles et son plus haut point atteindrait 659 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y faudrait vingt-sept écluses pour le parcourir. Sans doute la route serait quelque peu raccourcie par le canal de la baie Georgienne, mais son grand nombre d'écluses la rendrait peu pratique, parce qu'un navire pourrait atteindre plus rapidement Montréal en suivant la route normale par les Grands Lacs et le Saint-Laurent que s'il s'engageait dans le canal de la baie Georgienne avec ses vingt-sept écluses.

Un canal de la baie Georgienne à vingt-deux pieds de profondeur coûterait \$100,000,000. Combien coûterait-il à vingt-sept pieds, surtout avec des écluses si nombreuses ?

Le canal de la baie Georgienne étant situé beaucoup plus au nord que le Saint-Laurent, son utilisation serait de plus courte durée, dans le cours d'une année, en raison du gel plus précoce et du dégel plus tardif.

L'opinion de M. Stephens

Le *Droit* d'Ottawa, pour des raisons que je ne comprends pas, cite George Washington Stephens comme étant en faveur de la canalisation de la baie Georgienne.¹ C'est tout le contraire. M. Stephens, président de la Commission du port de Montréal, favorise, dans son livre, la canalisation du Saint-Laurent.

M. Stephens dit, en substance, aux pages 368 et 369 de son volume, que la canalisation du Saint-Laurent à vingt-sept pieds changerait totalement le caractère de nos échanges extérieurs :

« Si nous développions la route du Saint-Laurent à 27 pieds, nous obtiendrions quelque chose qu'aucun autre pays ne possède; nous aurions 4,000,000 de chevaux-vapeur d'énergie électrique à très bon marché.

« Nous aurions du transport et de l'énergie à bon marché, ce qui nous permettrait de nous emparer des marchés extérieurs avec plus de chance de succès que jamais dans le passé. »

M. Stephens ajoute :

« Personne ne pourrait nous vaincre sur les marchés du monde. Si nous avons de la vision et du courage, nos grands pouvoirs d'eau adjacents à la navigation en eau profonde, combinés avec notre esprit de travail et notre génie industriel, nous donneront l'opportunité de devenir une des grandes nations industrielles du monde. »

M. Stephens continue plus loin :

« En dépit de ces évidentes possibilités d'étendre notre commerce, il ne manque pas de prophètes pour déclarer qu'un nouveau creusage du fleuve Saint-Laurent est impraticable et une folie qui nous conduirait à la ruine. C'est aujourd'hui comme au temps de la naissance de nos chemins de fer où des fils de Jérémie, à vision lointaine, avaient prédit l'impossibilité de faire marcher des chars sur des rails d'acier. »

¹ Le *Droit*, 7 janvier 1939.

Et monsieur Stephens cite l'*Ottawa Morning Journal* qui reproduisait le *Truth* de Londres de 1881, au sujet de la construction du Pacifique Canadien :

« Le Pacifique Canadien fera rouler ses trains, si jamais il se termine, à travers un pays couvert de glace pendant sept mois de l'année; il mettra en relation avec l'ouest du Dominion, une province qui couvre une région aussi repoussante que l'on puisse trouver sur la surface du globe. » (P. 370)

(Les prophètes n'ont jamais manqué pour semer le défaitisme à l'origine de toutes les grandes entreprises.)

Enfin M. Stephens se prononce clairement en faveur de l'amélioration du Saint-Laurent à vingt-sept pieds :

« *La route du Saint-Laurent n'est pas la seule mais elle est la meilleure et la moins coûteuse. Laissez le Saint-Laurent tel qu'il est, si vous le voulez.* Les Américains peuvent bâtir une nouvelle route de 30 pieds à travers l'Etat de New-York conduisant jusqu'à l'Hudson. Ils auront alors une route de 30 pieds partant des Grands Lacs et allant jusqu'à New-York, et nous resterons avec notre route de 14 pieds jusqu'à Montréal ». (P. 377.)

C'est bien l'alternative dans laquelle nous nous trouvons : accepter la canalisation à vingt-sept pieds jusqu'à Montréal ou nous laisser dépouiller par nos voisins.

A la page 378 de son volume, M. Stephens condamne clairement la canalisation de la baie Georgienne.

Enfin à la page 379, il conclut ainsi :

« Nul autre pays au monde ne possède de telles quantités d'énergie combinées avec la navigation en eau profonde, comme il s'en trouve à notre disposition sur le Saint-Laurent. Si nous les utilisons bien, nous deviendrons des manufacturiers de produits pour le monde entier aussi bien que pour nous-mêmes. Si nous perdons cette opportunité, nous mériterons d'être stigmatisés comme le peuple le plus léthargique de la terre. »

J'ai lu cet auteur Stephens sur la recommandation que nous en a faite le *Devoir* et j'ai trouvé en lui un ardent défenseur du projet de la canalisation du Saint-Laurent à vingt-sept pieds. Il doit y avoir méprise quelque part, car on ne peut mettre en doute la sincérité et la droiture des rédacteurs de ces deux journaux, le *Droit* et le *Devoir*. Leur informateur était-il aussi sincère qu'eux ? Nous aurions raison d'en douter.

Le canal de la baie Georgienne, alors que la canalisation du Saint-Laurent est terminée pour les neuf dixièmes, serait une bévue impardonnable. Nous construirions encore à nos frais une double canalisation et nos voisins pourraient en bénéficier autant que nous, sans déboursier un seul centin.

D'ailleurs, pourrions-nous construire le canal de la baie Georgienne sans un traité avec les États-Unis, si ce projet entraîne le moindre détournement des eaux alimentant les Grands Lacs ? En 1865, il est vrai, sir Georges-Étienne Cartier favorisait une route toute canadienne par la baie Georgienne, mais en 1871 et en 1909 des traités donnaient aux Américains des privilèges égaux aux nôtres sur notre fleuve et nos canaux présents et futurs. C'était un cadeau que faisait l'Angleterre aux Américains pour protéger ses intérêts peut-être à notre détriment. A tout événement, nous sommes désormais en présence de réalités dont il nous faut tirer le meilleur parti.

La construction du canal de la baie Georgienne n'est plus justifiable ni pour la rapidité des transports, ni pour le coût qui sera tout aussi élevé

que si nous complétions à vingt-sept pieds la canalisation du Saint-Laurent, ni au point de vue rémunérateur. Le canal de la baie Georgienne ne donnerait que 30,000 C.V.; tandis que la canalisation du Saint-Laurent nous en fournirait cinq à six millions.

Les ingénieurs experts estiment que l'énergie sur le Saint-Laurent pourra être produite à un coût inférieur à \$6.00 le C.V.A. Le Saint-Laurent donne un débit de 220,000 pieds cubes par seconde avec une régularité que l'on ne pourrait trouver ailleurs. A l'examen de la superficie des réservoirs que constitue l'immensité des Grands Lacs, on comprend que nous sommes en présence d'une richesse extraordinaire que convoite fiévreusement le trust de l'électricité. Et c'est lui qui, par tous les artifices imaginables, empoisonne l'opinion publique pour empêcher maintenant la réalisation de ce projet, parce que la richesse du Saint-Laurent lui échapperait. Le trust la convoite depuis si longtemps qu'il ne peut se résigner à en être privé pour le bien commun.

Perspectives

On parle du problème de l'après-guerre. Ce problème ne consistera-t-il pas à trouver les moyens d'occuper nos chômeurs? Des moyens, en est-il d'autres que le développement de l'industrie et l'agriculture? Or, avec les 3,000,000 de chevaux-vapeur que nous obtiendrions dans la province de Québec, si nous étions assez intelligents pour les garder pour nous-mêmes et les utiliser dans l'intérêt général en les nationalisant, nous pour-

rions, selon le professeur Leslie Thomson de l'Université McGill, attirer chez nous —

12,000 nouvelles manufactures;
300,000 ouvriers supplémentaires;
1,200,000 augmentation de population;
\$2,000,000,000 de nouveaux capitaux;
\$800,000,000 de salaires annuels additionnels.¹

Les calculs de M. Thomson sont pour 4,000,000 de chevaux-vapeur.

Nos 3,000,000 C.V. avec un facteur d'utilisation à 80% nous donneraient 3,750,000 C.V.— Les calculs de M. Thomson s'adaptent donc presque à la province de Québec.

Voilà la richesse que nous laissons dormir, si nous ne canalisons pas à eau profonde le Saint-Laurent. Voilà aussi la richesse dont veut s'emparer l'organisation de brigandage qu'est le trust de l'électricité.

Propagande fallacieuse

Des adversaires de la canalisation prétendent que les défenseurs du projet nous inondent tellement de leur propagande fallacieuse depuis quelques années, que les avantages de la canalisation nous sont à peu près connus, cependant que les inconvénients paraissent à peu près ignorés².

¹ *The St. Lawrence Waterway Project*, par Stephens, p. 382. *Studies of the Great Lakes and St. Lawrence Seaway*, Vol. I, pp. 501, 502.

² *Canalisation du Saint-Laurent*, Guilmont, p. 3.

Que l'on nous cite cette propagande fallacieuse en faveur de la canalisation, nous serions intéressés de la connaître. En attendant, je vais, sans difficulté, vous faire voir les influences occultes qui s'opposent à ce projet. Devant ces preuves, les adversaires honnêtes et de bonne foi admettront qu'on les a induits en erreur. Les autres persisteront à vouloir tromper le peuple et démontreront davantage combien ils sont intéressés à frustrer la société d'une telle source d'abondance. Un fait indéniable, c'est que le trust de l'électricité affectionne d'être défendu par des professeurs d'université. Un professeur d'économie politique de l'Université de Toronto est mort jadis dans le déshonneur, pour avoir été surpris à toucher de l'argent pour défendre le point de vue des trustards. La liste se fait déjà assez longue des professeurs qui ont mis leur prestige au service de ce brigandage. Certains d'entre eux tombent inconsciemment dans le piège. Leur bonne foi paraît être surprise. Une telle naïveté, cependant, devrait prendre fin, en présence de faits irréfutables. La persistance de certains professeurs à répandre l'erreur laisse planer bien des doutes sur leurs bonnes intentions. Ainsi, le professeur de la science des Transports à l'Université de Toronto, M. W. T. Jackman,¹ a écrit une brochure contre la canalisation. Le président de la Commission hydroélectrique de l'Ontario, le Dr Hogg, a immédiatement écrit aux autorités de l'université pour savoir si elles avaient autorisé M.

¹ *The St. Lawrence Project*, par W. T. Jackman, professeur de Transport, Université de Toronto.

Jackman à se servir du nom de l'Université de Toronto. On lui a répondu qu'il s'agissait tout simplement d'une publication personnelle de M. Jackman et que l'Université de Toronto n'y était pour rien. Le Dr Hogg¹ déclare qu'il aimerait connaître qui a payé pour la publication de cette brochure et qui l'a suggérée. Si ce n'est une contribution personnelle entièrement acquittée par M. Jackman, M. le Dr Hogg voudrait bien savoir quelle personne ou quelle organisation a pu financer ce professeur et l'induire à écrire cette brochure remplie de faussetés. La curiosité de M. Hogg est facilement compréhensible.²

Philippe HAMEL

¹ *Electrical News and Engineering*, No 15 avril 1940, pp. 63, 64. *The St. Lawrence Project*: «Comment on the criticism of the Jackman pamphlet made by Dr. Thomas Hogg, chairman of the Ontario Hydro-Electric Commission.»

² Ici se termine la première partie de cet exposé. La seconde s'intitule: *L'influence occulte: Pour quelle raison l'opinion publique est-elle en général contre la canalisation du Saint-Laurent?* On fera bien de la lire si l'on désire connaître l'opinion entière du Dr Hamel sur ce sujet. La conférence a paru dans une brochure qu'on peut se procurer chez l'auteur, 6, rue d'Aiguillon, Québec, ou à la librairie de l'Action Catholique, Québec, au prix de 15c l'exemplaire.

Répandez ce numéro spécial

L'ANNEXIONNISME

se vend 25c l'exemplaire, \$2.50 la douzaine et \$18.00 le cent (port en plus).

Faites votre commande immédiatement à

C.P. 133, Outremont, P.Q.

CRescent 2221

Olivar Asselin

Olivar Asselin reçoit des témoignages qui dénotent que son influence s'étend à beaucoup d'objets. Il chercha toute sa vie à être un homme complet: et s'il n'y réussit pas toujours, c'est sans doute à cause des circonstances et aussi à cause d'une fragilité nerveuse qui le livrait aux démons de l'aventure.

En effet, la vie d'Asselin s'insère dans le culturel, le politique, l'économique, le social, dans des tentatives toutes remplies d'une soif avide de connaître, de comprendre, de s'épanouir dans une expérience définitive.

La plupart de ceux qui parlent d'Asselin cherchent à l'enrégimenter dans leurs rancunes, à le mobiliser en faveur de leurs passions.

Nous allons essayer d'étudier brièvement sa vie en évitant de le manger à la sauce du ressentiment. Seuls, ceux de ma génération, qui l'ont suivi de près, peuvent en prendre une vue complète. Cette carrière qui fut pleine de contradictions, a son unité.

Le *hic et nunc* des auto-didactes pousse d'abord Asselin vers la critique littéraire. De son esprit déjà aiguisé, le *Bâcheron* fait l'analyse de notre pauvreté linguistique en échenillant Fréchette qui vient de triompher trop facilement de l'abbé Baillargé. Ces préoccupations de lettré cèdent vite devant l'alarme du citoyen. La dictature des partis commence à s'inspirer d'impérialisme. Le sommeil colonial envahit tout l'organisme. L'épi-

lepsie des batailles électorales fait place à l'engourdissement léthargique, favorable à l'inoculation de l'esprit d'assujettissement.

Bourassa et Asselin fondent la Ligue nationaliste et le *Nationaliste*. Ici, nous touchons au sommet de la carrière de ce dernier. Ce fut sûrement l'époque la plus *une*, la plus dense, la plus pure et la plus forte de son existence.

D'un bloc, il engage toutes ses forces, tout son courage, toute son intelligence. Dans un sursaut d'énergie, il se place au cœur même de la résistance, inventant au jour le jour des tactiques, des arguments, dont la nouveauté et l'éclat mor-daient dans la chair et faisaient blessure. Chaque dimanche nous apportait cette critique nerveuse, pénétrante, pleine d'étincelles, de feu. Toutes les bonzeries du temps subissaient cette verve inépuisable. Il ouvrait le flanc à tous les hippopotames de la presse, des temples politiques, les vidant de leurs ordures, de leurs abcès. De quel rire aigu, pointu, Asselin dégonflait toutes les baudruches qui trônaient alors dans les conseils de la nation! Tour à tour gavroche, pathétique, menaçant, comique, gangantuesque, il menait la ronde la plus endiablée contre tous les stériles, les canailles, les abrutis de l'époque. Nous les jeunes, nous n'en revenions pas. Littéralement, c'était David devant Goliath. Nous savions Asselin pauvre, seul ou presque.

En vérité, nous de ce temps, nous avons vécu quelques années dans une atmosphère d'héroïsme dont Asselin était le centre. Ce climat d'intrépidité juvénile, nous ne le retrouverons plus

ensuite dans la vie d'Asselin. Même en relisant *le Nationaliste* on ne peut imaginer ce que cela fut. L'histoire est irréversible. Mais nous, les contemporains, nous savons que la cime de cette existence on la trouve entre 1900 et 1910. Aventure qui parut insensée et dont Asselin se retira probablement au moment où son effort commençait à donner des fruits.

Comment après cela expliquer l'attitude d'Asselin en 1914 ? Pour la première fois, il se met du côté du plus fort, défend les thèses officielles. De tout ce qu'Asselin nous dit à ce sujet, de tous les commentaires, aucun ne satisfait.

Le vrai drame on le trouve là. N'oublions pas que nous sommes en face d'un instinctif; que les instinctifs prennent position et se font ensuite une dialectique pour la justifier. Est-ce humanitarisme ?

Cette nuée est trop vide de sens pour satisfaire le besoin de concret d'Asselin. Il sait que le prochain est trop malade pour qu'on lui préfère l'humanité; et que ce petit peuple exsangue qui garde à peine le souffle réclame tous nos soins et nos inquiétudes. Et pendant ce temps on insulte, on piétine l'idée qu'il a défendue de tout son corps pendant une décade.¹ Alors quoi ?

Rappelons que chez Asselin, la lutte est nerveuse, sporadique, catastrophique même. Il manque de sérénité. Les grands impressionnables sont ainsi. Ils jettent toutes leurs réserves dans l'effort actuel. Leur hâte d'aboutir leur donne

¹ Naturellement, les gens qui font des thèses anti-nationalistes pendant la guerre, savent que les nationalistes sont paralysés par la censure. Ces chevaliers sont très courageux. Ce n'est pas le fait d'Asselin.

l'illusion que la défaite c'est la mort. Asselin ne sait pas s'arrêter en plein élan, se livrer à un bon sommeil animal qui récupère toutes les énergies et refasse les électricités. Sa défense nerveuse est faible. A mon sens, ici, nous touchons la pointe névralgique de l'incertitude. Il y eut d'autres motifs à la volte-face d'Asselin: celui-là est le plus fort. Il doute de l'avenir de sa nationalité, de son être même. La France, c'est quelque chose de positif, de défini; c'est une réalité aux contours nets et précis. Le Canada français, c'est une promesse, mais si faible par moments, si vague, si impersonnelle, qu'on est obligé de lui imaginer un destin en projetant le passé sur l'avenir. Une forte conviction impose toujours un certain irrationalisme. Il y a des moments où Asselin ne retrouvait plus en lui cette force primaire. Son enracinement était surtout culturel. Devant la médiocrité du politique, du social, de l'économique chez nous, il se prit à douter. Ainsi s'expliquent les hauts et les bas de son nationalisme.

J'avais beaucoup d'affection pour Asselin. A cause de cela, je lui reprochai publiquement et durement ses infidélités. J'eus ensuite avec lui des conversations où se voyait la qualité émotive de son tempérament, la difficulté qu'il avait de se dépêtrer de son trouble intérieur. C'était un écrivain d'humeur fort savoureux à cause de cela. Il faut donc ajouter que la fidélité d'un Asselin se nuance de contradictions, mais que pour le fond, pour la substance, il est resté jusqu'au bout le nationaliste des premiers jours. Il évolua, changea de tactique, prit des moyens qu'il crut

plus efficaces: mais pour mieux conserver l'essentiel.¹

Il avait aussi le goût de l'aventure à un point extraordinaire. Il connut plus que personne, l'euphorie des départs. Mais quand on veut lui faire une gloire de se renier lui-même comme si la supériorité consistait à se vider aujourd'hui de la conviction d'hier, j'affirme qu'on le trahit gravement. Son hommage à la fidélité faite homme, on le trouve dans l'inaltérable estime qu'il eut de l'abbé Groulx jusqu'à la fin.

On pourrait asséner un Asselin « *achat-chez-nous* », (*la Rente*) et quelques articles de *l'Action française*, si on avait le goût de la disputation et du ratiocinage. Toutes ces pédanteries insanes sur le cadavre d'Asselin sont absolument indécentes. Embrassant toute sa vie d'un regard circulaire, témoin attentif de ses œuvres les plus cachées, lié à lui par toute ma jeunesse, éclairé par des conversations intimes, j'affirme qu'Asselin garda jusqu'à la fin l'essentiel de ses convictions nationales. Tous les autres commentaires ne sont que littérature.

Arthur LAURENDEAU

¹ Il manqua à Asselin, et à tous nos intellectuels, une technique d'endurcissement de son physique, de ses nerfs, par une alimentation, un régime de respiration et d'influx musculaires appropriés.

En deux mots

M. Charpentier, vous avez tort. . .

— M. Charpentier, vous avez tort, disait l'un de nos amis au président de la C.T.C.C.; vous avez tort de demander un « plan national d'assurance-chômage ». Dans l'état actuel des choses, il faudra amender la Constitution canadienne. Cet amendement aura l'air anodin. En fait, il risquera de faire passer toute la législation sociale sous l'autorité du fédéral.

— Ce n'est pas là ce que nous désirons, répliquait M. Charpentier.

— Bien sûr: mais c'est ce que vous obtiendrez. Et la situation est paradoxale, d'un groupe de syndicats catholiques travaillant à ce que la législation sociale tombe aux mains d'une majorité protestante. Et il y a plus:

Vous allez directement contre l'intérêt de vos ouvriers, qui sont canadiens-français en écrasante majorité.

— Comment cela ?

— Ottawa va légiférer pour l'ensemble du pays. Or la situation du Québec est particulière. Ainsi, nous sommes un peuple de familles nombreuses, tandis que l'Anglo-Canadien a généralement peu d'enfants. La législation sera faite pour la majorité, c'est-à-dire pour des familles restreintes. En définitive, elle sera antifamiliale.

Non, répliquait M. Charpentier

— Je ne m'accorde pas avec vous, répliquait en substance M. Charpentier. La loi fédérale pourra prévoir des situations multiples, et s'appliquer différemment selon les provinces.

— J'ai peur que non, du moins dans la majorité des cas. Prenons l'assurance-chômage. Si les primes étaient calculées de façon à rendre justice aux familles nombreuses, vous entendriez hurler quelque fanatique ontarien: « Nous ne voulons pas engraisser la marmaille de Baptiste; il a des enfants, qu'il paye pour les élever ». Et vraisemblablement, Ottawa écouterait la majorité.

Mais M. Charpentier ne voulut pas se rendre à cette argumentation. Il adopta l'attitude assez ambiguë de l'honorable M. Godbout et permit de la sorte au fédéral d'amender l'A. A. B. N.

Mais, hélas! ce fut "oui"

Or que s'est-il passé ?

Exactement ce que craignait notre ami et ce que M. Charpentier se refusait à prévoir.

C'est le Président de la C.T.C.C. lui-même qui nous l'apprend dans une lettre du 6 mai 1941 adressée à M. Liguori Lacombe. Il s'agit de la loi d'Assurance-chômage. M. Charpentier écrit :

"Le taux hebdomadaire des prestations d'assurance stipulé à la page 43 (troisième annexe) de la brochure officielle contenant cette loi nous paraît par trop disproportionné entre le montant que recevra un chômeur célibataire et un homme marié ayant plusieurs enfants.

"EXEMPLE — Un chômeur célibataire de la catégorie "6", qui recevait un salaire entre \$20 et \$26 par semaine, aura droit à un montant de \$10.20 tandis que l'homme marié de la même catégorie ne recevra que \$12.00."

Ainsi, l'ouvrier célibataire de cette catégorie aura \$10.20 par semaine, et l'homme marié ayant cinq, ou huit, ou dix enfants aura \$12.00. Un dollar et quatre-vingt sous pour subvenir aux frais d'une dizaine de personnes, nous voici dans le domaine de l'irréel! M. Charpentier a pleinement raison de poursuivre :

"Cet écart nous paraît injuste, quand nous considérons les grosses familles canadiennes-françaises.

"Cette disproportion entre les prestations prévues frappera cruellement toutes les nombreuses familles de la province de Québec, quand le père tombera en chômage."

Cela crève les yeux.

D'autres batailles s'en viennent

Mais cela était aisément prévisible: des juristes comme MM. Antonio Perrault et Maximilien Caron, des économistes comme MM. Minville, Angers, etc. l'avaient dit cent fois à l'avance.

Résistons cependant au plaisir assez mesquin de répéter que nous avions raison. Pensons plutôt à l'avenir. D'autres batailles vont suivre. Est-ce que désormais nous compterons les Syndicats catholiques parmi les défenseurs de l'autonomie provinciale? Les ouvriers canadiens-français apprennent à leurs dépens qu'une législation sociale venue d'Ottawa ne leur rend pas justice: comprendront-ils la nécessité de la décentralisation, en ce domaine comme en d'autres? Voici la signification de l'autonomie provinciale traduite en dollars et en sous pour des milliers et des milliers d'ouvriers canadiens-français: saisiront-ils la portée pratique de ce langage? Nous le souhaitons et nous l'espérons.

On peut attraper une fois l'homme intelligent. Mais il ne se laisse pas prendre une seconde fois . . .

Petite anthologie de l'Achat chez nous

« Si nous ne nous ressaisissons pas, si nous ne nous ne nous organisons pas, industriellement, pour mettre sous une tutelle franchement canadienne-française ce qui nous reste de biens matériels à développer, qu'adviendra-t-il ?

« — Il adviendra que les conquêtes de l'étranger, toujours à l'affût de succions à pratiquer sur le corps du Québec, se continueront jusqu'à l'extrême. Alors, environ un million de Canadiens français, ouvriers non agricoles, serviront de portefaix à des maîtres qui n'auront avec eux aucune parenté nationale. Ce sera, en même temps que l'abandon d'une richesse, la perte de notre indépendance économique et de notre prestige.

« ... On évalue à \$100,000,000.00 les épargnes canadiennes-françaises qui sont placées de la sorte, sans compter les deux cents autres millions qui sont actuellement confiés aux institutions financières étrangères. Quel facteur d'appauvrissement national, que cet exotisme économique !

« ... Il est patriotique, avantageux, sage et pratique de préférer à tous les autres, les placements de l'industrie canadienne-française, dès qu'elle offre les garanties suffisantes. C'est la seule manière d'accomplir notre devoir national et de préparer l'avenir.

« ... Ceux qui sont bien au courant des affaires savent qu'il est de bonne tactique anglo-canadienne de refuser systématiquement de financer les institutions canadiennes-françaises. Des faits le confirment, et les industriels de Chicoutimi et de Montmagny savent, ainsi que maints autres, à quoi s'en tenir, sous ce rapport.

« ... Conclusion: nous ne nous fierons qu'à nous-mêmes pour maintenir et développer les industries canadiennes-françaises; mais les étrangers ne devront plus compter sur nous pour financer les leurs. Ils nous ont donné des exemples tangibles de CHACUN POUR SOI : à nous de les imiter. »

Que voilà du racisme économique, dirait le *Jour*; quel fanatique a pu rédiger des aphorismes aussi odieux ? N'était le style, assez lâche, on pourrait les attribuer à Olivar Asselin, et se croire en présence d'extraits de la *Rente*. Mais non, bonnes gens. Ces paragraphes sont de Jean-Charles Harvey. Il les écrivit jadis, sans date, dans une plaquette intitulée *la Chasse aux millions*. Depuis ce temps, il est vrai, Harvey chasse sur d'autres terrains . . .

Table des matières

JANVIER

<i>L'art de déplacer les questions</i> — François-Albert ANGERS	3
<i>Le point de vue du lecteur</i>	25
<i>Prière</i> (poème) — Rina LASNIER.....	30
<i>Réflexions de Diogène</i> — Gilles HÉNAULT.....	31
<i>Réponses de MM. Barbeau, Ringuet et Desrochers à l'enquête de l'A. N. sur « Une culture canadienne-française »</i> André L.....	39
<i>La famille paysanne canadienne-française (suite)</i> — Gérard FILION.....	46
<i>Doit-on juger les vivants ?</i> — André LAURENDEAU.....	63
<i>Lettres amicales</i> — CANDIDE.....	65
<i>« Courrier des villages »</i> — Arthur LAURENDEAU.....	72
<i>Les livres</i>	81
<i>Campagne d'abonnements</i>	83

FÉVRIER

<i>Si notre patriotisme se basait sur les réalités quotidiennes</i> — L'ACTION NATIONALE.....	89
<i>Les grandes vertus sociales</i> — S. ARSENAULT, P.S.V.....	91
<i>La mort du pilote (récit)</i> — Gaston LAVOISIER.....	111
<i>Point de vue du lecteur</i>	120
<i>Déclin de la culture canadienne</i> — Marius BARBEAU....	125
<i>A propos d'une culture canadienne-française</i> — Albert PELLETIER.....	134
<i>Réponse à l'enquête de l'Action nationale</i> — Clément MARCHAND.....	140
<i>Commentaires</i> — André L.....	143
<i>« Le Canada et le bloc anglo-saxon »</i> — François-Albert ANGERS.....	147
<i>Lettres amicales</i> — CANDIDE.....	151
<i>En deux mots</i>	157
<i>« Peinture moderne »</i> — Paul DUMAS.....	160
<i>« Histoire des patriotes »</i> — Gh. L.....	170
<i>Six cents abonnés nouveaux</i>	175

MARS

<i>Ce peuple chargé de chaînes</i> — André LAURENDEAU.....	177
<i>Les grandes vertus sociales (fin)</i> — S. ARSENAULT, P.S.V.....	190
« <i>Images et proses</i> » — Rina LASNIER.....	201
<i>A ma mère (poème)</i> — Jean-L. LANGLOIS.....	203
<i>Point de vue du lecteur</i>	204
<i>On ne « dirige » pas une culture</i> — Cyrias OUELLET, Jean- C. FALARDEAU.....	207
<i>Note</i> — André L.....	217
<i>Notre culture demain</i> — Mgr O. MAURALT.....	218
<i>Les droits de la critique en temps de guerre</i> — Edmond LEMIEUX.....	222
<i>Derrière le rempart du silence</i> — Léopold RICHER.....	227
<i>En deux mots</i>	230
<i>Sur deux livres de Maritain. « Comme nous sommes heu- reux ». En sortant de chez Fridolin Arthur</i> LAURENDEAU	236
<i>Lettres amicales</i> — CANDIDE.....	247
<i>Les livres</i>	255
<i>Quelques témoignages</i>	256

AVRIL

« <i>L'impossible</i> » troisième parti — André LAURENDEAU..	263
<i>L'expédition du chevalier de Troyes, en 1686, à la baie d'Hudson</i> — abbé Lionel GROULX.....	275
<i>Noyé dans un canal ?</i> — François-Albert ANGERS.....	287
<i>L'Aventure (poème)</i> — G. LAMARCHE, C.S.V.....	309
<i>Réponses du P. Gabriel-M. Lussier, O.P. et de M. Léon Lortie (à l'enquête sur « une culture canadienne-fran- çaise »)</i>	310
<i>Lettres amicales</i> — CANDIDE.....	322
<i>En deux mots</i>	329
« <i>Images et Proses</i> » de Rina Lasnier — Victor BARBEAU	337
<i>Les lettres canadiennes d'autrefois</i> — abbé Lionel GROULX	343
« <i>Jonathas</i> » à Saint-Laurent.....	345
<i>Quelques éclaircissements</i>	348

MAI

<i>La politique ne saurait se sauver toute seule</i> — André LAURENDEAU.....	351
<i>Civilisation et vie économique</i> — Ch. THIVIERGE.....	367
<i>Éloge de l'évidence</i> — C. MARCHAND.....	386
<i>Réponses de MM. Antonio Perrault, Jean Bruchési et Albert Tessier, ptre (à l'enquête sur « une culture canadienne-française »)</i>	397
<i>L'épée de Damoclès</i> — François-Albert ANGERS.....	406
<i>En deux mots</i>	418
<i>« Axe et Parallaxes »</i> — Arthur LAURENDEAU.....	425
<i>Les livres</i> — J.-C. F.....	434
<i>Lettres amicales</i> — CANDIDE.....	427
<i>« There'll always be an England », mais</i>	435

JUIN

<i>« There'll always be an England », mais</i>	439
<i>L'annexionnisme au Canada français</i> — abbé Lionel GROULX, prêtre.....	443
<i>Un aspect favorable de l'annexionnisme</i> — Jacques PERRAULT.....	455
<i>De l'optimisme juridique au pessimisme politique</i> — Edmond LEMIEUX.....	473
<i>Québec, 57e étoile sur le drapeau de l'oncle Sam</i> — François-Albert ANGERS.....	481
<i>Si nous étions Américains</i> — Jean NICOLET.....	500
<i>Ne nous induisez pas en tentation</i> — Jacques COUSINEAU.....	508
<i>Le Canada français jugé par l'oncle Sam</i> — Burton LE DOUX.....	522
<i>Conclusion</i> — André LAURENDEAU.....	534
<i>Notre culture sera paysanne ou ne sera pas</i> — VALDOMBRE.....	538
<i>Honni soit qui mal y pense</i> — François HERTEL.....	543
<i>La canalisation du Saint-Laurent</i> — Philippe HAMEL... ..	546
<i>Olivar Asselin</i> — Arthur LAURENDEAU.....	580
<i>En deux mots</i>	585
<i>Table des matières</i>	588

VÉRITÉ MATHÉMATIQUE

● ARCHIMEDE

disait : donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai la terre. . .

● LE POINT D'APPUI

pour une nation, c'est le **CAPITAL**.
Ce point d'appui, l'avons-nous ?

Les compagnies d'assurance **ANGLO-CANADIENNES** présentent un actif global de

\$2342 millions, soit 98 %

Les compagnies d'assurance et sociétés de secours mutuels **CANADIENNES-FRANÇAISES**

\$51 millions, soit 2%

Parce que nous avons oublié trop longtemps cette vérité mathématique, nous avons cédé notre point d'appui, le **CAPITAL**.

Parce que quelques Canadiens français ont saisi cette vérité et l'ont traduite en acte, **LA LAURENTIENNE** est née, elle vit, elle prospère et exprime un



**VERITABLE
REVEIL NATIONAL**



LA LAURENTIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Lévis, P.Q.

Récompenses Scolaires

▼
Livres canadiens : Collections "GRANGER"
Volumes de tous formats, brochures
Cartonnage de fantaisie
Reliure demi-toile, tranches dorées

•
Livres français importés de France et de
Belgique
Oeuvres de grands écrivains,
auteurs classiques
Les chefs-d'oeuvre de l'enfance
Les auteurs favoris de la jeunesse

•
Livres de prières, Missels de luxe, Chapelets,
Crucifix, Médailles d'honneur,
Statues, Plaquettes

•
Coffrets remplis, Herbiers, Albums
Ecritoirs, Plumes-réservoirs,
Stylophores onyx, Sous-mains-buvards,
Appuis-livres, Liseuses

•
Grand choix de prix spéciaux
DEMANDEZ NOS CATALOGUES

GRANGER FRÈRES LIMITÉE
Libraires, Papetiers, Importateurs
54 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Lancaster 2171

Nos magasins ferment à midi le samedi



CHERCHEZ CETTE ÉTIQUETTE, ELLE
IDENTIFIE LES CHESTERFIELDS
GARANTIS CIMON.

Enfin, voici la marque de garantie d'un fabricant canadien-français de chesterfields que vous trouverez chez tous les marchands canadiens-français les plus renommés de la province de Québec. Pour un ameublement de vivre élégant et confortable exigez un Cimon.

CIMON LIMITÉE

● UNE FIRME LOCALE ●

PHOTOS
COMMERCIALES
DESSINS
CLICHES

JOUR ET NUIT
BELAIR 3984

LA PHOTOGRAPHIE
NATIONALE
LIMITÉE
282 ouest, rue Ontario, près Bleury - Montréal

• ALLEZ CHOISIR CHEZ LES **TAILLEURS**
JOLY les nouveaux tissus et les
modèles nouveaux

269 est, rue Ste-Catherine,
BELAIR 3126 **Montréal**

GELINAS Automobile Limitée
CHEVROLET - OLDSMOBILE
CAMIONS CHEVROLET et MAPLE LEAF
SERVICE IMMEDIAT — RAPIDE — COMPLET
ROMEO McDUFF
Secrétaire-Trésorier
4590, RUE ST-DENIS - MONTREAL

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITÉE
La Caisse d'Epargne pour Prêts Mutuels
Prêts aux membres : \$7,300,000.00
SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

La

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est la banque du public aussi bien que la banque des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts, de remises ou de recouvrements, à l'étranger comme au Canada, ou de toute question d'ordre financier au sujet de laquelle vous désireriez le consulter.

•

Actif, plus de \$160,000,000

534 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal

MEUBLEZ VOTRE DEMEURE
AVEC GOUT ET ECONOMIE
AUPRES D'UNE MAISON DE
CONFIANCE. _____

33 ANS
DE SERVICE
CONSCIENCIEUX



A. DUPONT LEE
Aménagement complet de maison

4020 est, rue Ste-Catherine,

• FR. 0828

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE

Éducateurs,

dirigez les jeunes confiés à vos soins
vers

L'École des Hautes Études Commerciales

(affiliée à l'Université de Montréal)



Encouragez-les à choisir les carrières les plus utiles
à l'avenir du Canada français :

les carrières économiques



Par ses **cours du jour**, ses **cours du soir** et ses **cours par correspondance**, l'École des Hautes Études permet à tous ceux qui le veulent de réussir en s'assurant l'essentiel :

la compétence



Pour tous renseignements s'adresser au Directeur,

**535, avenue Viger
MONTREAL**

La Compagnie UNICA

EUGÈNE LAVERGNE, Prop.-gérant

"**CALCARINE**" — Nettoyeur de chaudières à vapeur
"CALORINE" — Extirpateur de rouille — pour réservoirs d'eau chaude, systèmes de chauffage, radiateurs d'automobiles

6257, rue Christophe-Colomb, Montréal CR 7778

DUpont 6556

JOS. ROBIN BOULANGER

Spécialité : Le Pain Naturel "St-Michel",
recommandé par les médecins.

8300, BOULEVARD ST-MICHEL MONTREAL

CLUB des AUTOMOBILISTES de MONTREAL

Service illimité, service d'urgence sur la route, aucune obligation d'acheter la gazoline

● 100% Canadien-français ●

Laurent LABELLE, président

9 est, rue Laurier

\$10.00
par an

Bureau : DO. 2405

Service : BE. 2805

TECHNOLOGIE D'AJUSTAGE MECANIQUE

Par M. MARC GIAUQUE

Instructeur en chef des Ateliers d'ajustage
à l'École Technique de Québec

Prix de vente: \$1.50; par la poste, \$1.60

EN VENTE A L'ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC

185, Boulevard Langeller, Québec

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval
Organe de la Société du Parler Français au Canada

Littérature, canadienne et française.

Histoire, canadienne et générale.

Pédagogie et enseignement.

Linguistique canadienne.

Politique générale.

Bibliographie et critique.

Adresse :

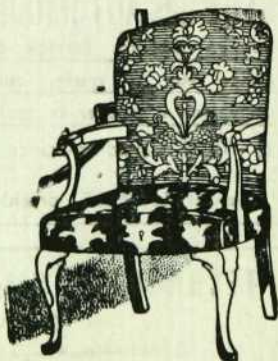
● Abonnement :
TROIS DOLLARS
par année.

LE CANADA FRANÇAIS
Université Laval,
● Québec.

Vous trouverez chez
nous, et à bon compte,
tout ce qu'il faut pour
meubler votre résidence.

●
Maison établie
depuis 40 ans.
●

● Filtzroy 4681 ●



LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

Lorsqu'il s'agit de produits de l'érable,
Exigez toujours la meilleure qualité !
La marque "CITADELLE" est la meilleure.

●
Sirop d'érable "CITADELLE"
Sucre d'érable granulé "CITADELLE"
Sucre d'érable "CITADELLE"
Beurre d'érable "CITADELLE"

●
Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers, et :

Les PRODUCTEURS de SUCRE d'ÉRABLE

DE QUÉBEC

BUREAU CHEF: 5, AVENUE BÉGIN :: LÉVIS

Entrepôt : Plessisville (Mégantic)



LAIT ● CREME
BEURRE ● OEUFs
BREUVAGE-CHOCOLAT

A. POUPART & CIE

LIMITÉE

1715, rue Wolfe

Montréal

FRontenac 2194

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal

